

Deuxième vérification indépendante des jalons de la lettre d'intention entre la RDC et la CAFI

Version finale

Financé par



Réalisé par



DATE

30/08/2020





78, la Canebière
13001 Marseille

+33 (0)491 941 539
france@terea.net

	Nom, Prénom, fonction	Date
Rédigé par	Yann Petrucci et Coline Seyller	30/08/2020
Validé par	Benoit Demarquez	30/08/2020

AUTEUR(S)

Yann Petrucci
TEREA
y.petrucci@terea.net

Coline Seyller
TEREA
c.seyller@terea.net

SOMMAIRE

1	Contexte	7
2	Objectif de la vérification indépendante	10
3	Méthodologie	10
3.1	<i>Planification de l'intervention</i>	10
3.1.1	Activité 1 : Collecte d'information	10
3.1.2	Activité 2 : Élaboration du rapport d'analyse	10
4	Vérification jalon par jalon	11
4.1	<i>Jalon Agriculture 2020 1a</i>	12
4.1.1	Jalon Intermédiaire 2018 1a	12
4.1.2	Synthèse avancées Jalon Agriculture 2020 1a	15
4.2	<i>Jalon Agriculture 2020 1b</i>	15
4.2.1	Jalon Intermédiaire Agriculture 2018 1b	15
4.2.2	Synthèse avancée Jalon Agriculture 2020 1b	18
4.3	<i>Jalon intermédiaire Agriculture 2018 1c</i>	18
4.4	<i>Jalon Énergie 2020 2a</i>	22
4.4.1	Jalon intermédiaire Énergie 2018 2a	22
4.4.2	Synthèse avancée Jalon Energie 2020 2a	22
4.5	<i>Jalon Énergie 2020 2b</i>	22
4.6	<i>Jalon Énergie 2020 2c</i>	23
4.6.1	Jalon intermédiaire Énergie 2018 2b	23
4.6.2	Synthèse avancée Jalon Energie 2020 2c	26
4.7	<i>Jalon Forêts 2020 3a</i>	27
4.7.1	Jalon Intermédiaire Forêts 2018 3a	27
4.7.2	Jalon Intermédiaire Forêts 2018 3b	29
4.7.3	Synthèse avancée Jalon 2020 Forêt 3a	31
4.8	<i>Jalon Forêts 2020 3b</i>	31
4.8.1	Jalon Intermédiaire Forêts 2018 3c	31
4.8.2	Jalon intermédiaire Forêts 2018 3d	34
4.8.3	Jalon intermédiaire 2018 Forêt 3e	35
4.8.4	Jalon intermédiaire 2018 Forêt 3f	38
4.8.5	Jalon intermédiaire 2018 Forêt 3g	40
4.8.6	Synthèse avancées Jalon 2020 Forêt 3b	41
4.9	<i>Jalon Forêts 2020 3c et 3d</i>	41
4.9.1	Jalon intermédiaire 2018 Forêt 3h	42
4.9.2	Synthèse avancées Jalon 2020 Forêt 3c et 3d	42
4.10	<i>Jalon Forêts 2018 3i</i>	42
4.11	<i>Jalon Mines et Hydrocarbures 2020 4</i>	44
4.11.1	Jalon intermédiaire 2018 Mines 4a	44
4.12	<i>Jalon Aménagement du Territoire 2020 5</i>	45

4.12.1	Jalon Intermédiaire Aménagement du Territoire 2018 5a.....	45
4.12.2	Jalon Intermédiaire Aménagement du Territoire 2018 5b	47
4.12.3	Jalon Intermédiaire Aménagement du Territoire 2018 5c.....	50
4.12.4	Synthèse avancées Jalon 2020 Aménagement du territoire 5.....	51
4.13	<i>Jalon Foncier 2020 6</i>	52
4.13.1	Jalon Intermédiaire 2018 Foncier 6a.....	52
4.13.2	Jalon Intermédiaire 2018 Foncier 6b	53
4.13.3	Jalon Intermédiaire 2018 Foncier 6c.....	55
4.13.4	Synthèse avancées Jalon 2020 Foncier 6.....	57
4.14	<i>Jalon Démographie 2020 7</i>	58
4.14.1	Jalon Intermédiaire Démographie 2018 7a	58
4.14.2	Jalon Intermédiaire Démographie 2018 7b.....	61
4.14.3	Jalon Intermédiaire Démographie 2018 7c	63
4.14.4	Synthèse avancées Jalon 2020 Démographie 7.....	64
4.15	<i>Jalon Gouvernance 2020 8</i>	65
4.15.1	Jalon Intermédiaire Gouvernance 2018 8a.....	65
4.15.2	Jalon Intermédiaire Gouvernance 2018 8b.....	68
4.15.3	Jalon Intermédiaire Gouvernance 2018 8c.....	70
4.15.4	Jalon Intermédiaire Gouvernance 2018 8d.....	70
4.15.5	Jalon Intermédiaire Gouvernance 2018 8e.....	72
4.15.6	Synthèse avancées Jalon 2020 Gouvernance 8	74
5	Résumé sur l'atteinte des jalons	74
5.1	<i>Jalons atteints, partiellement atteints et nullement atteints au 15 août 2020</i>	74
5.2	<i>Quelques difficultés</i>	79
5.2.1	Un contexte international très difficile	79
5.2.2	Des lenteurs dans les processus d'approbation et de mise en œuvre des programmes et des activités	80
5.2.3	Une focalisation trop importante sur les jalons et leurs échéances plutôt que sur les processus	80
5.3	<i>...mais des progrès encourageants</i>	81
5.3.1	Une structure du FONAREDD renforcée et plus efficace.....	81
5.3.2	La mise en œuvre de tous les PIREDD et quasi tous les programmes sectoriels	81
5.3.3	Un contexte politique plus porteur	82
5.3.4	Des tentatives de synergie entre programmes et PIREDD.....	82
5.3.5	Des tentatives timides pour une plus grande implication du secteur privé.....	83
5.3.6	Une société civile qui commence lentement à trouver ses marques	83
6	Annexes	85

Acronymes

AE - Agence d'Exécution

AFD - Agence Française de Développement

AGEDUFOR - Projet Appui à la Gestion des Forêts

ALE - Agence Locale d'Exécution

APC - Années de Protection Couple

APV - Accord de Partenariat Volontaire

BUR - Biennial Update Reports

BMZ - Ministère allemand pour la Coopération économique et le Développement

CAFI - Central African Forest Initiative

CARG - Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion

CCF - Contrat de Concession Forestière

CCNF - Comité Consultatif National des Forêts

CCPF - Comité Consultatif Provincial des Forêts

CEMALA - Cellule d'Élaboration des Mesures d'Application de la Loi Agricole

CLD - Comité Local de Développement

CLPA - Communautés Locales et Peuples Autochtones

CONAREF - Commission Nationale de la Réforme Foncière

COFIL - United Comité de Pilotage du FONAREDD

CT - Comité Technique du FONAREDD

CT FLEGT - Comité Technique des Négociations de l'APV FLEGT

DIAF – Direction Inventaires et Aménagement Forestier

EFI - European Forest Institute

ENABEL - Agence belge de développement

EMD - Evènements Moteurs de Déforestation

ETD - Entités Territoriales Décentralisées

FA – Foyers Améliorés

FAO -

FONAREDD - Fonds National REDD+

GDA - Gestion Durable de l'Agriculture

GLTN - Global Land Tool Network

GPL - Gaz de Pétrole Liquéfié

GTCR-R - Groupe de travail climat REDD Rénové

GTT - Groupes de Travail Technique

INERA - Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomiques

JFTAIC - Japan Forest Technology Association International Cooperation

LoI - Lettre d'Intention

MEDD - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MPTF - Multi-Partner Trust Fund

NERF - Niveau(x)d'Emissions de Référence Forestier(s)

NIP - Note d'Identification de Projet

ONU - Organisation des Nations Unies

OS – Objectif Spécifique

OSC - Organisations de la Société Civile

PARRSA - Projet d'appui à la réhabilitation et à la relance du secteur agricole

PGDF - Programme de Gestion Durable des Forêts

PIF - Programme d'investissement pour la Forêt

PIREDD - Programme Intégré REDD+

PLAT - Portrait Local d'Aménagement du Territoire

PP - Parties Prenantes

PPAT - Portrait Provincial d'Aménagement du Territoire

PRODOC - Document de Projet

PTBA - Plan de Travail et Budget Annuel

PTF - Partenaires Techniques et Financiers

RDC - République Démocratique du Congo

REDD - Reducing emissions from deforestation and forest degradation

RRI - Rights Ressource Initiative

SNAT - Schéma National d'Aménagement du Territoire

SNSF - Système National de Suivi de Forêts

SPAT - Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire

UNCDF - United Nations Capital Development Fund
WRI -World Resources Institute

1 CONTEXTE

Sur la période 2010-2014, la déforestation en République Démocratique du Congo (RDC) a représenté 69%¹ de toute la superficie forestière perdue dans le Bassin du Congo. Reprises dans la Stratégie Nationale REDD+ de la RDC et dans le Plan d'Investissement REDD+ (2015-2020), les principales causes de la déforestation et de la dégradation de la forêt identifiées au niveau national sont² :

- l'agriculture itinérante sur brûlis,
- l'exploitation artisanale du bois,
- la carbonisation et le bois-énergie,
- l'exploitation minière, et
- les feux de brousse.

Les principales causes sous-jacentes sont

- la croissance démographique,
- les aspects institutionnels (décisions politiques, gestion déficiente, guerres civiles),
- les infrastructures et l'urbanisation, et
- les aspects économiques (crise économique, chômage, pauvreté).

Si l'exploitation industrielle du bois d'œuvre n'a pas été identifiée comme un facteur de dégradation majeur actuel, elle reste une menace potentielle qui pourrait être amenée à évoluer si l'étendue des concessions forestières venait à augmenter avec la levée du moratoire interdisant l'octroi de nouveaux titres forestiers, instauré en 2002, et que celles-ci n'étaient pas gérées durablement. Consciente de ces menaces, **dès 2012, la RDC s'est dotée d'une Stratégie Nationale REDD+ ambitieuse**, validée en Conseil des Ministres, pour protéger et valoriser la seconde forêt tropicale mondiale. La Stratégie REDD+ vise à stabiliser le couvert forestier à 63,5 % du territoire national à partir de 2030, et à le maintenir par la suite.

La Stratégie REDD+ est basée sur sept piliers : l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, l'exploitation agricole et forestière durable, la compensation des effets négatifs de l'exploitation forestière et minière, la promotion d'un accès à une énergie durable, la maîtrise de la croissance démographique et l'amélioration de la gouvernance. Elle promeut une approche globale adressant les multiples moteurs de la déforestation, basée sur l'aménagement du territoire pour orienter les activités, de la protection des forêts à l'augmentation de la productivité agricole.

Pour mettre en œuvre sa stratégie, **la RDC a adopté en 2013 et révisé en 2015, le Plan d'investissement REDD+ de la RDC** qui identifie les politiques et mesures prioritaires à mettre en œuvre et constitue le premier cadre programmatique de la Stratégie sur la période 2015-2020.

¹ A. Tyukavina, M. C. Hansen, P. Potapov, D. Parker, C. Okpa, S. V. Stehman, I. Kommareddy, S. Turubanova, Congo Basin forest loss dominated by increasing smallholder clearing. *Sci. Adv.* 4, eaat2993 (2018).

² Conformément au Plan d'Investissement REDD+ de la RDC (2015) : « ensemble de travaux complémentaires coordonnés par le MECNDD avec l'appui de l'ONU-REDD11 a permis d'identifier ces moteurs actuels et d'aboutir à un consensus national ». Parmi ces études, on peut citer : Synthèse des études sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC (MECNT, GTCR, ONU-REDD, 2012), ; Etude qualitative des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC (MECNT, GTCR, ONUREDD, 2012) ; Analyse quantitative des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC (UCL & ONUREDD, 2011) et Rapport de données de terrain (GTCR, 2012) ; Etude qualitative des causes et agents de la déforestation et de la dégradation des terres forestières dans une RDC post-conflit – Rapport technique (UNEP, 2012).

Avec un objectif intermédiaire de réduction de la perte annuelle actuelle du couvert forestier de 300 000 hectares par an en 2015 à 200 000 hectares par an en 2020³, les besoins ont été estimés à 1 040 millions de dollars pour la période 2015-2020. Pour y parvenir, le pays a identifié un portefeuille de programmes REDD+ couvrant le territoire national et comprenant :

- **des réformes et politiques structurelles majeures**, telles que la conduite de la réforme foncière pour sécuriser le foncier rural, une politique d'aménagement du territoire, une amélioration de la gouvernance territoriale ainsi que l'augmentation de la productivité agricole tout en orientant les activités en savane ;
- **des investissements aux niveaux provinciaux** pour favoriser le développement rural durable et créer de nouvelles opportunités socio-économiques pour les communautés locales et paysannes.

Pour ce premier cycle d'investissement 2015-2020, le Gouvernement de la RDC a décidé de mettre en œuvre ce Plan en priorité au travers du Fonds National REDD+ (FONAREDD), en place depuis 2013. La signature d'une Lettre d'intention (Loi)⁴ avec CAFI en avril 2016 a permis son opérationnalisation et le début de la programmation pour la mise en œuvre du Plan d'investissement. Avec un engagement de financement de 200 millions de dollars d'ici à 2020, dont 190 millions au travers du FONAREDD, des priorités ont été identifiées pour correspondre aux moyens financiers mis à disposition par CAFI en attente de cofinancements additionnels. Ces priorités, avec les chiffres indicatifs de la Loi (qui doivent être comparés aux investissements réels, tels que présentés dans le Rapport annuel 2019 du FONAREDD), sont les suivantes :

- Une politique agricole pour le développement rural et la sécurité alimentaire nationale qui limite l'impact actuel et à venir sur les forêts (66,4 millions US\$) ;
- Une politique énergétique de gestion durable du bois-énergie et de substitution partielle à ce dernier (28 millions US\$) ;
- Une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur, y compris les communautés locales et autochtones, mettant un accent particulier sur l'application des lois forestières, la gouvernance et divers modèles locaux et communautaires de gestion (29,6 millions US\$) ;
- Des normes REDD+ pour les investissements miniers et hydrocarbures dans les zones forestières de manière à prévenir, réduire et sinon compenser leurs impacts sur les forêts (4,8 millions US\$) ;
- Une politique d'aménagement du territoire organisant et optimisant l'utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l'économie nationale dans le respect des droits, qui réduit l'impact sur les forêts, les conflits et assure le développement durable aux niveaux national et local (21,6 millions US\$) ;
- Une politique foncière équitable – y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables, les communautés locales et les peuples autochtones – et qui assure une gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers, afin de limiter la conversion des terres forestières (11,2 millions US\$) ;

³ <https://www.cafi.org/content/cafi/fr/home/partner-countries/democratic-republic-of-the-congo/drc-redd--investment-plan-test.html>

⁴ La Lettre d'intention est disponible ici : <https://www.cafi.org/content/cafi/fr/home/partner-countries/democratic-republic-of-the-congo/the-letter-of-intent-between-cafi-and-the-drc.html>.

- La mise en œuvre participative du Plan stratégique national à vision multisectorielle pour la planification familiale – 2014-2020 (12 millions US\$) ;
- L'alignement des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+ ; assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+ (26,4 millions US\$).

Pour mettre en œuvre ces priorités, deux grands types de programmes/projets sont mis en œuvre :

- Des Programmes Sectoriels qui ciblent les causes directes et indirectes de la déforestation sur l'ensemble du territoire, au travers de réformes de politiques, mais aussi d'investissements ;
- Des Programmes Intégrés (PIREDD) dont l'emprise a été limitée aux nouvelles provinces et qui visent à intégrer les sept piliers de la stratégie sur chacun des espaces provinciaux, en faisant jouer au mieux les synergies entre les approches sectorielles et de gouvernance, afin de faire émerger une vision partagée de la gestion durable de l'utilisation des ressources sur les territoires.

Aujourd'hui, au travers du FONAREDD, 16 programmes sont en cours de mise en œuvre et 2 en cours d'instruction. Ceux-ci sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Portefeuille de projets du FONAREDD en juin 2020 (source : site de CAFI⁵)

Type	En cours d'exécution	En cours d'instruction
Programmes intégrés	PIREDD Mai-Ndombe	
	PIREDD Province Orientale	
	PIREDD Sud Ubangi	
	PIREDD Kwilu	
	PIREDD Équateur	
	PIREDD Mongala	
Programmes sectoriels	Système National de Surveillance des Forêts (SNSF)	Gouvernance
	Aménagement du territoire	Standards Environnementaux et Sociaux
	Réforme foncière	
	Renforcement des capacités de la Société Civile	
	Appui à la gestion durable des forêts par les peuples autochtones	
	Énergie	
	Planification familiale	
	Gestion durable de l'Agriculture	
	Savanes et forêts dégradées	
	Gestion durable des forêts	

⁵ <https://www.cafi.org/content/cafi/en/home/partner-countries/democratic-republic-of-the-congo/drc-fonaredd-programmes.html>

2 OBJECTIF DE LA VERIFICATION INDEPENDANTE

La lettre d'intention entre la CAFI et le gouvernement de la RDC est un engagement politique de haut-niveau établissant un partenariat pour la mise en œuvre de la Stratégie Cadre REDD+ de la RDC et de son Plan d'investissement sur la période 2015-2020.

Articulée autour de huit objectifs, elle a pour but de toucher l'ensemble des secteurs et moteurs de déforestation et dégradation forestière. Ces objectifs sont eux-mêmes déclinés en "jalons" qui ont pour visée de traduire les huit objectifs en actions ou résultats concrets et mesurables pour la fin de l'année 2018 et de l'année 2020.

L'objectif du présent rapport est de présenter les résultats de la vérification de l'atteinte des 14 jalons 2020 en se basant sur l'atteinte des jalons 2018 et le cas échéant, identifier les raisons de la non-atteinte ainsi que les mesures mises en œuvre pour y pallier.

3 METHODOLOGIE

Les travaux de la vérification indépendante de l'atteinte des jalons 2020, ont été réalisés par le bureau TERA qui a précédemment effectué la vérification des jalons 2018 au cours de l'année 2019. Le chef de l'équipe précédente (Yann Petrucci) est également en charge de l'équipe restreinte en charge de cette mise à jour de la vérification des jalons et assure ainsi la continuité des travaux.

3.1 Planification de l'intervention

L'étude s'est déroulée en 3 grandes étapes qui sont détaillées ci-dessous :

3.1.1 Activité 1 : Collecte d'information

Initialement cette étape devait inclure une mission en RDC afin de rencontrer les différentes parties prenantes. Du fait de restrictions de déplacement dues à la pandémie de COVID-19, cette mission n'a pas pu avoir lieu et les 2 experts en charge de l'étude ont réalisé les échanges à distance.

L'équipe de vérification a ainsi eu plusieurs échanges avec les équipes du FONAREDD. Le FONAREDD a par ailleurs assisté à l'organisation des échanges à distance avec les parties prenantes en RDC. En annexe, on trouvera l'ensemble des parties interviewées en RDC et hors de RDC.

D'un point de vue pratique, cette phase s'est déroulée entre juin et juillet 2020.

3.1.2 Activité 2 : Élaboration du rapport d'analyse

Le présent rapport d'analyse a mobilisé l'équipe suite aux interviews organisées auprès des parties prenantes en RDC et hors de la RDC.

Outre l'analyse des jalons, les consultants ont intégré une analyse sur les changements observés dans le fonctionnement du FONAREDD et la collaboration CAFI-FONAREDD, sans cependant rentrer dans le détail d'une évaluation exhaustive.

Ce premier draft du rapport d'analyse a été élaboré pour le 15 août 2020. Il a ensuite été partagé avec le secrétariat de CAFI et le Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour transmission aux diverses parties prenantes.

4 VÉRIFICATION JALON PAR JALON

Cette partie présente les résultats de la vérification jalon par jalon. La vérification consiste à évaluer l'atteinte d'un jalon au travers de trois critères : atteint, partiel ou nul. Ce sera le cas pour les jalons 2018 (comme lors de la précédente vérification), mais pas pour les jalons 2020 dont l'échéance n'est pas encore atteinte. Pour ces jalons 2020, un court narratif permettra d'apprécier les éventuelles avancées.

Pour appuyer ce travail, la vérification a utilisé l'analyse des cibles qui ont servi à la vérification des jalons 2018. Ces cibles doivent permettre de montrer notamment si des résultats intermédiaires nécessaires à l'atteinte des jalons ont été obtenus. Cependant, contrairement à la vérification des jalons 2018, l'atteinte ou non de ces cibles n'est pas le seul critère analysé pour l'atteinte ou non des jalons. En effet les jalons intermédiaires s'inscrivent dans une dynamique complexe que les cibles restreignent à certains éléments importants, mais non exhaustifs (voir vérification précédente). Les vérificateurs ont donc utilisé le fait que ces cibles ont été ou non réalisées comme un indicateur parmi un ensemble d'éléments détaillés dans le narratif, pour l'atteinte des jalons 2018 et par voie de conséquence des jalons 2020. L'impact a été somme toute modéré sur les appréciations finales puisque la notation "partielle" couvre un très large éventail de niveau de réalisation. Dans un seul cas, Jalon 2018 6b, concernant la réalisation du guide méthodologique, l'appréciation des consultants a fait passer le jalon d'une notation purement "partielle" à "atteint" illustrant les nombreuses avancées.

Ci-dessous on rappelle 2 remarques issues du précédent rapport de vérification.

Remarque 1 : l'approche envisagée consiste à vérifier la **réalisation/l'atteinte de résultats liés** aux jalons et pas la mise en œuvre de processus qui pourraient éventuellement aboutir à la réalisation des jalons. Ce point est d'importance, car l'approche de cette vérification qui cherche à identifier **des résultats obtenus** (finaux et intermédiaires) est différente de celle du suivi mené par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD qui apprécie la dynamique existante (celle-ci est cependant décrite dans le narratif relatif à chacune des cibles des jalons). Ainsi la présente vérification ne peut pas estimer qu'un jalon visant le résultat d'une étude spécifique est partiellement réalisé si seuls les Termes de Référence (TDR) de cette étude sont "ébauchés" voire validés. Dans ce cas, il n'y a pas d'étude et la réalisation du jalon est considérée comme nulle.

Remarque 2 : On notera que l'atteinte d'un jalon "partiel" nécessite que des résultats intermédiaires contribuant à l'atteinte du jalon ont effectivement été obtenus sur la période 2016-2018 (entre la date de signature de la Lol et la date butoir de la vérification du 31 décembre 2018). En effet, si des résultats ont été obtenus avant la signature de la Lol et constituent de facto des acquis sur lesquels il est important de capitaliser, ils ne peuvent pas être considérés comme des progrès réalisés pour l'atteinte de jalons qui ont été élaborés a posteriori sur la base des besoins et de l'existant.

4.1 Jalon Agriculture 2020 1a

Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'Aménagement du Territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers.

4.1.1 Jalon Intermédiaire 2018 1a

Ébauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agroindustrielles ainsi que des directives pour les concessions agro-industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques agricoles durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultants de cette agriculture à petite échelle.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Existence d'une étude de diagnostic mise à jour

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Il n'existe pas de diagnostic actualisé, mais des travaux provinciaux ont eu lieu.
--

A.1.2 Narratif cible 1

Le programme de Gestion Durable de l'Agriculture (GDA), approuvé par le COPIL en février 2018 a commencé effectivement ses activités le 30 juillet 2019. Des termes de référence pour un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles ont été élaborés dans le cadre de ce programme, mais l'étude n'a pas été réalisée. En effet, il a été estimé qu'un diagnostic lourd avec des missions sur le terrain serait d'une part peu adapté et d'autre part ne pourrait pas être couvert par le budget prévu.

Le travail a donc été réorienté en accord avec le FONAREDD pour mener une revue de l'existant pour lequel la bibliographie est très abondante. Dans un deuxième temps, les bureaux de la FAO dans les provinces ont été sollicités pour l'organisation d'ateliers participatifs réunissant l'ensemble des collèges représentatifs. Un guide méthodologique a également été élaboré concernant la mise en œuvre de diagnostics actualisés sur les enjeux et opportunités agricoles préalables au lancement du processus de la formulation politique agricole durable. À date du présent rapport, 14 provinces avaient été couvertes afin d'obtenir des retours sur les systèmes agricoles existants. Il est désormais attendu une note diagnostique.

Dans le cadre du **PIREDD Mai-Ndombe**, un diagnostic agricole du territoire de Kutu avait été réalisé en 2018. Deux autres diagnostics agricoles ont été réalisés en 2019 dans les Territoires d'Inongo et de Kiri. Dans le **PIREDD Orientale**, des études diagnostiques ont été lancées sur les filières agricoles, l'inventaire des modèles et techniques agricoles et l'état des lieux des cultures pérennes dans les provinces couvertes par ce PIREDD. Ces études ont été réalisées et les résultats validés pour 6 territoires d'intervention (sur 8) du PIREDD Orientale. Les résultats de ces études ont orienté le choix retenu dans le volet "agriculture", tant pour les cultures vivrières que pour les cultures pérennes.

Pour rappel de la vérification 2019 : "Des informations sur le secteur agricole en RDC sont dispersées dans plusieurs documents, dont le Plan National d'Investissement Agricole élaboré en 2013, le Fonds National de Développement Agricole dans lequel les principes du Plan d'Investissement ont été insérés, la

section agricole du Plan Nationale Stratégique de Développement (2018-2022) et la Note de Politique Agricole rédigée en 2009, mais ces informations n'ont pas été mises à jour."

A.2. Cible 2

2a) Ébauche de politique en cours de consultations participatives

2b) Qualité de l'ébauche de politique : i) degré d'inclusion des considérations forêts dans la politique
ii) l'ébauche de politique prend en compte les forêts, notamment pour le développement des plantations agro-industrielles ; iii) l'ébauche de politique fait référence à des procédures transparentes d'allocation alignées avec l'aménagement du territoire

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

Il n'y a pas d'ébauche de politique agricole

A.2.2 Narratif cible 2

Depuis 2019 le travail d'ébauche d'une politique agricole n'a pas été initié. En revanche, avec le démarrage du programme GDA deux activités parallèles ont été engagées :

- La reconfiguration de la CEMALA (Cellule d'Élaboration des Mesures d'Application de la Loi Agricole) en plateforme multi acteurs pour l'élaboration et le suivi de la politique agricole nationale durable. La CEMALA avait déjà participé à la production d'avant-projets de Décret, d'un avant-projet d'Arrêté Interministériel et d'avant-projets d'Arrêtés Ministériels tous relatifs à loi n° 11/022 portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole, mais qui se limite à la production végétale et ne s'applique pas aux secteurs de production animale et halieutique. Une trentaine d'autres textes sont censés être élaborés.

Un arrêté est en cours de validation afin que la CEMALA puisse jouer son rôle de plateforme et fasse le lien entre la politique agricole et la loi agricole qui a déjà été promulguée.

- La mise en place de 3 Groupes de Travail technique qui rassemblent l'ensemble des parties prenantes (ministères, secteur privé, PTF, organisations de producteurs agricoles, ONG, experts) autour des grandes thématiques de la future politique agricole : ressources, fiscalité et parafiscalité, intrants et technologie.

De plus, une cellule technique du projet GDA a été installée au sein du Ministère de l'Agriculture et compte 5 experts. Cette équipe doit travailler sur le processus de formulation et du suivi de la politique agricole dans le cadre du GDA. Un arrêté a également été validé et signé formalisant son fonctionnement.

Si ces structures permettent la mise en place d'un cadre réglementaire de manière participative, il n'est cependant pas clair comment le lien sera fait avec le développement d'une politique agricole en tant que telle.

A.3. Cible 3 : Nombre de réunions de travail au sein ou impliquant les différentes divisions du Ministère de l'Agriculture

A.3.1 Réponse quantitative à la cible 3

Il existe un rapport mensuel (juin 2020) des activités de la cellule technique⁶.

⁶ Ce rapport a été transmis aux vérificateurs, sur leurs demandes, par l'agence d'exécution

A.3.2 Narratif cible 3

La Cellule technique qui fait le lien du projet GDA au sein du Ministère de l'Agriculture a rendu compte de ses activités de juin 2020. Elle a, entre autres, assuré :

- Le suivi de la reconfiguration de la CEMALA (Arrêté)
- La préparation et l'organisation des ateliers provinciaux au travers des bureaux de la FAO dans les provinces.

A.4 Cible 4 : Évidence (au travers du nombre de réunions) d'un dialogue intersectoriel et de travail technique sur l'agriculture et les forêts

A.4.1 Réponse quantitative à la cible 4

Il n'existe pas d'évidence claire sur les rencontres des GTT, mais le compte rendu des activités de la Cellule technique en fait mention. Ces Groupes de Travail technique se seraient réunis dans le cadre d'un atelier, mais aucun compte rendu n'a été fourni aux vérificateurs.

A.4.2 Narratif cible 4

Les GTT intègrent l'ensemble des parties prenantes et en particulier des représentants du Ministère du Développement Durable (de la DIAF), mais également de nombreux autres Ministères en fonction des thématiques considérées (Intérieur et affaires coutumières, Affaires foncières, Aménagement du Territoire, Décentralisation, Genre et famille, Développement Rural, Recherche scientifique, Pêche et élevage, Ressources hydrauliques et électricité).

B. Score

Jalon intermédiaire 2018 1a : Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Le programme de Gestion Durable de l'Agriculture a déjà un an d'activité et on observe plusieurs avancées significatives dans le sens de l'élaboration d'une politique agricole même si le processus prendra encore du temps :

- les structures devant réfléchir à la politique agricole ont été établies et officiellement créées
- des états des lieux sont en cours d'élaboration suite à l'organisation d'atelier dans plusieurs provinces.

Il est important de souligner que le travail a été engagé et qu'il s'agit désormais d'un processus en cours qui peut prendre plus de temps que planifié. Le souci est en effet d'assurer une appropriation de ce dernier par le Ministère de l'Agriculture et d'éviter que la FAO ne soit le leader d'un processus déconnecté de la réalité nationale. Tout le travail effectué vise donc à ce que l'ensemble des étapes réalisées ou à venir le soit avec l'aval et le soutien du Ministère. Cette approche, nécessairement longue, devra permettre à terme d'avoir une acceptation beaucoup plus large du texte élaboré.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Voir ci-dessus.

Le travail est engagé et un processus défini et validé par les parties prenantes est en cours. Le développement des activités du programme GDA est en cours. Il est ainsi prévu qu'une fois qu'une ébauche de politique agricole est élaborée au sein des structures centrales, celle-ci fasse l'objet de consultations élargies dans chacune des provinces avec l'appui des représentations de la FAO.

4.1.2 Synthèse avancées Jalon Agriculture 2020 1a

Vu les retards pris, il n'est pas possible qu'une politique agricole soit adoptée avant la fin de l'année 2020. En revanche avec le démarrage du programme GDA et la mise en place des structures institutionnelles, le processus est désormais lancé. Ce processus devrait prendre encore quelques années même si l'objectif pour l'obtention d'une politique, selon le planning élaboré, est la fin de l'année 2021.

4.2 Jalon Agriculture 2020 1b

Les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national Terra Congo.

4.2.1 Jalon Intermédiaire Agriculture 2018 1b

Un système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système national de suivi des forêts (NSFM)

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Système de suivi des concessions agricoles

1a) Intégré à Terra Congo

1b) Générant les données

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Il semble exister sur la plateforme <http://www.rdc-snsf.org//> une couche permettant d'afficher les concessions agricoles qui n'en portent pas le nom, mais celui de "Plantations". Cette couche est identique à celle dénommée "Plantations" et légendée "Cultures pérennes" sur l'Atlas Forestier de la RDC (<https://cod.forest-atlas.org/map?l=fr>) et qui semble faire référence à des "plantations agro-industrielles"

A.1.2 Narratif cible 1

La revue à mi-parcours du programme SNSF indique que les registres des grands projets agricoles font partie des données produites dans l'Atlas forestier. Ces informations apparaissent effectivement sur le site de l'Atlas Forestier en données à télécharger sous le nom de "Plantations agro-industrielles" qui correspondent à la couche légendée "Cultures pérennes". Cette couche se retrouve également sous la dénomination "Plantations" sur le portail internet du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF).

Ces "plantations" sont donc a priori des plantations industrielles agricoles, mais peuvent être également des champs à petite échelle (plantation villageoise). Le site de l'Atlas qui fournit plus d'information sur cette couche la décrit ainsi : "Cette couche représente les limites des zones allouées pour des plantations industrielles suite à un accord entre l'Etat et l'opérateur privé [...] en vue d'une production agricole". Le site précise également que cette couche a été mise à jour en juin

2017.

Le SNSF ne permet pas de télécharger ces informations contrairement à l'Atlas forestier. Cependant une nouvelle version du SNSF est en cours de développement qui devrait permettre d'accéder à l'ensemble de ces données, la DIAF ayant validé l'accessibilité aux données.

A.2. Cible 2 : Un mécanisme existe pour surveiller les conversions des forêts en terres agricoles – en particulier de l'agriculture industrielle à grande échelle – combinant l'observation satellitaire et la vérification de terrain

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

Le mécanisme de suivi des Evènements Moteurs de Déforestation (EMD) est toujours effectif. Il combine l'observation satellitaire et la vérification de terrain qui permet de détecter les conversions des forêts, pas uniquement en terres agricoles, mais également en d'autres usages des terres (routes forestières par exemple).

Un accord a été mis en place entre le programme GDA et le SNSF afin de vérifier ces EMD sur le terrain dans une province pilote.

A.2.2 Narratif cible 2

Le rapport annuel 2019 du programme SNSF indique que le rapport 2017 sur les EMD a été transmis dans sa version finale en octobre 2019 à la FAO. Ce laps de temps semble particulièrement long. De plus ce rapport annuel indique que *“La couche des EMD de 2017 sera publiée sur le portail SNSF au courant du premier semestre 2020, dès que la préparation du template sera adoptée”*. Au mois de juin 2020, cette couche n'était pas disponible sur le portail SNSF.

Le rapport 2018 sur le suivi des EMD n'est pas disponible en téléchargement ni sur le site du FONAREDD ni sur celui de la FAO. Il semble avoir été transmis à la DIAF seule habilitée à le valider et à autoriser sa diffusion. Les consultants ont cependant pu prendre connaissance du draft de rapport, dans l'attente de sa validation :

“Ainsi, 5219 événements affectant une superficie forestière supérieure à 5 hectares ont été répertoriés. Au total 15% des EMD se sont retrouvés en zone minière, près de 11% au sein de concessions forestières, 0,5% en zone de plantation ou projet agro-industriel et 3,5% à l'intérieur des zones tampon élaborées autour de ces derniers... comme en 2017, ils représentent environ 7% des alertes de perte de couvert arboré détectées en RDC en 2018”⁷

Un rapport de WRI⁸ fait une analyse des *“possibilités de regroupement des outils de surveillance des terres par satellite”*. Ce point semble tout à fait pertinent tant les informations mises à disposition sur le SNSF et sur l'Atlas forestier⁹ se recoupent. Des recommandations ont été formulées dont une concernant l'importance *“de trouver un juste milieu entre une décentralisation totale, et une spécialisation des différentes structures dans leur domaine”*. Ce rapport insiste également sur l'importance d'une meilleure coordination, le besoin de transparence et de partage et le besoin de réfléchir à une meilleure interopérabilité des portails plutôt qu'à une centralisation.

⁷ Du fait d'une fiabilité faible, les alertes GLAD doivent ensuite être analysées, comparées aux images satellitaires par un analyste, et vérifiées sur le terrain avant publication finale. Il y a donc un minimum de 6 mois avant toute publication de l'information. En 2017 le délai a été de un an et demi jusqu'à la validation du rapport final intégrant le contrôle qualité.

⁸ WRI, Rapport final d'évaluation des possibilités de regroupement des outils de surveillance des terres par satellite

⁹ Cet atlas forestier <https://cod.forest-atlas.org> a un objectif plus vaste que le simple secteur forestier en intégrant les permis miniers et en visant un appui à l'aménagement du territoire

Enfin, comme en 2019, les moteurs de déforestation ne sont pas systématiquement discernables rendant difficile l'appréciation de la conversion des forêts en terres agricoles.

Des informations complémentaires indiquent qu'une collaboration a été mise en place entre le programme GDA (représenté par la FAO) et le SNSF (représenté par la Division Géomatique de la DIAF) pour le partage d'information facilitée par le fait que ces deux programmes sont portés par la FAO. Un protocole de collaboration a ainsi été signé dans ce sens en juin 2020 sur plusieurs sujets dont la mise en place de postes sentinelles par le programme GDA.

Ce protocole d'accord permettra de vérifier sur le terrain les EMD qui auront été identifiés dans le suivi des alertes mis en place par la DIAF et le SNSF. Dans un premier temps le programme GDA mettra en place 5 postes sentinelle dans des provinces test (Kwilu et Équateur) en fournissant l'équipement et en formant des agents au sein des ITAPEL (Inspection Territoriale d'Agriculture Pêche et Élevage) et IPAPEL (Inspection Provinciale d'Agriculture Pêche et Élevage). Cette formation est prévue en août 2020.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique

Nous ne reviendrons pas sur les commentaires de la précédente vérification concernant les difficultés d'interprétation de ce jalon, et du terme "plantations commerciales" qui n'était pas clairement défini (taille, type de cultivateur, commodité, etc.) et ne l'est toujours pas.

On observe cependant que les retards dans la mise à disposition des informations sont en passe d'être rattrapés même si tout n'est pas encore parfait. Ainsi, si globalement l'information semble être disponible, elle est encore difficilement accessible et analysable. L'existence de 2 sites (SNSF et Atlas) rend les choses plus confuses. Ainsi, le site du SNSF n'intègre pas les EMD qui sont cependant disponibles sur le site de l'Atlas forestier, mais dans le même temps ces EMD ne permettent pas d'apprécier si la déforestation est due au développement des plantations commerciales ne permettant pas de répondre explicitement à l'intitulé de ce jalon.

Cependant le score "partiel" affecté à ce jalon ne reflète pas non plus la quantité de travail réalisé pour son atteinte, ce que les intitulés des cibles et du jalon ne permettent pas d'apprécier. Entre autres :

- le suivi des EMD est effectif avec la production d'un rapport actualisé pour les EMD 2018 auquel les experts ont eu accès. Des contrôles de terrain sont en train d'être mis en place ;
- la mise à jour des surfaces agricoles est régulièrement effectuée ;
- un accord entre SNSF (géré par la DIAF, mais financé via la FAO) et GDA (dépendant de la FAO) permet un partage facilité de l'information concernant les espaces agricoles ;
- le développement d'un nouveau site internet non disponible au moment de la vérification permettra un accès facilité à l'information validée par la DIAF.

Le programme GDA prévoit également d'appuyer à la mise en place d'un cadastre agricole dans la province pilote du Kwilu qui alimentera notamment le SNSF.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

L'intégration des résultats du suivi des EMD devrait être réalisée comme il avait, par ailleurs, été déjà recommandé lors de la vérification 2019. Cela devrait se faire dans la nouvelle version du SNSF qui n'était pas disponible au moment de la préparation de ce rapport.

Une réflexion doit être rapidement menée pour répondre aux recommandations faites par WRI quant aux possibilités de regroupement des outils de surveillance.

4.2.2 Synthèse avancée Jalon Agriculture 2020 1b

Malgré des avancées certaines et la mise en place d'un portail sur le suivi de couvert forestier l'information reste encore dispersée et la mise à jour difficilement appréciable. Le nouveau système n'est pas encore totalement en place, mais le processus de collaboration mis en place entre les Ministères permet d'espérer sa fonctionnalité totale avant la fin de l'année 2020.

4.3 Jalon intermédiaire Agriculture 2018 1c

Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage.

Ce jalon n'apparaît pas dans les jalons 2020 ; il n'est considéré que comme un jalon intermédiaire, mais il est intéressant d'en apprécier les avancées et la dynamique engagée dans les PIREDD.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Dispositif d'encadrement pour les programmes approuvés en 2016 (Mai-Ndombe, PO et Sud Ubangi)

1a) Protocole d'accord avec Minagri

1b) Recrutement des ALE (Agences Locales d'Exécution) en cours ou achevé

1c) stratégie d'encadrement et de production acquisition distribution d'intrants

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

PIREDD Orientale (lancement mai 2018)

Le rapport annuel 2019 du PIREDD Orientale indique qu'un Dispositif d'Encadrement Agricole (DEA) a été mis en place dans les 3 provinces couvertes par le Programme. Des Arrêtés provinciaux ont été pris pour formaliser ces dispositifs. Des lettres d'accord ont été signées avec les Inspections Provinciales de l'Agriculture et des plans d'action ont été validés et sont mis en œuvre.

Le PIREDD, via le PNUD - Agence d'exécution, a contractualisé l'INERA Yangambi pour la production et la livraison de 71.300 kg de semences de base de cultures vivrières (riz, maïs et arachide) et 550 kg de semences de caféier robusta. D'autres achats sont en cours pour l'acquisition de graines de palmiers et les cabosses de cacaoyers. Les contrats sont finalisés et les premières livraisons sont attendues dès le mois de novembre.

Les trois Partenaires Locaux d'Exécution recrutés participent à ce dispositif dont le secrétariat est porté par l'Inspection Provinciale de l'Agriculture dans chaque Province.

PIREDD Mai-Ndombe (lancement juillet 2018)

Des protocoles d'accord de collaboration ont été signés entre le PIREDD et chacun des services

techniques déconcentrés dans les divers territoires. Aucune ALE n'a pas été recrutée, mais des contrats de travail sont régulièrement conclus avec les Comités Locaux de Développement dans le cadre d'activités spécifiques.

Il n'existe pas de stratégie écrite en tant que telle.

PIREDD Sud Ubangi (lancement mai 2018)

Ce projet est combiné avec le PARRSA (Projet d'Appui à la Réhabilitation et au Redressement du Secteur Agricole) déjà actif dans la région depuis plusieurs années. Un dispositif d'encadrement agricole existe depuis la 1ère phase du PARRSA. Huit conventions de financement ont été signées avec des ALE pour la production de plantules de café et de cacao pour un total de 405 000 plantules de café et 204 500 plantules de cacao. Des Contrats de partenariat ont également été signés avec les services spécialisés dans l'accompagnement des cultures pérennes comme l'ONAPAC, L'INERA, le FFN et l'ACE.

PIREDD Mongala (lancement septembre 2019)

Bien que lancé tardivement (arrivée de l'équipe en mars 2020), le PIREDD a connu des avancées notables avec la signature d'une convention de subside avec l'Inspection Provinciale de l'Agriculture et la signature d'une convention de subsides avec le Centre Agroforestier Pilote de Kaba, CAFPIK, pour la promotion et le développement de la filière fruiticole dans la zone d'intervention.

A.1.2 Narratif cible 1

Le **PIREDD Orientale** était bien avancé sur cette thématique en 2019 et a poursuivi la mise en œuvre de son programme en partenariat avec les administrations provinciales de l'Agriculture en :

- équipant les services de l'agriculture aux différentes échelles de gouvernance (Province, territoire et chefferies/secteurs) avec des motos et du matériel informatique leur permettant d'être opérationnels ;
- poursuivant la distribution de semences auprès de plus de 1000 bénéficiaires. Les premières récoltes de maïs, riz et arachides issues de ces semences améliorées ont démarré en juillet 2020 et se poursuivent ;
- Développant une stratégie d'identification et d'encadrement des bénéficiaires des cultures pérennes (caféiers, cacaoyers, palmiers à huile) dans une vision intégrée et participative.. Des germoirs communautaires de caféiers sont à terme ; les pépinières sont en cours d'installation (environ 1 282 438 plantules). Puis suivra la distribution à grande échelle auprès des bénéficiaires ayant souscrit. Pour les cacaoyers et les palmiers à huile (en cours d'acquisition), le schéma d'opérationnalisation sera identique.

PIREDD Mai-Ndombe

Le PIREDD Mai-Ndombe poursuit son intervention selon une logique différente orientée bottom-up en intervenant en priorité au niveau des territoires avec lesquels sont signés les protocoles d'accord. Cette intervention est encore plus marquée au niveau des terroirs puisqu'il est prévu un appui auprès de 600 d'entre eux. La sélection de ces terroirs a fait l'objet d'une note méthodologique. 162 CLD ont ainsi été appuyés à travers plusieurs appuis dans le développement de parcs à bois, la production de semences de palmiers à huile, etc. Chacune de ces activités donne ainsi droit à des paiements pour services environnementaux pour les communautés concernées.

PIREDD Sud Ubangi

Malgré une installation tardive sur place le PIREDD Sud Ubangi a pu profiter de la dynamique du

PARRSA pour la mise en place de ses activités : identification de nouveaux pépiniéristes, production de plantules en café et cacao. De plus, le PIREDD intervient au niveau local à travers l'organisation des ménages en organisation des producteurs. Environ 700 ont été créés en plus des 4 CARG dans les 4 territoires de la province.

Les filières (café et cacao) sont en cours d'installation avec 75 ha de caféiers et 45 ha de cacaoyers installés fin 2019.

PIREDD Mongala

L'approche est également orientée bottom-up avec cinq pépinières implantées par les communautés qui ont permis la production de 33 plantules d'arbres fruitiers et 80 vergers fruitiers couvrant une superficie de 93 ha.

Cependant le PIREDD appuie aussi l'administration provinciale (convention qui démarre en juillet 2020) en fournissant de l'équipement en cours de livraison (motos).

A.2. Cible 2 : Dispositif de production/distribution d'intrants

2a) Élaboré : stratégie, plans d'achat

2b) Opérationnel

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

PIREDD Oriental - PIREDD Mai-Ndombe – PIREDD Sud Ubangi

Ces 3 PIREDD ont mis en place des dispositifs de production et de distribution.

Le PIREDD Mongala développe également son dispositif qui a déjà produit des plants dans 5 pépinières

A.2.2 Narratif cible 2

Voir narratif Cible 1

B. Score

Atteint

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique

Les PIREDD Kwilu et Équateur qui ont démarré en 2019 sont dans une phase de développement de leurs activités.

Les autres PIREDD sont en phase de croisière et poursuivre 'opérationnalisation des systèmes développés ce qui justifie l'atteinte du Jalon.

En revanche il est regrettable que des échanges plus nombreux entre les PIREDD les plus avancés et les autres n'aient pas été organisés afin de partager les expériences et les modèles.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Tous les PIREDD ont des activités en cours pour développer ou poursuivre la mise en œuvre de leurs dispositifs de production et de distribution d'intrants.

En fonction de la date de démarrage de ces PIREDD cette activité est plus ou moins avancée, mais est en cours, ce qui est une avancée remarquable par rapport à l'année 2019.

4.4 Jalon Énergie 2020 2a

Politique énergétique révisée pour y inclure une sous-composante visant la gestion durable du bois-énergie et le développement des énergies de substitution au bois-énergie

4.4.1 Jalon intermédiaire Énergie 2018 2a

Étude de faisabilité réalisée sur les énergies de substitution au bois-énergie en milieu urbain, dont les énergies renouvelables.

Ce jalon a été considéré comme atteint lors de la vérification indépendante de 2019. Toutefois, le rapport d'évaluation soulignait que *“des mesures complémentaires étaient prévues pour réaliser des études de faisabilité ciblées sur 3 sites pilotes pour la microhydroélectricité”*.

Des études ont été réalisées en 2019 pour l'identification et la sélection des sites pilotes dans les zones d'action des PIREDD (voir rapport annuel du Programme Énergie). 4 sites pilotes ont été identifiés.

Un appel d'offres pour la réalisation des études de faisabilité dans les sites pilotes (*“Réalisation des études techniques pour la construction de microcentrales hydroélectriques”*) a été lancé en juin 2020 par le PNUD. Les 4 sites pilotes concernés par le marché sont :

- Site pilote de Mabinza, sur la rivière Rubi (à Benguela) pour électrifier le centre d'AKETI, dans la Province de Bas-Uélé;
- Site pilote de Wede, pour électrifier Centre Niangara, dans la Province de Haut-Uélé;
- Site pilote de Mambasa, sur la rivière Ituri pour électrifier le centre d'IRUMU dans la Province de L'Ituri;
- Site pilote de Yame pour électrifier le centre Bagbuzi dans la Province de la Tshopo.

L'appel d'offres a été clôturé en juillet 2020 et les offres sont en cours d'évaluation.

Une étude sur le GPL doit également être terminée avant la fin de l'année 2020.

4.4.2 Synthèse avancée Jalon Energie 2020 2a

La feuille de route de la formulation de la politique énergie a été validée avec le Ministère de l'Énergie. Des consultations intersectorielles ont été réalisées en juillet 2020 avec différents ministères, la plateforme des acteurs pour les énergies renouvelables en RDC et d'autres acteurs, autour des aspects à prendre en compte dans la politique énergétique. Il est prévu que le processus d'élaboration de cette politique soit lancé en octobre 2020 pour une élaboration de la politique énergétique au cours 2021.

4.5 Jalon Énergie 2020 2b

Foyers améliorés diffusés et utilisés dans 10% (moyenne pondérée) des ménages de Kinshasa et des capitales provinciales où les programmes intégrés ont été mis en œuvre

L'atteinte de ce jalon pourra être évaluée en 2021. Une équipe a été recrutée pour travailler sur les Foyers Améliorés et une stratégie de communication et sensibilisation aux foyers améliorés va être lancée courant 2020. Aussi, un Fonds de défi et Incubation pour la cuisson propre en RDC a été ouvert et l'évaluation des soumissions est en cours. Ce Fonds va appuyer la diffusion des foyers améliorés dans les zones couvertes par le programme.

Certains PIREDD prévoient le développement de foyers améliorés : c'est le cas du **PIREDD Kwilu** et du **PIREDD Orientale**. Le PIREDD Kwilu a démarré en 2019 et les activités relatives aux FA n'ont pas encore

été lancées. Quant au PIREDD Orientale, un appel d'offres est sorti pour le développement des foyers améliorés, le recrutement est en cours. . La stratégie de déploiement va s'inspirer des travaux du Programme Energie.

Des débats existent sur la faisabilité de ce jalon, dont l'objectif (10% de foyers améliorés dans les grandes villes) semble irréalisable. En effet selon le PRODOC du programme énergie : *De l'avis de tous les experts du secteur de la cuisson propre (et notamment des foyers améliorés) ayant travaillé sur le sujet de par le monde et collaboré pour l'élaboration de ce programme, cet objectif de 10%, quoique pertinent politiquement, est irréaliste au vu des expériences passées, nationales et internationales et à la durée du Programme (cf. section 3.2).* Toujours selon le PRODOC : *"le développement du marché repose à la fois sur des facteurs d'offre et de la demande, l'un d'entre eux étant le changement de comportement, qui peut prendre des décennies. Dans les zones où plus de 40% de la population possède ou utilise un foyer amélioré ou un GPL, il faut plus de 15 ans et un changement de génération de personne qui s'occupe de la cuisine."*

Le PRODOC présente des estimations de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre liées à l'utilisation de foyers améliorés dans 5 villes (voir page 119) : Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kisangani, Bukavu, qui ne correspondent pas aux capitales provinciales des PIREDD. Les estimations sont basées sur un taux de pénétration de 2% et 6% des ménages soit moins que les 10% prévus dans le cadre de ce jalon.

Toutefois, après des échanges avec le FONAREDD et présentation des premiers résultats par le programme Energie, il semble que les foyers améliorés sont déjà bien développés dans les grandes villes, notamment Goma où plus de 50% des foyers utilisent des FA et à Lubumbashi. L'idée est de répliquer cette stratégie à Kinshasa et Kisangani.

4.6 Jalon Énergie 2020 2c

Mise en œuvre de projets bois énergie autour de grands centres urbains, basés sur les études et pilotes existants, agissant le long de la chaîne de valeurs de manière à diversifier l'approvisionnement hors forêts naturelles (plantations durables et agroforesterie), améliorer l'efficacité de la carbonisation au travers de technologies adaptées, et appuyant les réformes politiques et réglementaires nécessaires, etc.

4.6.1 Jalon intermédiaire Énergie 2018 2b

Réalisation des études de références à Kinshasa et dans les zones ciblées par les programmes intégrés sur la production, la consommation et l'efficacité énergétique dans l'utilisation de la ressource bois.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Statut de l'étude

1a) TDR réalisés et validés

1b) Arrangements de mise en œuvre convenus

1c) Consultants recrutés

1d) État d'avancement des études

1e) Études validées

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Le contrat entre le PNUD et le CIRAD pour la réalisation de l'étude a été signé le 23 septembre 2019.

L'étude est en cours.

A.1.2 Narratif cible 1

L'étude bois-énergie du CIRAD se concentre sur 4 grandes villes de RDC : Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Bukavu. Elle est déclinée en 4 objectifs : (i) Enquêtes sur les pratiques de consommation et demande potentielle de changement ; (ii) Étude des filières et marché de l'énergie de cuisson (bois de feu, charbon de bois, GPL); (iii) Étude des flux d'approvisionnement; (iv) Restitution et renforcement des capacités des universités nationales et des animateurs des PIREDD.

À ce jour les enquêtes de consommation ont été réalisées dans les 4 villes. Les données ont été analysées pour Kinshasa et Lubumbashi et sont en cours d'analyse pour Bukavu et Goma. L'étude des filières aura lieu entre août 2020 et décembre 2020 et l'étude des flux d'approvisionnement début 2021.

A.2. Cible 2 : Portée : l'étude porte sur

2a) Au moins un bassin d'approvisionnement (Kinshasa)

2b) Plus d'un bassin d'approvisionnement

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

L'étude portera sur 4 bassins d'approvisionnement : Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu.

A.2.2 Narratif cible 2

Les TDRs prévoient que l'étude de la filière bois énergie devrait couvrir Lubumbashi, Goma, Bukavu et Kinshasa en ce qui concerne l'étude des pratiques de consommation et de demande potentielle de changement, et Kinshasa et Lubumbashi en ce qui concerne les flux d'approvisionnement.

Ces zones ne couvrent que peu de PIREDD. Le CIRAD prévoit toutefois de former des animateurs dans les PIREDD afin que des données puissent être collectées dans les différents PIREDD.

A.3. Cible 3 : Critères de qualité

L'étude comprend :

3a) une analyse des flux des zones de PIREDD et pour chaque centre urbain-cible

3b) une analyse des modes de production et de consommation

3c) une analyse du mix énergétique utilisé pour la cuisson dans les centres urbains cibles

3d) le pourcentage de ménages utilisant des foyers améliorés dans les centres urbains cibles

A.3.1 Réponse quantitative à la cible 3

Pas de changement constaté par rapport à l'évaluation 2019. La cible est partiellement atteinte du fait que l'analyse des flux ne concerne pas les PIREDD.

A.3.2 Narratif cible 3

La version des TDRs validés, est celle sur laquelle se base le CIRAD dans le cadre de ses activités, qu'elles soient financées par le PNUD dans le cadre de ce projet ou qu'il s'agisse d'activités de recherche sur fonds propres, qui lui seront ultérieurement remboursés à la réception du rapport technique et financier. Pour rappel, ces TDRs indiquent que l'étude de la filière bois énergie devrait couvrir :

- Les pratiques de consommation et demande potentielle de changement (baseline) sur 4 centres urbains (voir cible 2), mais aucun ne correspond aux PIREDD mis en œuvre (cible 3a partiellement remplie) ;
- Les filières et marchés de l'énergie de cuisson (bois de feu, charbon de bois, GPL) permettant de répondre aux cibles 3b, 3c et 3d ;
- Les flux d'approvisionnement et en particulier les flux entrants dans les villes de Kinshasa et Lubumbashi.

La conclusion reste la même que lors de la vérification 2019 à savoir : "*Cette étude ne remplira donc que partiellement les exigences des cibles en particulier du fait de l'absence de données sur les PIREDD. Cependant il est attendu que le CIRAD forme des animateurs des différents PIREDD sur les recommandations concernant les méthodologies utilisées. Ceci permettra d'initier un transfert de connaissances et de compétences au sein des PIREDD.*" Le lien avec les PIREDD n'est cependant pas encore fait, ces derniers devant conduire, dans le cadre de leur volet « énergie », une étude des filières bois-énergie dans les provinces sous leur juridiction. Cette complémentarité sera effective dès que la formation des animateurs des PIREDD sera faite sur la méthodologie utilisée par le CIRAD et que les études seront conduites dans les provinces ciblées par le CIRAD.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Le Programme Énergie a été tenu sa première réunion du comité de pilotage en février 2019 et a ainsi été doté d'un staff entièrement dédié. L'étude du CIRAD a démarré en septembre 2019 et est en cours. Les premiers résultats de cette étude (enquêtes sur la consommation et études des acteurs de la filière) pourraient être connus en 2020, mais l'étude sera probablement achevée en 2021. Toutes les missions de comptage, de formation, d'encadrement ont été suspendues depuis janvier 2020 vu que la conduite de l'étude dépendait du CIRAD.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

L'étude du CIRAD est en cours et se poursuivra jusqu'en 2021. La formation des animateurs dans les PIREDD reste le point important qui permettra un transfert de compétences pour de futures analyses du secteur bois-énergie dans les zones des PIREDD.

Les premiers résultats confirment la prépondérance du bois énergie dans le mix énergétique (charbon et bois de chauffe).

4.6.2 Synthèse avancée Jalon Energie 2020 2c

La mise en œuvre de projet bois-énergie autour de grands centres urbains dépend des résultats des études en cours. Différentes études ont été menées concernant l'analyse de marché relatif aux foyers améliorés. Cependant ce jalon est d'abord abordé dans le cadre des jalons liés à la forêt à travers le développement de plantations agroforestières intégrant l'acacia et le manioc dans les PIREDD Mai Ndombe et Kwilu ; ces 2 provinces approvisionnant le bassin de Kinshasa en bois énergie (Makala).

4.7 Jalon Forêts 2020 3a

Projet de révision du Code forestier, intégrant les avancées liées et adressant les défis liés à la gestion industrielle, artisanale et communautaire des forêts

4.7.1 Jalon Intermédiaire Forêts 2018 3a

Politique forestière adoptée, résultant d'un processus participatif et transparent avec toutes les parties prenantes pertinentes. Le Gouvernement s'engage à présenter d'ici fin 2016 une ébauche formelle de politique forestière ayant fait l'objet d'un premier cycle de consultations des diverses parties prenantes.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Statut de l'étude

1a) Ébauche de politique forestière et ayant fait l'objet d'un premier cycle de consultations des diverses parties prenantes

1b) Consultations réalisées et politique forestière finalisée

1c) Politique forestière adoptée en Conseil des Ministres

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

La situation a évolué depuis 2019 avec le lancement officiel du processus d'élaboration de la Politique forestière.

A.1.2 Narratif cible 1

La décision 6 du 9^{ème} COPIL valide le Programme de Gestion Durable des Forêts tout en soulignant l'importance de la mise en œuvre d'une feuille de route conjointe CAFI-MEDD qui comprend 2 mesures en lien avec ce jalon :

" 1 - Le processus d'élaboration de la Politique Forestière Nationale de la RDC amorcé par le MEDD, sera lancé officiellement d'ici janvier 2020 conformément à l'approche participative adoptée (voir article 4 du code forestier)"

Le 4 mars 2020, à Kinshasa, s'est ainsi tenu un atelier de lancement des travaux d'élaboration de la politique forestière nationale. Cet atelier de lancement officiel a fait l'objet d'un rapport présentant les objectifs et le déroulement des travaux à venir. Trois ateliers de présentation du processus ont été réalisés avec les parties prenantes : un en interne au MEDD, un avec les autres ministères le 9 juillet 2020 et un avec les autres parties prenantes (OSC, secteur privé et PTF) le 30 juillet 2020.

"2 - Dans l'attente de la révision du décret créant le Conseil consultatif national des forêts, ses premières réunions seront organisées dès janvier 2020, avec une représentativité renforcée afin de mieux impliquer les partenaires privés et publics du secteur forestier, ainsi que la société civile congolaise et internationale. Ce conseil sera consulté régulièrement dans le cadre de l'élaboration de la politique forestière, et discutera des grandes orientations à donner au PGDF"

Au moment de la vérification le CCNF n'avait pas tenu de réunion spécifique liée à la politique forestière en revanche des comités restreints se sont réunis 3 fois concernant les TDR de l'étude sur la légalité des titres forestiers.

La dernière version du PRODOC du PGDF (décembre 2019) prévoit une activité spécifique pour l'opérationnalisation du CCNF (activité 1.1) ainsi qu'une autre (activité 2.1) dédiée à l'élaboration de la politique forestière à travers un processus consultatif.

Pour rappel l'objectif est d'élargir le CCNF existant à l'ensemble des parties prenantes du secteur. Cela nécessitera une modification du décret 08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Consultatif National des Forêts afin de lui donner une base de représentation élargie conforme à celle de la Plateforme et intégrant ses fonctions.

Par rapport à 2019 on observe cependant une évolution positive des positions respectives suite à la négociation ayant abouti à la validation du PGDF et la mise en place de la feuille de route.

Pour rappel de la vérification 2019, certains de ces conseils consultatifs provinciaux ont déjà été mis en place par le WWF (Mai-Ndombe, Tshuapa, Équateur, Mongala et Tshopo) puis AGEDUFOR a renforcé les capacités de membres de certains d'entre eux (Mai-Ndombe, Mongala, Équateur et Tshopo).

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

L'accord sur le lancement du PGDF a été particulièrement long à obtenir et a nécessité des négociations intenses tant sur la feuille de route que sur la révision des objectifs du programme. Par rapport à 2019 on observe donc une ébauche de volonté politique d'avancer sur le sujet. Le lancement du processus d'élaboration de la politique forestière est ainsi une étape importante qui concrétise cette volonté. La mise en œuvre de la 3^{ème} mesure de cette feuille de route qui concerne la revue de la légalité des titres forestiers aura un impact majeur sur la poursuite du processus.

Au niveau de l'administration forestière, on regrette les lenteurs de mise à disposition des fonds qui dépendent du démarrage du PGDF. Les différents ateliers ont été organisés sur les fonds propres du Ministère à travers le Fonds Forestier National et JICA en étroite collaboration avec le Groupe Inter-Bailleur pour l'Environnement. De ce point de vue le message est cependant intéressant et va dans le sens d'un engagement de l'administration.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Les négociations engagées suite à la vérification des jalons en 2019 ont permis d'aboutir à une feuille de route négociée entre CAFI et le MEDD.

Il semble donc que la plupart des prérequis pour avancer sur le dossier de la politique forestière sont en train de se mettre en place. Comme vu en 2019, JICA et GIZ apporteront également un appui technique et financier.

Concernant les retards pris par rapport à l'amendement concernant le décret sur le CCNF les réunions de ce début d'année indiquent une volonté d'avancer en intégrant complètement l'ensemble des acteurs de la société civile.

Il est attendu une accélération du processus avec la mise en place du PGDF.

4.7.2 Jalon Intermédiaire Forêts 2018 3b

La promotion et la mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts feront partie intégrante de la politique forestière, avec des standards rigoureux et en accord avec l'Objectif 6.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : La politique forestière permet une gestion durable et non conflictuelle des terres et prenant en compte les droits fonciers des CLPA (texte repris de l'objectif 6)

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Non réalisé

Il n'existe pas de politique forestière

A.1.2 Narratif cible 1

Le PGDF qui a été validé lors du 9^{ème} COPIL du FONAREDD en décembre 2019 prévoit d'appuyer l'élaboration, de façon participative et transparente, d'une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur.

L'objectif spécifique 4 de ce programme cible très précisément l'appui à la gestion des forêts communautaires et forêts d'ETD.

A.2 Cible 2 : Les modèles élaborés comportent les standards d'exploitation (exploitation locale, artisanale, d'ETD, de conservation, en lien avec l'exploitation industrielle, en zone rurale de développement)

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

Non réalisé

Comme en 2019, les modèles élaborés ou en cours d'élaboration, ne sont alignés sur aucun standard commun prédéfini, puisqu'aucune politique forestière n'est adoptée et qui réponde aux exigences telles que formulées dans le jalon 2018 3b.

A.2.2 Narratif cible 2

Les modèles élaborés, ou en cours d'élaboration ont été élaborés hors programme FONAREDD/CAFI (voir vérification des jalons 2019).

Le PGDF prévoit d'appuyer au développement de différents modèles de gestion durable : gestion artisanale dans l'objectif spécifique 3 ; forêts communautaires et ETD dans l'OS 4 (et qui par ailleurs représente le budget le plus important des 6 OS du projet) et la gestion durable dans les concessions forestières dans l'OS 5.

En juillet 2020, tous les PIREDD étaient opérationnels : ces PIREDD ont défini des objectifs quantitatifs et/ou ciblés pour la réalisation du jalon, mais aucun résultat n'a été atteint à fin 2018, à savoir :

PIREDD Mai-Ndombe

Le PIREDD Mai-Ndombe a appuyé à la délimitation de 130 terroirs et a commencé à mettre en œuvre des PSG qui indiquent les affectations des terres. La priorité donnée par les communautés est d'abord d'avoir des zones spécifiquement affectées à la production de bois de service sans spécialement

passer par l'attribution de CFCL.

PIREDD Orientale

Selon le rapport annuel 2019 PIREDD Orientale aucun terroir n'a été appuyé dans le cadre de la mise en place de forêts communautaires. L'objectif de 40 ha en 2019 n'a pas été atteint.

PIREDD Sud Ubangi

Le rapport 2019 indique que l'activité de promotion des modèles locaux et communautaires de gestion des forêts n'a pas démarré du fait de problèmes financiers pour payer les services environnementaux. Cependant des TDR ont été préparés pour une étude sur la production et la commercialisation de PFNL ouvrant la porte à des modèles allant au-delà de la production ligneuse.

PIREDD Kwilu

Démarré en 2019 ce PIREDD n'a pas encore eu le temps de développer les activités de gestion et de protection communautaire des forêts. La création de plantations communautaires a été lancée et l'obtention de consentement villageois est en cours.

PIREDD Équateur

Officiellement démarré en novembre 2019 ce PIREDD n'en est qu'à ses débuts et les premières activités n'étaient prévues d'être engagées qu'en 2020 après le COPIL tenu en mars. Depuis cette date des contacts ont été engagés avec les administrations en charge de l'Environnement et des forêts au niveau provincial et central (DIAF) en vue d'un protocole d'accord pour une cartographie de l'existant en matière de l'aménagement du territoire. Un travail d'identification est aussi engagé auprès des 14 CFCL disposant de titres légaux.

PIREDD Mongala

Le PIREDD a un peu moins d'une année d'existence. Peu d'activités ont été lancées par rapport à ce jalon. Seuls des sites ont été mis en place pour la production de plantules d'essences forestières.

A.3 Cible 3 : Existence de stratégies concertées d'expérimentation et de diffusion de ces modèles, qui sont conformes aux orientations de l'Aménagement du Territoire

A.3.1 Réponse quantitative à la cible 3

Depuis 2019, il n'existe pas de stratégies concertées d'expérimentation de diffusion des différents modèles locaux et communautaires. La stratégie nationale relative à la foresterie communautaire reste le seul document existant, mais qui n'est pas *a priori* conforme aux orientations de l'Aménagement du Territoire qui sont en cours d'élaboration.

A.3.2 Narratif cible 3

La table ronde multiacteurs nationale sur la foresterie communautaire qui a été initiée en 2015 poursuit ses activités dont un atelier qui s'est tenu en 2019 avec pour but de faire un état des lieux de l'application des textes relatifs à la foresterie communautaire en tenant compte des retours d'expériences de terrain et de faire un bilan provisoire de l'application des textes.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

La réalisation de ce jalon reste très partielle.

La raison centrale de ce constat est, comme en 2019, l'absence du programme PGDF et une mise en œuvre lente des PIREDD.

On peut également légitimement s'interroger sur les systèmes qui devraient être mis en œuvre et qui se focalisent d'abord et surtout sur la production de bois (en dehors du PIREDD Sud Ubangi qui réalise une étude sur les PFNL). On observe ainsi, au sein des PIREDD, peu d'innovation vers des modèles tournés vers d'autres types de production ou la mise en conservation simple. Cela reste soit très agricole/agroforestier soit purement forestier. .

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Comme en 2019, on observe quelques résultats dans certains PIREDD. Les plus récents commencent simplement leurs activités et il faudra un peu de temps pour obtenir des résultats sur la mise en œuvre des modèles de gestion locale ou communautaire.

Par rapport à 2019, la validation du PGDF est une avancée importante qui doit encore se concrétiser par son lancement effectif. Parmi les approches novatrices du PGDF on note que l'activité 4.2 en lien avec la réalisation de ce jalon prévoit de "*valoriser les produits forestiers autres que le bois d'œuvre*" et "*promouvoir le développement de filière innovante*". Le lien avec les PIREDD devra être renforcé dans ce sens.

4.7.3 Synthèse avancée Jalon 2020 Forêt 3a

La RDC dispose d'un code forestier qui date du 29 août 2002. Cependant son application rencontre de nombreuses difficultés avec des points en opposition avec la Constitution adoptée en 2006, et plusieurs décrets d'application se contredisent.

La prise en compte et le développement des modèles de gestion locale et communautaire des forêts reste encore faible malgré quelques avancées dans les PIREDD et le fonctionnement de la table ronde multiacteurs.

Il est attendu que la mise en œuvre du PGDF permette des avancées significatives qui nécessiteront plusieurs années avant d'aboutir à un code forestier qui réponde aux attentes des diverses parties prenantes.

4.8 Jalon Forêts 2020 3b

Exploitation forestière illégale stabilisée d'ici 2020 et réduite rapidement pour atteindre des niveaux faibles d'ici 2030

4.8.1 Jalon Intermédiaire Forêts 2018 3c

Application des dispositions du Code forestier pour toutes les concessions industrielles existantes. Les concessions sans plan d'aménagement approuvé, ou tout au moins soumis formellement et de manière transparente selon les conditions et dates limites prescrites par la loi et les réglementations en vigueur seront restituées à l'État au plus tard le 1er janvier 2019.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Un diagnostic de conformité des concessions industrielles avec le Code forestier est réalisé (dont réalisation, soumission et approbation des plans d'aménagement) (Indicateur de progrès)

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Il n'existe pas de diagnostic de conformité des concessions industrielles avec le Code forestier.

A.1.2 Narratif cible 1

La feuille de route sur les forêts sur laquelle se sont accordés le MEDD et CAFI en décembre 2019 mentionne qu'une des mesures immédiates pour initier le chantier de la réforme du secteur forestier en RDC est la réalisation d'une revue de la légalité des titres forestiers au cours du premier semestre 2020. Jusqu'à présent ce travail n'a pas été initié, l'une des raisons étant la situation internationale due à la pandémie de COVID-19. Cependant des TDR sur cette étude ont été élaborés de manière participative intégrant les commentaires et points de vue de toutes les parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé. La dernière version la plus aboutie de ces TDR qui a été transmise aux consultants date du 13 juillet 2020, laissant supposer le démarrage de l'étude au cours du dernier trimestre 2020 et devrait durer 2 à 3 mois pour un financement de 200 000 euros par l'UE.

Il convient d'indiquer que le PNUD avait reçu une requête de la partie nationale pour un appui financier dans le cadre de la revue des concessions forestières sur toute l'étendue du pays. Malgré un accord entre les 2 parties pour cette revue, aucune action n'a été engagée.

Parmi les objectifs de cette revue, il y a un état des lieux de l'ensemble des concessions forestières au regard du processus d'aménagement et surtout un recensement des attributions de concessions réalisées depuis la signature de la Lettre d'intention, et une analyse de leur conformité au regard de la réglementation en vigueur.

Un audit des aspects financiers et de la fiscalité des concessions forestières a été commandité par la primature et est actuellement en cours. Les résultats de cet audit alimenteront l'étude sur la légalité des titres.

Entre temps, une nouvelle polémique a surgi concernant l'attribution de 9 concessions en janvier 2020. Là encore les positions s'opposent entre le MEDD qui estime qu'il ne s'agit pas là de nouvelles attributions, mais plutôt des autorisations qu'il a légalement accordées aux cessions intervenues entre anciens et nouveaux concessionnaires, et les représentants des organisations et réseaux de la société civile soutenue par des ONG internationales qui argumentent de manière très factuelle et pertinente contre ces attributions.¹⁰

Sans rentrer dans une quelconque polémique ces attributions (légalles ou non, nouvelles ou considérées comme cessions) semblent aller contre l'esprit de la feuille de route qui en toute logique présuppose que la revue de la légalité des titres a d'abord lieu avant de poursuivre les attributions.

Dans tous les cas, et malgré cette feuille de route, il continue de subsister des points de divergence entre les parties prenantes sur la "conformité" des contrats de concessions. Afin de participer à la

¹⁰ Note de position des organisations et réseaux de la société civile opérant dans le secteur de l'environnement en République Démocratique du Congo sur les 9 concessions attribuées par le ministre de l'environnement et développement durable - Mars 2020

clarification de la situation, la Primature a engagé un audit de la légalité des titres forestiers à travers l'Inspection générale des finances.

A.2 Cible 2 : Le processus de résiliation des concessions forestières ne répondant pas aux dispositions légales est enclenché (indicateur de progrès)

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

Il n'y a pas eu de nouvelles résiliations de concessions forestières depuis la dernière vérification des jalons. En revanche des concessions ont été réattribuées ou cédées en janvier 2020 entraînant une polémique entre le MEDD et organisations de la société civile.

A.2.2 Narratif cible 2

En l'absence de la revue de la légalité des titres forestiers tel que prévu dans la feuille de route du secteur forestier il n'y a pas eu de progrès sur ce jalon. Le fait que des concessions ont été attribuées (ou cédées en fonction des interprétations) en janvier 2020 va cependant à l'encontre des objectifs de cette cible.

A.3 Cible 3 : Nombre de concessions forestières qui ne répondent pas aux dispositions légales

3a) résiliées

3b) restant à résilier

A.3.1 Réponse quantitative à la cible 3

3a) Aucune nouvelle concession résiliée depuis la vérification 2019

3b) Impossible à estimer.

A.3.2 Narratif cible 3

Étant donné que la revue sur la légalité des titres n'a pas eu lieu, il est impossible pour les vérificateurs d'estimer le nombre de concessions forestières restant à résilier.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

La mission interministérielle d'audit des attributions des concessions forestières en RDC de 2016 à ce jour (dont sont les termes de référence décrits dans la lettre 139/CAB/MIN/EDD/TMM/OYB/2019 du 2 mai 2019) n'a pas eu lieu. Cependant, il faut noter que cette décision a été prise par dans le contexte d'un gouvernement en charge des affaires courantes qui n'avait pas spécialement pour mandat de lancer de nouvelles initiatives.

Depuis 2019 la situation a malgré tout évolué avec des avancées positives dont la discussion sur la feuille de route et l'élaboration des termes de référence, pour une étude sur la légalité des concessions qui a été réalisée dans un cadre de participation très élargie impliquant toutes les parties

prenantes (et prenant beaucoup de temps). Cependant ce processus est extrêmement lent du fait des enjeux qui y sont liés et de l'attribution de concessions en début d'année 2020 qui a naturellement soulevé des interrogations sur l'engagement de l'administration congolaise dans le respect de la feuille de route. L'inclusion de missions de terrain a été également sujet à débat, notamment dans le contexte d'une crise COVID et de l'état de sécurité sanitaire déclaré en Mars 2020 et levé en Août 2020. Il est à noter que cette étude sera prise en charge par l'UE.

De plus le lancement du PGDF est très long (malgré une signature en juillet 2020, il n'est pas attendu de démarrage officiel avant le premier semestre 2021¹¹) ce qui ne permet pas de poser les bases techniques de la légalité des concessions industrielles.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

La société civile congolaise a élaboré une note de position par rapport à l'attribution de concessions en début d'année 2020. Cette note particulièrement documentée représente en elle-même une étape importante quant à la compréhension du processus d'attribution qui a été en œuvre depuis la mise en place du moratoire. L'implication de la société civile et du secteur privé pour l'élaboration des TDR de l'étude sur la légalité des concessions forestières est une étape très importante dans la mobilisation de tous les acteurs nationaux du secteur au-delà des PTF et des ONG internationales.

Cette approche et ce plaidoyer nationaux soutenus par la communauté internationale a sans doute plus d'impact sur une meilleure prise en compte des critiques par les administrations concernées.

Tous les éléments sont en place pour le démarrage de cette étude sur la légalité des titres forestiers qui devraient démarrer au dernier trimestre 2020.

4.8.2 Jalon intermédiaire Forêts 2018 3d

Faciliter la mise en place, d'ici 2017, d'un mécanisme d'audit indépendant et opérationnel, qui garantisse le respect des dispositions légales et des règles de gestion durable des ressources forestières et dont les rapports sont rendus publics, et dispositions prises pour répondre aux questions de non-conformité.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Mécanisme d'Observation Indépendante (OI) de la légalité de l'exploitation forestière est convenu par l'ensemble des parties prenantes

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Un mécanisme d'OI existe, mais aucune information n'est disponible sur un dialogue entre les différentes parties prenantes concernant la "validation" d'un Mécanisme d'Observation Indépendante.

A.1.2 Narratif cible 1

La situation n'a pas évolué depuis 2019 pour cette cible.

A.2 Cible 2 : Mécanisme opérationnel au niveau national dans toutes les provinces forestières à PIREDD

¹¹ Initialement, le lancement du PGDF avait été communiqué pour septembre 2020.

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

Entre 2019 et 2020 l'Observatoire de la Gouvernance Forestière en RDC a effectué 3 missions d'audit.

A.2.2 Narratif cible 2

Depuis la vérification de 2019, des rapports d'observation indépendante ont été mis à disposition sur le site de l'OGF (<http://ogfrdc.cd>). Cela a permis aux vérificateurs d'une part de confirmer qu'aucun audit n'a eu lieu au cours de l'année 2018 et de vérifier que les audits 9 et 10 de l'OIFLEGT-OGF n'avaient pas eu lieu en 2019, mais en 2017. Les rapports d'OI nouvellement ajoutés concernent :

- le rapport de mission de terrain n°11. Cette mission s'est déroulée entre les mois d'avril et mai 2019 dans la province de l'Équateur (PIREDD) auprès des entreprises MOTEMA, SCIBOIS, MANIEMA UNION et SOMIFOR.
- le rapport de mission de terrain n°12. Cette mission s'est déroulée au mois de mai 2019 dans la province de Mai-Ndombe (PIREDD) auprès des entreprises SODEFOR et FOLAC.
- le rapport de mission n°13. Cette mission s'est déroulée en août 2019 sur des permis de coupes artisanales de bois d'œuvre dans le Haut Katanga, en dehors des zones PIREDD.

Comme en 2019 les vérificateurs ont remarqué qu'aucune mission d'observation indépendante n'a concerné une concession forestière des communautés locales.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Pour rappel : le mécanisme (OI mandaté, RENOI, procédures, guides, rapports) existe et permet de contrôler le respect des dispositions légales et des règles de gestion durable des ressources forestières. OGF et OCEAN-RDC sont des OSC indépendantes des exploitants et de l'administration.

Des rapports ont également été élaborés dans le cadre des activités de l'OI après une année d'arrêt complet (2018). Les rapports de l'OGF sont disponibles sur le site officiel.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Le Programme de Gestion Durable des Forêts avait prévu des activités pour appuyer l'OI. Cependant, ce programme vient juste d'être officiellement signé (14 juillet 2020).

Les coûts liés à l'OI étant très élevés et les procédures longues, des moyens conséquents devront être mis à disposition pour renforcer les OSC déjà mandatées et les rendre opérationnels.

4.8.3 Jalon intermédiaire 2018 Forêt 3e

Un plan ambitieux pour combattre l'exploitation illégale est élaboré, validé de manière participative et progressivement mis en œuvre, en s'appuyant notamment sur les considérations d'un Accord Volontaire de Partenariat entre la RDC et le FLEGT à promouvoir.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Le plan ambitieux pour combattre l'exploitation illégale est

3a) élaboré comprenant grilles de légalité et système de vérification

3b) validé de manière participative

3c) progressivement mis en œuvre

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

3a) Il n'existe pas de plan de lutte contre l'exploitation illégale, mais des grilles de légalité ont été élaborées et finalisées et la Cellule Nationale FLEGT est toujours active.

3b) et 3c) Pas de validation ni de mise en œuvre

A.1.2 Narratif cible 1

Un état des lieux sur l' "Avancement du processus APV FLEGT en République Démocratique du Congo (État des lieux de 2010 à nos jours) " a été élaboré en août 2019 par l'OGF sur financement européen. Cet état des lieux souligne les avancées (principalement en ce qui concerne les grilles de légalité - voir le rapport sur la vérification 2019 des jalons) et met en avant l'importance de redémarrer le processus de négociation entre les 2 parties. L'unique recommandation appuie donc à une relance "sans délai" du processus.

La Commission technique de négociation de l'APV a poursuivi ses activités relatives aux grilles de légalité (voir le rapport sur la vérification 2019 des jalons) et a produit en juin 2020 un guide pour l'exploitation forestière légale du bois d'œuvre en RDC qui compile les différentes grilles de légalité élaborées (exploitation industrielle du bois d'œuvre, d'exploitation artisanale du bois d'œuvre (exploitant de 1ère catégorie, exploitation artisanale du bois d'œuvre (exploitant de 2e catégorie, exploitation artisanale de bois d'œuvre dans une CFCL). De ces grilles seules celles relatives à l'exploitation industrielle ont été testées au début de l'année 2019.

Le programme UE-FAO FLEGT a également financé la Fédération des Industriels du Bois en RDC afin de participer à l'animation de l'Open Timber Portal (OTP) auprès des acteurs du secteur privé forestier en RDC

Le programme PGDF a été validé par le COPIL de décembre 2019 et signé le 14 juillet 2020. Il devrait démarrer au début de l'année 2020, après le processus de sélection qui n'a pas encore été officiellement lancé. Le PGDF prévoit l'élaboration d'un plan de lutte contre l'exploitation illégale.

Au-delà de ces initiatives menées dans le cadre de programmes financés par des bailleurs, l'administration a pris également des mesures fortes comme la saisie de grumes illégales dans les ports de Kinshasa en mai 2020¹².

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

¹² <https://medd.gouv.cd/maitre-claude-nyamugabo-bazibuhe-ministre-de-lenvironnement-et-developpement-durable-annonce-la-saisie-de-toutes-les-grumes-illegales-dans-les-ports-de-kinshasa/>

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Les raisons concernant les retards pris pour la mise en place d'un plan pour combattre l'exploitation illégale, basé sur les principes d'un APV sont dues depuis de nombreuses années à des difficultés qui ont été décrites dans la précédente vérification des jalons. Ces causes restent les mêmes :

- Du point de vue juridique et réglementaire d'abord, l'élaboration de la feuille de route semble indiquer un engagement politique plus marqué pour la définition d'une politique claire, d'un code forestier révisé et d'un corpus de textes réglementaires complet. Ce n'était pas le cas en 2019 ;
- Technique ensuite avec un turn-over très important au niveau de l'administration forestière opéré en 2017 et 2018 (tous les directeurs, SG et ministres), ce qui ne facilite pas l'appropriation des acquis existants et nécessite un travail de sensibilisation répété ;
- Contextuel avec un désengagement régulier des bailleurs de fonds dans le domaine de l'exploitation industrielle et en matière d'appui direct à l'administration forestière. C'est par exemple le cas avec la mise en suspens du PGDF. Ceci est directement lié aux désaccords entre le MEDD et ses partenaires quant au respect des conditions de l'arrêté ;
- Contextuel et politique également avec l'existence du moratoire sur l'attribution de nouveaux titres d'exploitation qui n'a jamais pu être levé ;
- Structurel dans un pays où les administrations centrales n'ont pas les moyens d'intervenir efficacement sur l'ensemble du territoire national (éloignement des sites, difficultés d'accès, absence de moyen de transport...), et où les capacités provinciales sont souvent très faibles.

À ces raisons s'ajoute également l'absence de communication officielle entre les parties négociant l'APV laissant peu de doute quant à la signature d'un accord formel à terme. L'appui du PGDF visant à l'élaboration d'un plan de lutte contre l'exploitation illégale, indépendant de l'APV, prend dès lors tout son intérêt.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Dans l'activité 1.3 du PGDF il est prévu l'élaboration d'un plan de lutte contre l'exploitation illégale. Si le PGDF prévoit de s'appuyer sur les grilles de légalité élaborées dans le cadre du processus APV FLEGT il n'est pas clair si ce plan de lutte contre l'exploitation illégale peut ou non déboucher sur la signature d'un APV, ni même s'il s'agit d'un objectif du PGDF et plus largement de l'Etat congolais.

La nomination d'un nouveau gouvernement en août 2019 permet d'envisager un contexte politique apaisé qui s'est retranscrit dans des échanges positifs dans le cadre du COPIL de décembre 2019 du FONAREDD ainsi que dans les nombreux échanges entre les parties sur la feuille de route et sur les différents éléments qui la constituent.

Dans tous les cas la mise en œuvre du PGDF va prendre du temps et il est difficile d'envisager que les activités liées à l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre l'exploitation illégale aboutissent avant 2022 malgré les activités récentes engagées par le Ministère pour lutter contre l'exploitation illégale.

4.8.4 Jalon intermédiaire 2018 Forêt 3f

La levée du moratoire sera conditionnée à l'atteinte des conditions légales définies dans le Décret Présidentiel n° 05/116 du 24 octobre 2005. Les modalités techniques de la levée du moratoire intégreront les objectifs REDD+ et de développement durable - y compris en ce qui concerne la programmation géographique des futures allocations à l'horizon de trois ans définie dans le cadre d'un processus consultatif et en accord avec un aménagement du territoire ciblé au niveau national et/ou provincial pertinent identifiant les zones prioritaires de développement du secteur forestier selon des critères écologiques, géographiques, économiques, sociaux et financiers et prenant en compte le changement climatique.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Cadre légal

1a) publication des règles d'adjudication en matière d'octroi des allocations forestières

1b) publication des résultats définitifs du processus de conversion, y compris la résiliation effective des titres non convertis

1c) adoption d'une programmation géographique des futures allocations à l'horizon de trois ans

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

1a - Les règles d'adjudication en matière d'octroi des allocations forestières ont été publiées.

1b - Les résultats définitifs du processus de conversion y compris la résiliation effective des titres non convertis ont été publiés.

1c - Il n'existe toujours pas de programmation géographique des futures allocations à l'horizon de trois ans.

A.1.2 Narratif cible 1

La situation n'a pas évolué depuis la vérification 2019.

A.2 Cible 2 : Modalités techniques additionnelles

La programmation géographique est

2a) définie dans le cadre d'un processus consultatif et

2b) en accord avec un aménagement du territoire ciblé au niveau national et/ou provincial pertinent identifiant les zones prioritaires de développement du secteur forestier selon des critères écologiques, géographiques, économiques, sociaux et financiers et prenant en compte le changement climatique

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

La programmation géographique n'a pas été réalisée, mais il est prévu, à travers le programme Aménagement du Territoire, une étude sur "le capital forestier national en vue de la préparation du Schéma national de l'Aménagement du Territoire de la République Démocratique du Congo". Cette étude aborde le jalon de manière beaucoup plus large que du point de vue strictement forestier et et pourra donner lieu, sur la base des résultats obtenus, à préciser le processus de programmation géographique telle qu'initialement prévu.

A.2.2 Narratif cible 2

Pour rappel, une commission technique ad hoc avec les différentes parties prenantes (Gouvernement, Société Civile, secteur privé et partenaires) avait été créée en 2019. Cette commission était chargée d'examiner la question de la programmation géographique, dernière condition dans le cadre de la levée du moratoire, et de proposer un calendrier y relatif. Cette Commission technique ad hoc avait établi que la programmation géographique comporterait deux étapes, une analyse documentaire au niveau national (Etape 1) et la collecte de données, l'analyse et les consultations de terrain au niveau provincial (Etape 2). Cependant aucune décision technique n'avait été prise quant aux modalités de la réalisation de la programmation géographique.

En octobre 2019, le PNUD à travers le Programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement du Territoire a lancé un appel d'offres relatif à la réalisation de l'Étude sur le capital forestier national en vue de la préparation du Schéma national de l'Aménagement du Territoire de la République Démocratique du Congo. En effet suite au retard que prenait le démarrage du PGDF, programme qui devrait prendre en charge l'étude sur la programmation géographique, il devenait urgent de lancer un travail dans ce sens. Logiquement c'est le Programme Aménagement du Territoire qui se charge de ce travail. Cependant l'attribution du marché prend du retard (les offres ont été remises) pour des questions budgétaires. En effet, le niveau d'exécution budgétaire des ressources reçues par le PNUD au titre du projet ne permet pas de nouveaux engagements. Les consultants n'ont pas eu accès à plus d'information quant à la finalisation du processus d'attribution.¹³.

Les équipes du MEDD regrettent qu'une telle étude coûteuse ait été lancée alors que, d'après elles, le MEDD disposait de toutes les informations nécessaires pour initier l'étude, à moindre coût, sur la programmation géographique dans les provinces disposant d'un Inventaire Forestier comme celle du Bandundu. Cette position n'a pas été retenue puisqu'une étude globale a été lancée.

B. Score

Non-Applicable

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique

Le score de ce jalon qui est de nature conditionnelle est « non applicable » du fait que le moratoire n'a pas été levé.

L'étude sur le capital forestier, dans le cadre du programme AT, n'a pas encore été lancée, retardant l'atteinte des cibles identifiées. La raison principale semble être d'ordre budgétaire, les propositions ne semblant pas entrer dans l'enveloppe prévue. Aucune date d'échéance n'a été fournie aux consultants quant au lancement et l'obtention des résultats de cette étude.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Le lancement de l'étude sur le capital forestier, qui participera à l'atteinte d'une programmation géographique, conditionnera la réussite du jalon. Aucune information n'a cependant été apportée

¹³ La raison en est que le bureau TERA en charge de la mise à jour des jalons a également déposé une offre pour l'étude sur le capital forestier. Par souci de respect des procédures le FONAREDD n'a pas souhaité, à juste titre, fournir plus d'informations aux consultants sur le processus en cours.

quant aux échéances. Cependant cette étude sur le capital forestier ne remplacera l'analyse prévue dans la programmation géographique.

4.8.5 Jalon intermédiaire 2018 Forêt 3g

Dans le cadre de l'allocation de nouvelles concessions forestières industrielles, les procédures prévues par le Code forestier en termes (i) d'adjudication, (ii) d'enquête publique préalable, et (iii) de négociation des clauses sociales au profit des communautés dans le cadre du cahier des charges, seront réalisées en assurant des standards de qualité et de transparence particulièrement élevés - y compris une déclaration des représentants des populations riveraines notifiant leur accord de principe pour engager des négociations sur les clauses sociales, comme prévu dans le cadre réglementaire - et en accord avec l'Objectif 6.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : La procédure d'adjudication revue par la Plateforme Multipartite quant à l'enquête préalable

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

La procédure d'adjudication n'a toujours pas été revue.

A.1.2 Narratif cible 1

Dans le cadre de l'activité 1.1 du PGDF il est prévu un appui au CCNF (en remplacement de la Plateforme Multipartite - voir vérification des jalons 2019) qui sera la structure qui "validera les principes techniques et juridiques du processus d'accomplissement des conditions de la mise en adjudication de nouvelles concessions (décret 2005) parmi lesquelles figurent le macro-zonage, la mise au point des modalités d'adjudication, et la programmation triennale liée à l'aménagement du territoire".

Dans l'attente de la révision du décret créant le CCNF, avec une représentativité renforcée du secteur privé et de la société civile, il était cependant prévu des réunions régulières. Jusqu'à présent cela n'a pas été le cas et les procédures d'adjudication n'ont pas été révisées.

Il faut aussi noter que le SE FONAREDD avait prévu des financements pour appuyer le CCNF depuis 2019, mais ceux-ci n'ont pas été déployés du fait du gel des appuis au MEDD souhaité par CAFI. Avec la feuille de route validée en Décembre 2019, cet appui a été renégocié avec le MEDD et était en cours de finalisation légale, à la survenue de la crise COVID qui n'a pas permis que les réunions puissent se tenir.

A.2 Cible 2 : Les textes réglementaires complémentaires sur l'enquête préalable sont validés par la Plateforme et publiés le cas échéant

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

Toujours aucun texte réglementaire complémentaire n'a été validé ni publié sur l'enquête préalable.

A.2.2 Narratif cible 2

N/A

A.3 Cible 3 : Les dossiers d'adjudication conformes sont validés par l'Administration, la Plateforme Forêts et l'Observateur Indépendant

A.3.1 Réponse quantitative à la cible 3

Aucun dossier d'adjudication n'a été validé depuis la dernière vérification

A.3.2 Narratif cible 3

La dernière condition de levée du moratoire n'ayant pas été levée, aucune adjudication n'a été faite en respect de la législation en vigueur.

Cependant un événement majeur a fait polémique au début de l'année 2020, à savoir la cession des contrats de concession forestière, tous passés le 14 janvier 2020, et portant les numéros 001 à 009/2020. Le GTCR R a écrit une note à ce sujet, faisant le point sur la situation des "allocations" réalisées au cours de la décennie 2010-2020 et citant le Ministre de l'Environnement et Développement Durable qui indique que plutôt que de nouvelles attributions il s'agissait là d'autorisations "légalement accordées aux cessions intervenues entre anciens et nouveaux concessionnaires."

B. Score

Nul

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Aucune allocation de nouvelles concessions forestières industrielles n'a eu lieu depuis 2019 selon la réglementation en vigueur. Les procédures prévues par le Code forestier n'ont donc pas été mises en œuvre.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Le PGDF a prévu une activité 5.6b afin d'appuyer à la définition des règles et procédures pour d'éventuelles nouvelles allocations. Cette activité qui passera nécessairement par le CCNF doit démarrer dès la mise en place du PGDF afin d'aboutir un an et demi plus tard. Cela veut donc dire que des dossiers d'adjudication ne pourront pas être validés avant 2022 au plus tôt.

4.8.6 Synthèse avancées Jalon 2020 Forêt 3b

Aucune information ne permet d'estimer que l'exploitation forestière illégale a été stabilisée en RDC.

4.9 Jalon Forêts 2020 3c et 3d

Les 2 jalons 2020 3c et 3d sont très liés l'un à l'autre et font donc l'objet d'une analyse conjointe.

3c : Communications à la CNUCC des Niveaux d'émissions de référence pour les forêts (NERF/NRF) pour les zones couvrant les cinq provinces, actuelles et anciennes, du Kasai Oriental et Occidental, Nord et Sud Kivu et Maniema

3d : Soumission à la CNUCC du Rapport biennal actualisé (BUR) intégrant les données de résultats pour les activités REDD+ dans les zones couvrant les Provinces, actuelles et anciennes, du Bandundu, Équateur, Orientale, Kasai Oriental et Occidental, Nord et Sud Kivu et Maniema, comprenant un inventaire actualisé des gaz à effet de serre.

4.9.1 Jalon intermédiaire 2018 Forêt 3h

Communication à la CNUCC du niveau d'émissions de référence pour les forêts (NERF/NRF) pour le territoire couvrant les trois anciennes provinces prioritaires (Bandundu, Équateur, Orientale). Les NERF/NRF soumis seront développés en consultation étroite avec toutes les parties prenantes pertinentes, y compris les partenaires de CAFI.

Pour rappel : ce jalon intermédiaire 2018 avait été considéré comme atteint lors de la vérification 2019

4.9.2 Synthèse avancées Jalon 2020 Forêt 3c et 3d

La dernière version révisée du NERF date de mai 2018 (<https://redd.unfccc.int/submissions.html>). Ce NERF couvre l'ensemble du territoire national et donc les provinces mentionnées dans le jalon 2020 3c.

Aucun Rapport Biennal Actualisé n'a été produit par la RDC¹⁴. Les informations récentes indiquent qu'aucun rapport ne devrait être transmis à la CNUCC avant la fin de l'année 2020. Le jalon 2020 3d a donc peu de chance d'être atteint en partie du fait qu'il ne correspond pas à l'échéancier de soumissions prévues.

Il est à noter que ces jalons portaient du principe que le pays ferait une soumission de niveaux de références provinciaux tendant vers une soumission nationale à terme, alors que le choix arrêté par le gouvernement (plateforme technique de coordination du SNSF) a fait le choix d'une soumission nationale.

4.10 Jalon Forêts 2018 3i

Mise à disposition publique sur la plateforme Terra Congo des données de déforestation générées à l'échelle nationale par le système national de suivi des forêts.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Les données sont disponibles publiquement sur la plateforme Terra Congo

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Comme en 2019, les données d'évolution du couvert forestier sont disponibles sur la plateforme du SNSF seulement pour les périodes 2000-2010 et 2010-2014, mais pas pour la période 2014-2016.

Les événements majeurs de déforestation ne sont pas disponibles sur cette plateforme.

A.1.2 Narratif cible 1

Comme en 2019, les données de déforestation ne sont que visualisables (en couleur rouge selon une période donnée soit 2000-2010 ou 2010-2014). La plateforme ne met toujours pas à disposition de données chiffrées (nombre d'hectares déforestés par période) et ne permet pas non plus aux utilisateurs d'exploiter les données (données non téléchargeables)

A.2 Cible 2 : Le dispositif de l'actualisation régulière des données sur le couvert forestier est opérationnel

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

¹⁴ <https://unfccc.int/BURs>

Des données sont disponibles sur le portail, la procédure pour leur mise à disposition vient d'être récemment validée.

A.2.2 Narratif cible 2

Le rapport annuel 2019 du SNSF indique que la "présentation et la validation de la note sur les lignes directrices de diffusion d'informations est disponible sur le portail web SNSF", mais les vérificateurs n'ont pas pu y avoir accès.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Le score reste partiel, car le portail du SNSF ne permet toujours que la visualisation des données d'évolution du couvert produites dans le cadre du projet. Cependant, les vérificateurs entendent par "mise à disposition publique des données de déforestation" la mise à disposition publique de données exploitables (exemple shapefiles, données chiffrées, etc.). De plus les informations ne sont pas à jour, les données sur la déforestation entre 2014 et 2016 n'étant toujours pas disponibles alors qu'elles semblent exister (rapport annuel 2019 du SNSF).

Il faut cependant souligner qu'un nouveau portail devait être délivré en juin 2020, mais le consultant qui en a la charge n'a pas pu produire ce site dans les temps du fait de la situation sanitaire internationale. Au mois de septembre 2020, ce nouveau site n'était toujours pas disponible ne permettant pas à ce jalon d'être atteint en particulier concernant l'accès à tous les documents narratifs.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

En 2019 les vérificateurs estimaient que grâce à la mise à disposition des données d'évolution du couvert forestier entre 2014 et 2016 planifiée pour 2019 et la refonte du portail web la même année permettraient d'atteindre ce jalon en 2019. Les retards pris pour mettre à jour le site et l'absence des données d'évolution du couvert pour la période 2014-2016 ainsi que sur les EMD (cf. jalon 1b), font que ce jalon n'a pas été atteint en 2019 et ne l'est toujours pas au mois de septembre 2020. La nouvelle version du site devrait permettre de répondre aux différents manquements relevés dans les points précédents.

4.11 Jalon Mines et Hydrocarbures 2020 4

Normes REDD+ élaborées, adoptées, vulgarisées et mises en œuvre pour fournir un cadre légal aux investissements miniers et des hydrocarbures dans les zones forestières, et définition et pilotage d'un mécanisme d'audit indépendant

4.11.1 Jalon intermédiaire 2018 Mines 4a

Normes REDD+ définies sur base de la législation existante, y compris la loi-cadre sur l'environnement

A. Cibles

A.1 Cible 1 Statut des normes :

1a) Ébauche de normes élaborées par l'agence en collaboration avec l'ACE

1b) les normes sectorielles et d'ensemble sont validées de manière participative

1c) le cahier de normes est publié au journal officiel.

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

1a) une ébauche de normes a été réalisée par l'ACE (constat déjà effectué lors de la vérification 2019).

Les TDRs du projet d'élaboration des normes sont en cours de validation en vue de l'instruction du programme. La version 5 est en consultations interne entre CAFI et le SE FONAREDD, avec des visions divergentes sur les attentes de ce programme.

A.1.2 Narratif cible 1

Il n'y a pas eu d'avancée notable depuis la vérification de 2019. Le FONAREDD rapporte que les TDRs du programme sont en cours de validation après avoir été revus par l'ACE, le Ministère des Mines et celui des Hydrocarbures sans toutefois indiquer de date de démarrage du programme (prévu cependant pour 2020).

À souligner que le projet "Normes " faisait partie des 3 programmes bloqués par CAFI (PGDF, Normes et Gouvernance de la REDD+) et a pu être débloqué suite aux démarches entreprises pour lancer le PGDF.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Le projet "Normes" n'a pu être validé qu'après que les démarches pour le PGDF ont abouti. Les consultations n'ont pas encore été lancées et on peut difficilement envisager de démarrage avant la fin de l'année 2020. Ces lenteurs (plus d'un an entre l'élaboration des TDR et le lancement des consultations) retardent le travail sur les normes et le manuel de procédures qui nécessitent un appui externe pour que celui-ci soit finalisé.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Le projet "Normes" devrait être lancé avant la fin de l'année 2020, mais aucune assurance n'a été donnée, et il est d'ailleurs très difficile d'imaginer que le processus d'attribution aboutisse avant cette échéance. Dans tous les cas, même si le projet venait à démarrer dans les temps, ce jalon ne sera pas atteint avant la fin de l'année 2020, car ce travail d'élaboration de normes ainsi que leur validation au niveau national restent un processus relativement long et complexe.

4.12 Jalon Aménagement du Territoire 2020 5

Politique d'aménagement du territoire respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et schémas directeurs provinciaux d'aménagement du territoire développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de programmes intégrés

4.12.1 Jalon Intermédiaire Aménagement du Territoire 2018 5a

Analyses de base réalisées pour l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire intégrant les objectifs de la Stratégie nationale cadre REDD+.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Statut de l'analyse

1a) groupes thématiques en place

1b) études thématiques commanditées (recrutements experts, etc.) et en cours de réalisation avec les groupes thématiques

1c) analyses thématiques réalisées

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

1a) Les groupes thématiques ne sont pas officiellement en place ;

1b) Des études thématiques ont été commanditées, mais ne sont pas en cours de réalisation avec des groupes thématiques ;

1c) Une analyse thématique a été réalisée.

A.1.2 Narratif cible 1

a. Concernant les groupes thématiques (cible 1a)

Des groupes thématiques de l'Aménagement du Territoire existent et fonctionnent de manière informelle depuis 2017. En 2019 le programme Aménagement du Territoire a recruté une expertise nationale afin d'appuyer le Ministère de l'Aménagement du Territoire, entre autres dans leur structuration, formalisation et fonctionnement. C'est ainsi que 7 groupes thématiques sectoriels et intersectoriels ont été mis en place pour contribuer à la réalisation des études thématiques et du Schéma national d'Aménagement du Territoire (SNAT). Cependant, l'absence de mise à disposition des fonds de la deuxième tranche du Fonds CAFI n'a pas permis de lancer effectivement les travaux des groupes thématiques.

b. Concernant les études/analyses thématiques (cibles 1b, 1c)

Les études thématiques, au nombre de 7, concernaient : (i) l'état des lieux de la situation juridique du secteur AT, (ii) le macro-zonage forestier, (iii) l'occupation et besoin agricole en espace, (iv) la conservation et biodiversité, (v) les équipements sociaux et démographie, (vi) les mines et

hydrocarbures et (vii) les infrastructures.

L'étude juridique a déjà été réalisée en 2019. Deux autres études sont toujours d'actualité, l'étude du capital forestier et l'étude du potentiel agricole (rattachées au Programme AT suite à un addendum en 2019). Les trois autres études ont été abandonnées faute de budget au profit des analyses sectorielles basées sur la capitalisation des données existantes (source : entretien avec le SE FONAREDD).

Les études sur le capital forestier et le potentiel de développement agricole ont été commanditées, mais n'ont pas encore démarré. Le processus de recrutement des cabinets spécialisés pour la réalisation de ces études a été lancé en novembre 2019 et se trouve en phase finale. Deux cabinets ont été sélectionnés et il ne reste plus qu'à conclure les contrats avec ces derniers afin de permettre aux études de démarrer. Malheureusement, cette opération n'est pas possible à cause de la non-disponibilité de budget pour le faire. Le SE FONAREDD a alerté le CAFI à ce sujet et des discussions sont en cours pour trouver une solution.

La production de la version provisoire des diagnostics sectoriels a été réalisée en 2020 en vue de la réalisation du SNAT. Ce travail impliquant la collecte de données et la consultation des parties prenantes a été mené dans les 26 provinces.

Enfin pour rappel de la vérification 2019, *"il a été réalisé 2 études considérées pertinentes pour appuyer l'élaboration de la politique par le MATRV/CAT et le consortium IDEACONSULT INTERNATIONAL/AED Consult. Il s'agit d'une étude de diagnostic et orientations stratégiques sur la politique et la loi-cadre sur l'AT (livrable 2 produit par le consortium IDEACONSULT INTERNATIONAL/AED Consult) et une étude sur le contexte institutionnel et cadre juridique de l'utilisation des terres et de la valorisation des ressources naturelles en RDC."*

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Par rapport à l'année dernière, le score reste partiel du fait que les études thématiques (forêt et agriculture) n'ont pas encore démarré. Des progrès ont toutefois été réalisés puisque les TDRs ont été publiés, les appels d'offres lancés fin 2019 et le processus de recrutement arrivé en phase de contractualisation avec la sélection de deux cabinets. La conclusion des contrats n'a cependant pas eu lieu en raison d'un budget disponible jugé insuffisant par rapport aux propositions des offres financières des soumissionnaires potentiels. Le PNUD a adressé une demande de décaissement de la 2^{ème} et dernière tranche du fonds CAFI alloué au programme AT pour faire face à cette contrainte et attend la suite. À ce stade, il n'existe pas de précision sur le débloqué de la situation. L'affaire est en discussion entre le SE FONAREDD et le CAFI¹⁵.

Pour cette raison, il semble difficilement envisageable que les études thématiques soient finalisées d'ici fin 2020.

¹⁵ Pour rappel, TERE A ayant soumis une proposition pour l'étude thématique sur la forêt, les consultants n'ont pas eu accès à plus d'information afin d'éviter, à juste titre, un éventuel conflit d'intérêts.

D'autres études thématiques relatives au SNAT ont été publiées en janvier 2020 :

- Un rapport provisoire des diagnostics sectoriels et spatiaux et d'orientations réalisé dans le cadre du processus de préparation du SNAT et portant sur différents axes : sectoriel (transport, énergie, réseaux de desserte, agrorural) ; environnemental (gestion de l'environnement et de la forêt) ; territorial (villes et systèmes urbains). Ce travail a abouti à la soumission de 150 préconisations pour répondre à la problématique de l'aménagement du Territoire. Le pilier foresterie-bois fait l'objet de 8 opportunités et 5 points faibles et 11 préconisations.
- Une étude sur le contexte institutionnel et cadre juridique de l'utilisation des terres et de la valorisation des ressources naturelles en RDC.

Parmi toutes ces études et en fonction des personnes contactées, les informations varient sur le contenu et la compréhension ce qui laisse une impression de flou sur tout le travail qui a été produit. Il est ainsi compliqué de savoir comment les recommandations des diagnostics ont été intégrées dans la Politique.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

La contractualisation de 2 firmes déjà sélectionnées pour l'étude du capital forestier et l'étude du potentiel agricole est bloquée, mais pourrait être relancée dès que le financement est disponible. Dans ce cas, les résultats des études pourraient être connus en 2021. Une autre option évoquée lors d'un entretien avec le FONAREDD est de capitaliser sur les études existantes, notamment un diagnostic du secteur forestier, réalisé par STUDI/IDEA Consult dans le contexte de la préparation du SNAT (Volume 3 du Rapport provisoire des diagnostics sectoriels et spatiaux et orientations globales et préliminaires, janvier 2020).

En ce qui concerne plus spécifiquement les groupes thématiques, le MinAT a soumis un projet de décret sur le COPIRAT. Une fois adopté, les groupes thématiques pourront être mis en place de manière formelle (com. Pers. Du CAT). En attendant, les groupes thématiques fonctionnent de manière informelle depuis 2017 et un comité technique provisoire composé de points focaux a été mis en place qui a accompagné le processus de formulation des différents livrables.

4.12.2 Jalon Intermédiaire Aménagement du Territoire 2018 5b

Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois - comprenant les terres utilisées et occupées par les communautés locales et les peuples autochtones – et des entités territoriales, dans le cadre des programmes intégrés et sur base des démarches locales de planification déjà réalisées.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Statut du guide méthodologique

1a) guide méthodologique provisoire élaboré, portant sur le zonage participatif de terroir, mais aussi sur les démarches provinciales et d'ETD ;

1b) Le guide est testé par les PIREDD

1c) Les leçons d'expériences sont tirées et le guide en tient compte.

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

1a) Le draft du guide méthodologique ("Guide méthodologique pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales dans le cadre de PIREDD et sur base des

démarches locales des planifications existantes”) a été élaboré en 2019.

1b et 1c) Le guide n’a pas encore été testé dans les PIREDD pour en tirer les leçons d’expérience.

A.1.2 Narratif cible 1

Un consultant national a été recruté pour l’élaboration du guide méthodologique. Le draft du guide provisoire a été élaboré, et les consultations sont en cours pour enrichir le guide. Cette étape sera suivie par une validation technique et d’un test dans un PIREDD pilote. La version validée n’étant pas disponible, le test dans un PIREDD n’a pas encore eu lieu.

En parallèle, 6 versions provisoires de guides méthodologiques pour l’élaboration des SPAT et PLAT ont été produites en novembre 2019 par le consortium STUDI / IDEA Consult. Ces six guides portent sur (i) élaboration du “diagnostic/orientations” ; (ii) élaboration des options; (iii) élaboration des propositions; (iv) consultation pour l’adoption des instruments de planification; (v) suivi/évaluation multiacteurs; (vi) stratégie de communication. Ces guides font actuellement l’objet de consultations avec les parties prenantes.

Ces six guides et le guide sur le zonage participatif sont complémentaires. Ils permettent de fournir un cadre harmonisé et cohérent à l’ensemble des provinces et des collectivités pour l’élaboration de leurs SPAT et PLAT.

A.2 Cible 2 : Éléments de qualité

2a) normes de qualité du zonage participatif définies

2b) des besoins en terres des CL et PA sont systématiquement pris en compte

2c) les démarches locales de planification existantes sont prises en compte

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

2a) Le guide provisoire mentionne les éléments à prendre en compte pour assurer la qualité du zonage

2b) Le guide mentionne tout le long la nécessité d’impliquer les CL et PA dans toutes les phases du processus, notamment de la cartographie participative.

2c) Les démarches locales existantes ne sont pas intégrées dans le draft provisoire du guide (telles que les CFCL)

A.2.2 Narratif cible 2

Le guide provisoire définit le concept et les différentes étapes du zonage participatif : consultation et sensibilisation des acteurs, inventaire multi-ressources, cartographie participative des terroirs. Le document est toutefois encore très succinct et sera enrichi en 2020 après consultations et test sur le terrain.

2a) Concernant la définition des normes de qualité du zonage

Le draft du guide mentionne les éléments clés à prendre en compte lors du zonage participatif, qui permettent d’assurer la qualité du travail. Il n'existe cependant pas d'indicateurs spécifiques sur ce sujet, car ces normes de qualité imprègnent l'ensemble du document.

2b) Concernant la prise en compte des besoins en terre des CL et PA

Le guide préconise que les communautés locales et peuples autochtones soient impliqués dans toutes

les étapes du processus. La cartographie participative est notamment citée comme *“une méthode utile pour la prévention et la résolution des conflits d'accès et d'usage des terres et des ressources naturelles à travers le dialogue entre les acteurs concernés et un outil d'éclairage aux décideurs, qui garantisse les droits des communautés locales et autochtones”*. Le guide préconise aussi une implication forte des communautés locales et autochtones.

2c) Concernant la prise en compte des démarches locales de planification

Il n'est pas fait référence à de quelconques démarches locales de planification dans le guide (pas de référence à des CFCL ou des PSG qui ont pourtant été développés, ou sont en cours de développement dans certains PIREDD)

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Le score reste partiel, toutefois, des avancées ont été réalisées et l'atteinte du jalon est en bonne voie. Le draft du guide méthodologique portant sur le zonage participatif a été élaboré et est actuellement discuté pour être enrichi. Il intègre des éléments de qualité et reconnaît la nécessité de prendre en compte les besoins des CLPA. Le guide nécessite toutefois d'être enrichi par les consultations avec différentes parties prenantes et d'être testé sur le terrain.

Il existe également 6 guides méthodologiques pour l'élaboration des SPAT et PLAT.

Un travail d'élaboration du schéma provincial, des plans territoriaux d'aménagement du territoire et de cartes d'utilisation des terres a été mené dans les trois provinces couvertes par le PIREDD Oriental. A l'exception de l'Ituri, tous les schémas provinciaux, tous les plans territoriaux et les cartes d'utilisation des terres ont été validés. Les cabinets recrutés ont eu à organiser des diagnostics participatifs et restitutions à tous les niveaux de gouvernance, à mener des consultations multisectorielles et procéder à leurs validations qui ont mobilisé les Experts des Ministères cibles tant du Niveau national que provincial, ainsi que toutes les parties intéressées. Les documents finaux ont été produits en intégrant les commentaires issus des Ateliers de validation. Le consultant national a eu l'occasion de commenter ces documents (mai 2020) de manière assez critique soulignant le besoin *“d'une relecture sévère pour répondre aux objectifs assignés à un outil de planification spatiale”*. Une remarque spécifique mérite d'être notée à savoir que les rapports ne parlent *“que de diagnostic participatif et territorial non approfondi”* alors qu'ils devraient mettre en avant *“des concertations au niveau provincial, interterritorial autour du bilan diagnostic identifié”*. L'aspect participatif de ce premier test n'apparaît ainsi pas clairement.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Si les consultations avancent bien et que le guide peut être amendé courant 2020 puis testé dans un PIREDD, il est possible que ce jalon soit atteint pour fin 2020.

La prise en compte des commentaires faits par le consultant national doit également être faite pour améliorer ces premiers travaux de terrain.

4.12.3 Jalon Intermédiaire Aménagement du Territoire 2018 5c

Un effort ciblé pour garantir que la programmation géographique nécessaire à la levée du moratoire sur les concessions forestières industrielles sera réalisée dans le cadre d'une démarche d'aménagement du territoire.

A. Cibles (telles que dans la grille d'évaluation 2019 – évolution depuis la précédente vérification)

A.1 Cible 1 : L'étude nationale indicative de planification géographique est en cours de réalisation selon les termes de référence du document de projet GDF

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

L'étude nationale de planification géographique sera intégrée dans l'étude sur le capital forestier, qui n'a pas encore démarré.

A.1.2 Narratif cible 1

Le recrutement du consultant chargé l'étude sur le capital forestier national en vue de la réalisation du Schéma National de l'Aménagement du Territoire de la RDC est toujours en cours. Les propositions ont été évaluées, le bureau d'études a été sélectionné, mais le contrat non conclu en raison de la non-disponibilité de budget du programme AT.

Il existe toutefois un diagnostic du secteur forestier, réalisé par IDEA Consult dans le contexte de la préparation du SNAT. Ce n'est pas aussi exhaustif que l'étude sur le capital forestier, mais il s'agit déjà d'une base.

A.2 Cible 2 : La planification forestière provinciale est élaborée dans le cadre des Ateliers d'AT

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

Aucune planification forestière provinciale allant dans le sens de la programmation de la levée du moratoire n'a été élaborée dans le cadre des ateliers d'AT.

A.2.2 Narratif cible 2

N/A

B. Score

Nul

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Le PGDF qui prévoyait (activité 2.4) d'élaborer un macro-zonage forestier national et de contribuer au zonage forestier dans les zones des projets intégrés n'a pas démarré du fait de la suspension des financements pour ce projet. L'étude sur le capital forestier est donc passée sous la houlette du programme d'Aménagement du Territoire, qui a lancé un appel d'offres pour la réalisation de l'étude en novembre 2019. Pour des raisons budgétaires, le recrutement n'est pas encore finalisé (voir jalon 2018 5b).

Pour rappel : Une Commission technique ad hoc a travaillé sur les modalités de la programmation

géographique (voir jalon 3f pour explications). Les travaux de cette commission ad hoc n'ont pas été présentés au COPIL du FONAREDD à la demande de CAFI et sont restés sans suite. Ainsi aucune décision technique n'a pu être prise quant aux modalités de la réalisation de la programmation géographique. Le MEDD estime pour sa part que ce travail aurait permis d'avancer sur la programmation géographique selon une démarche graduelle (par province)

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Tant que l'étude n'a pas démarré et que les premiers résultats sont connus, ce jalon ne pourra pas être totalement atteint.

4.12.4 Synthèse avancées Jalon 2020 Aménagement du territoire 5

1. Politique d'aménagement du territoire respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones

Le processus d'élaboration de la politique et de la loi-cadre sur l'AT a fait l'objet de nombreuses consultations des parties prenantes aussi bien au niveau national que provincial afin d'enrichir leur contenu.

Par rapport au diagnostic et orientations stratégiques en vue de l'élaboration de la PNAT et de l'avant-projet de Loi relative à l'AT:

- Echanges bilatérales avec les acteurs sectoriels au niveau central (à Kinshasa) sur la problématique de l'AT en février et mars 2019,
- Des ateliers de consultation des parties prenantes dans les 26 provinces (avril, mai et juin 2019);
- Un atelier de restitution des consultations réalisées dans les 26 provinces en juillet 2019,
- Un atelier de consultation sur le draft du rapport de diagnostic et orientations stratégiques en vue de l'élaboration de la PNAT (août - octobre 2019);

Un atelier de validation du rapport de diagnostic et orientations stratégiques en vue de l'élaboration de la PNAT (novembre 2019);

Par rapport à l'élaboration de la PNAT et de l'avant-projet de Loi relative à l'AT proprement dit :

- Des ateliers de consultation des acteurs provinciaux, en 5 pools: Kinshasa, Kananga, Lubumbashi, Goma, Kisangani (décembre 2019) afin de recueillir les préoccupations et contributions des acteurs provinciaux sur le draft du document de PNAT;
- Un atelier national de validation du document de PNAT le 15 janvier 2020,
- Un atelier national de validation de l'avant-projet de Loi relative à l'AT le 22 janvier 2020 ;
- Une retraite de finalisation de la PNAT et de l'avant-projet de loi relative à l'AT afin d'intégrer les préoccupations et contributions collectées auprès des parties prenantes avant, pendant et après les deux ateliers nationaux de validation (février 2020)
- Plusieurs échanges complémentaires entre le MinAT au travers de la Cellule d'Appui technique à la Réforme de l'Aménagement du Territoire (CAT) et la société civile (CTIDD, DGPA, GTCRR) entre février et mai 2020 pour répondre aux commentaires de la société civile sur différents aspects de la PNAT et de l'avant-projet de loi relative à l'AT ;,
- Une réunion réunissant CAFI, le FONAREDD, le PNUD et le MinAT sur les préoccupations de CAFI et du FONAREDD en mai 2020.

D'une manière générale, on peut faire le constat que le processus d'élaboration et de validation a été particulièrement rapide depuis la dernière vérification des jalons et semble avoir plus répondu à un

impératif politique afin de respecter l'échéance de ce jalon 2020 et de marquer la spécificité de l'Aménagement du Territoire par rapport aux autres thématiques. Même si le processus de consultation a été respecté, la loi et par extension la politique, le contenu étant similaire, ont toutefois fait l'objet de nombreux commentaires et critiques, de la part des partenaires notamment ceux de la société civile. Parmi ces critiques et remarques, on peut citer :

- La faible représentativité des peuples autochtones dans le processus de participation ;
- L'absence d'une méthodologie claire pour une prise en considération appropriée des préoccupations de la société civile et des autres parties prenantes.

Ces deux premiers points sont d'importance, car les aspects participatifs sous-tendent l'ensemble de l'intervention de CAFI. Alors que la société civile espère pouvoir influencer plus favorablement la suite du processus et l'élaboration des textes d'application, ce processus "tronqué" au niveau de la politique d'AT peut avoir un effet sur les processus d'élaboration des autres politiques.

- La faiblesse de la coordination intersectorielle et l'existence probable de conflits de compétences entre les institutions (cela nécessiterait une analyse spécifique) ;
- Le peu de référence au secteur forestier.
- Le manque de dialogue interministériel et l'existence probable de conflits de compétences entre les institutions ;

On peut cependant également souligner des points plus positifs avec des efforts pour développer un processus participatif, sans doute imparfait et la mise en place d'un corpus Politique et Loi plutôt exhaustif qui sera complété à une étape ultérieure par des textes d'application

2. Schémas directeurs provinciaux d'aménagement du territoire développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de programmes intégrés

Des avancées ont été obtenues sur le PIREDD Orientale où 2 SPAT ont été validés : Tshopo (par Tropenbos) et Bas-Uélé (SOTUEC). Le SPAT de l'Ituri a été finalisé, mais non validé (MKBBC).

Le PIREDD Sud Ubangi a réalisé un diagnostic de l'aménagement du territoire qui viendra alimenter les SPAT. Des firmes seront recrutées pour leur élaboration.

En revanche, les SPAT n'ont pas été développés dans toutes les zones de PIREDD, notamment du fait que le démarrage de certains PIREDD n'a été effectif qu'en 2019 (Kwilu, Mongala, Équateur). De fait, il est probable que les SPAT ne soient pas développés dans toutes les zones de PIREDD d'ici à fin 2020.

Le Schéma Directeur national devait initialement alimenter le travail d'élaboration des SPAT dans les PIREDD. Toutefois, l'élaboration du schéma national ayant pris du retard, l'approche d'intervention a été inversée : c'est le travail des PIREDD qui va pouvoir alimenter le travail de réflexion national.

4.13 Jalon Foncier 2020 6

Politique foncière adoptée, équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières.

4.13.1 Jalon Intermédiaire 2018 Foncier 6a

CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux.

Jalon atteint lors de la vérification des jalons 2019

Pour complément, la mise en place des bureaux provinciaux de la CONAREF afin de mener à bien le processus de réforme foncière a été, dans l'immédiat, remplacée par des processus et un cadre de consultations provinciaux gérés par les bureaux locaux de la FAO.

Cette avancée répond au fait que l'installation des délégations provinciales de la CONAREF sortait des objectifs du programme, mais que le souci restait d'avoir en place le "cadre de concertation et de participation inclusives et multiacteur de la réforme foncière" que doivent porter les futures délégations provinciales.

4.13.2 Jalon Intermédiaire 2018 Foncier 6b

Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Guide méthodologique

1a) Ébauché

1b) Expérimenté dans trois provinces leçons d'expériences tirées

1c) validé.

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Pour rappel un "Guide théorique et pratique pour le renforcement du cadastre en RDC : Mise en place et implémentation d'un Système d'Information Foncière" a été produit en mars 2019. Il était accompagné d'une proposition de Registre Foncier Communautaire (avril 2019), d'une charte foncière-type ou un modèle de convention de gestion des Ressources Naturelles et d'un manuel des procédures foncières inspiré de la charte adoptée ou de la convention conclue et ratifiée par l'autorité administrative.

Un "guide méthodologique pour la sécurisation des droits fonciers des communautés locales et le renforcement du cadastre" a été élaboré en juin 2020 (version 2) et répond ainsi aux recommandations de la vérification 2019 concernant le besoin de "simplifier le document [théorique] existant et le décliner en activités pratiques à destination de l'ensemble des parties prenantes..."

Il est également prévu que la version finale du guide méthodologique soit assortie de trois annexes : une charte foncière ou convention-type de coopération entre Administration et Communautés locales et un édit-type ainsi qu'un Manuel des procédures foncières.

Ce guide a été mis en œuvre ou testé dans plusieurs provinces (Orientale et les 2 Kivu, ainsi que Kwilu).

A.1.2 Narratif cible 1

Un atelier s'est tenu en novembre 2019 à Kisangani afin de préciser la stratégie d'implication des provinces dans la réforme foncière. La feuille de route au niveau des coordinations provinciales se décline en 6 phases :

- Phase 1 : Adoption des mesures transitoires en vue de l'amélioration du management des circonscriptions et brigades foncières ;

- Phase 2 : Mise en place du dispositif préparatoire à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des édits sur les droits fonciers coutumiers et contribution de la province à la réforme foncière ;
- Phase 3 : Organisation et opérationnalisation du dispositif de mise en œuvre des édits provinciaux ;
- Phase 4 : Élaboration et adoption de la vision provinciale de la gouvernance foncière ;
- Phase 5 : Conduite des processus provinciaux de revisitation des lois sur le foncier et les secteurs connexes ;
- Phase 6 : Diffusion de l'information et renforcement des capacités en appui à la mise en œuvre des édits et à la participation au débat national sur la réforme foncière.

La mise en œuvre du guide méthodologique a abouti à la réalisation de plusieurs études de référence dans des provinces et des sites pilote (dans chaque province un territoire a été sélectionné où ces études ont été menées) en conformité avec le processus décrit dans le guide (étapes 1 et 2). Il s'agit des provinces d'Ituri et Mai-Ndombe conformément à ce qui avait été planifié lors de la vérification des jalons 2019, ainsi que du Kwilu et du Kasai Oriental. Ces travaux ont été menés entre la fin de l'année 2019 et le premier semestre 2020.

A.2 Cible 2 : Élément de qualité

2a) le guide est en adéquation avec les Directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers (bonnes pratiques internationales), les dispositions de l'Aménagement du Territoire ainsi que les politiques sectorielles d'allocation du Foncier Rural, dont celles de l'Environnement (forêts communautaires, domaine forestier...), de l'Agriculture (respect des besoins d'extension du complexe rural...)

2b) le guide permet la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

2a) Le Guide théorique et pratique indique en introduction qu'il s'agit du fruit "*d'un travail documentaire basé essentiellement sur les directives volontaires pour une gouvernance responsable des terres, pêches et forêts*". Le Guide méthodologique, qui en est à sa deuxième version, a également fait l'objet d'une consultation au niveau des sites pilotes. Il est ainsi indiqué dans son introduction qu'il "*est un outil conçu de façon participative avec les communautés rurales*" ce que confirment les rapports des états des lieux obtenus.

2b) Le Guide méthodologique décrit en détail les étapes, et de fait la stratégie, devant permettre à terme d'élaborer un Registre Foncier Communautaire.

A.2.2 Narratif cible 2

La version actuelle du Guide méthodologique propose un processus en 7 étapes pour l'établissement d'un Registre Foncier Communautaire.

La collaboration avec les PIREDD reste cependant toujours difficile à apprécier :

- Les interactions avec le **PIREDD Orientale** (Ituri principalement) sont régulières (retour tant de UN Habitat qui porte la Réforme Foncière que du PIREDD lui-même porté par le PNUD). L'Ituri est en effet une des provinces d'intervention du Programme d'Appui à la Réforme Foncière, et

par ailleurs, la collaboration est facilitée par le fait que les 2 programmes soient mis en œuvre par des agences d'exécution des Nations Unies. Il y a des coordinations mensuelles entre les 2 programmes et des réunions techniques ainsi que la mise en commun d'information comme les projets d'Edits provinciaux élaborés dans le cadre du PIREDD Orientale. Dans le cadre de cette activité, le PIREDD Oriental a développé une stratégie participative intégrant les assemblées provinciales, les gouvernements provinciaux, les ETD, la Société civile et les services spécialisés. Les drafts disponibles sont les fruits de ces multiples consultations ;

- Pour les autres PIREDD la collaboration est plus distante : le Programme Réforme Foncière a pris attache avec le **PIREDD Mai-Ndombe** concernant l'élaboration d'un Edit provincial qui a finalement été rejeté. Les contacts se sont distendus depuis. Le **PIREDD Mongala** a élaboré un draft d'Edit provincial et reste dans l'attente des propositions du programme de Réforme Foncière avant d'avancer sur cette thématique. Ce PIREDD se réunit également avec le Programme Réforme Foncière afin d'harmoniser ses activités.
- Avec les autres PIREDD, les échanges restent anecdotiques et mériteraient grandement d'être développés même si leur lancement récent peut expliquer certains retards dans la prise de contact : le **PIREDD Équateur** (porté par la FAO et le WWF) a officiellement démarré en décembre 2019, le **PIREDD Kwilu** en avril 2019, mais a connu des retards de mise en œuvre

B. Score

Atteint

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

L'atteinte de ce jalon se base sur le fait que le Guide méthodologique existe, même s'il n'en est que dans sa deuxième version, et que cette version est déjà particulièrement détaillée. La version finale sera accompagnée des modèles d'Edit provincial et de Charte foncière. Les études de référence ont été menées dans plusieurs sites pilotes dans 4 provinces et ont permis d'avoir de premier retour sur le processus mis en place de la part de toutes les parties prenantes.

Il est un peu regrettable que ces travaux ne se fassent pas toujours en collaboration avec les PIREDD en place.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Le FONAREDD devrait appuyer le processus d'information et d'échange sur la réforme foncière au sein et entre les PIREDD.

4.13.3 Jalon Intermédiaire 2018 Foncier 6c

Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Nombre de communautés appuyées pour des procédures de requête de forêt au niveau des terroirs et des ETD

1a) des terroirs et

2b) des ETD

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Le **PIREDD Orientale** prévoit une intervention ciblée sur 600 terroirs, dont 240 en première phase, mais aucune requête n'a encore été faite. Il est envisagé que ces requêtes soient lancées par la contractualisation des PLE intervenue ;

Le **PIREDD Mai-Ndombe** prévoit 80 titres enregistrés à fin 2018 : aucune réalisation à mi 2020 ;

Le **PIREDD Mongala** est d'abord dans une démarche de sensibilisation et de formation à tous les niveaux et a moins d'un an de mise en œuvre, les requêtes ne pouvant intervenir que suite à la structuration du milieu ;

Le **PIREDD Équateur** prévoit le développement de 14 CFCL. Pour le moment celles-ci n'ont pas de titres, mais les terroirs ont été cartographiés et des Plans de Développement Locaux ont été élaborés. 10 dossiers ont cependant été engagés et validés par les administrations locales laissant espérer l'octroi de titres à plus ou moins court terme. De plus il est prévu que 100 terroirs villageois disposent d'un Plan de Gestion des Ressources Naturelles foncièrement sécurisé.

Le **PIREDD Kwilu** se concentre sur les concessions agroforestières. Aucune n'a pour le moment fait l'objet d'une demande de titres fonciers du fait du processus de consultations, d'identification des propriétaires etc.

Le **PIREDD Sud Ubangi** n'est pas dans une démarche d'appui des requêtes de titres fonciers et n'intervient qu'indirectement sur ce jalon, en synergie avec l'initiative Mapping for Rights [RFF UK] qui a cartographié les limites d'une éventuelle CFCL à Lisankani dans cette province.

A.1.2 Narratif cible 1

Le niveau de réalisation de cette cible est faible au regard des résultats attendus strictement quantitatifs. Cependant une dynamique est engagée dans la plupart des PIREDD qui se focalisent sur la mise en place des bases au niveau local avant que des requêtes de CFCL puissent être effectivement faites.

PIREDD Mai-Ndombe : Quatre protocoles d'accord avec les services techniques des Territoires en charge des affaires foncières ont été signés. L'approche bottom-up vise d'abord à s'intéresser à ce que souhaitent les communautés qui, jusqu'à présent n'ont pas émis le souhait d'avoir des CFCL. La réflexion est d'abord menée sur un appui à l'exploitation artisanale à esprit bois de service.

PIREDD Orientale : Trois drafts d'édits fonciers provinciaux ont été élaborés, mais le PIREDD attend les avancées du Programme de Réforme Foncière avant de les soumettre. Le PIREDD a également travaillé à la sécurisation foncière sur les cultures pérennes. Ce PIREDD est celui qui est le plus en lien avec le Programme de la Réforme Foncière.

PIREDD Mongala : Le premier semestre 2020 a d'abord été un semestre préparatif au lancement des activités. Le travail s'est ainsi focalisé sur la formation et la sensibilisation à tous les niveaux (du niveau provincial jusqu'au village et aux représentants de la société civile) en lien avec l'aménagement du Territoire et le développement local (plus de 100 personnes sensibilisées).

Le **PIREDD Équateur** semble plus avancé sur ces thématiques à travers l'engagement du WWF qui est plus particulièrement en charge de cette composante (en lien avec la composante forêt). Des dossiers ont été déposés (10) et d'autres communautés (10) ont exprimé leur souhait d'acquiescer une CFCL. Le

processus est cependant très long et se confronte à de nombreux écueils (voir chapitre C. Raisons).

La pression sur la forêt dans le **PIREDD Kwilu** est importante et celui-ci se concentre sur l'identification des propriétaires des terres agroforestières et le développement de convention entre le Chef de terre et les Comité Locaux de Développement. Ce travail ne pourra cependant se poursuivre sans l'implication de l'autorité provinciale dans le processus de sécurisation des terres. Il n'est pas fait mention de requête pour des titres forestiers qui ne semble pas être un sujet d'importance dans un milieu savanicole que traversent quelques forêts-galeries sur lesquelles n'intervient pas le projet.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

D'une manière générale, on observe des avancées par rapport à 2019, mais le processus reste lent du fait d'une sous-estimation du volume d'activité et des moyens humains/techniques/logistiques à mobiliser, et des délais d'exécution nécessaires, pour mettre en œuvre les étapes préalables à l'appui des communautés dans les procédures de requête de forêt au niveau des terroirs et des ETD (information et compréhension éclairée des bénéficiaires cibles, arrangements institutionnels divers, influence négative et interventionniste des élites, lourdeurs de l'administration, conflits intercommunautaires nécessitant une cartographie participative...), processus long à aboutir.

De plus tous les PIREDD ne sont pas spécialement dans une démarche d'appui à l'acquisition de surface forestière au niveau des terroirs et des ETD. L'intérêt pour une sécurisation foncière concerne surtout des espaces agricoles et/ou agroforestiers.

Le PGDF venant de démarrer il n'y a pas encore de résultat à ce niveau.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Tous les PIREDD sont à pied d'œuvre et déroulent leurs programmes d'actions validés au sein des COFIL. Il est important de comprendre que l'atteinte de ce jalon nécessite un pas de temps qui n'est pas celui des programmes ni de la Loi.

4.13.4 Synthèse avancées Jalon 2020 Foncier 6

Ce jalon 2020 a connu des avancées en dehors des jalons intermédiaires et de leurs cibles. Ceux-ci n'abordent pas l'élaboration de la politique foncière alors que plusieurs étapes importantes ont été franchies dans le sens du Jalon 2020 :

- un premier draft (appelé draft 0) du document de politique foncière nationale avait été élaboré en décembre 2018 (suite au forum de Bukavu), dans le cadre du programme d'appui à la réforme foncière en RDC financé par le CAFI/FONAREDD et mis en œuvre par l'ONU-Habitat en partenariat avec le ministère des Affaires foncières à travers la CONAREF ;
- Les associations représentatives des peuples autochtones ont élaboré une note de position sur ce premier draft à la fin de l'année 2018 ;
- Des consultations multiacteurs ont eu lieu au cours du 2e semestre 2019 au sujet de ce premier draft de politique foncière dans les provinces de l'Ituri, Tshopo, Sud et Nord Kivu en août 2019,

Kwilu (octobre 2019), Kwango (novembre 2019) Kasai et Haut Uélé (décembre 2019). Il n'y a pas de traces d'autres consultations menées depuis du fait des difficultés liées à la crise du COVID-19 ;

- Des consultations d'experts ont également été engagées dans le cadre de groupes thématiques et des notes de plaidoyers ont été soumises par plusieurs catégories d'acteurs (réseaux de femmes, de peuples autochtones, etc.)
- À partir de l'ensemble de ces contributions, une dizaine d'experts a été consultée et au final un tableau synoptique des contributions à la revue du draft 1 du Document de Politique Foncière Nationale est en cours d'élaboration. Ceci devrait permettre d'éviter un certain nombre de critiques comme cela a été le cas pour l'élaboration de la Politique AT.

4.14 Jalon Démographie 2020 7

Plan stratégique national à vision multisectorielle pour la planification familiale mis en œuvre, permettant une augmentation de la prévalence contraceptive moderne dans les zones cibles tel que stipulé dans le Plan stratégique national (au moins 1.5 point de pourcentage de plus par an).

4.14.1 Jalon Intermédiaire Démographie 2018 7a

Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définies avec le Comité technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale (CTMP), sur base de l'analyse des besoins.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : les stratégies provinciales sont élaborées et quantifiées

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Le projet PROMIS-PF a démarré officiellement en décembre 2019 (*lors d'une conférence nationale planifiée en déc. 2019*). Dans le PRODOC du projet il est indiqué que l'approbation de l'offre de service équivaut à la réalisation de l'étape Clé 2018 a.

A.1.2 Narratif cible 1

Pour rappel le plan stratégique national a été élaboré et validé en 2014 (Cf. *Ministère de la Santé Publique, 2014. Plan Stratégique National à Vision Multisectorielle de Planning Familial*). Le CTMP national a été mis en place par décret de la primature en 2015 ; les CTMP provinciaux existent comme des coalitions provinciales créées entre 2015 et 2019, et basées sur le nouveau découpage administratif. Les CTMP provinciaux, organes de concertation et de coordination, seront à la base de l'opérationnalité de l'appui aux PIREDD.

Au niveau provincial, il est prévu que le PROMIS-PF couvre 10 provinces¹⁶ (3 sont incluses dans le PIREDD Orientale et une couvre le PIREDD Kwilu) dans lesquelles le programme va fournir un paquet élargi d'activités dont trois composantes : l'augmentation de l'offre de services de PF, la création de la demande pour lesdits services, et le renforcement du système sanitaire national. Une stratégie a ainsi été réfléchie avec le **PIREDD Orientale**, mais rien n'a été engagé avec le **PIREDD Kwilu**.

Le programme va également appuyer des activités de création de la demande dans 4 autres PIREDD

¹⁶ Les 10 provinces couvertes par PROMIS-PF sont : Haut-Katanga, Tshopo, Bas-Uélé, Nord Kivu, Ituri, Lualaba, Kasai Oriental, Kongo Central, Kinshasa et Kwilu. En plus, l'un des trois partenaires de mise en œuvre (Tulane) a rajouté la province de Sud-Kivu.

non inclus dans PROMIS (Mai-Ndombe, Équateur, Sud-Ubangi, et Mongala : provinces couvertes par le PDSS de la Banque Mondiale et d'autres partenaires d'appui à la PF). Pour ces PIREDD :

PIREDD Mongala

Une convention a été signée entre ENABEL (Agence d'exécution du PIREDD Mongala) et la Coordination Provinciale de Santé de la Reproduction. Cette convention prévoit le “ *Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le PF, dont le Comité technique multisectoriel permanent de planification familiale (CTMP)*”. Un lien a été établi avec le Programme PROMIS-PF.

PIREDD Équateur

On observe un démarrage tardif des activités du PIREDD sur les activités de PF, mais ce **PIREDD Équateur** a activement participé à l'atelier de lancement de PROMIS pour le planning familial et à l'atelier organisé par PROMIS. Une feuille de route pour le PIREDD Équateur de décembre 2019 à avril 2020 a été élaborée et validée. PROMIS a appuyé l'installation du CTMP de la Province de l'Équateur en avril 2020. Celui-ci est le seul CTMP qui assure la représentation des peuples autochtones.

PIREDD Sud-Ubangi

L'appui au PIREDD Sud Ubangi se fait en parallèle à la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole (PARRSA) financé par la Banque Mondiale. Le PIREDD Sud Ubangi est ainsi intégré au sein du financement additionnel du PARRSA afin d'étendre et de compléter les dispositions de différentes composantes. Il est prévu que le PIREDD finance au cours de la seconde phase du PARRSA des activités de sensibilisation au caractère multisectoriel de REDD+ notamment dans le domaine du planning familial. A ce jour, le PIREDD Sud-Ubangi a organisé 5 réunions de sensibilisation des leaders femmes issues de différentes associations, au niveau provincial et territorial.

PIREDD Mai-Ndombe

Rien n'a été engagé sur ce sujet

A.2 Cible 2 : La mise en œuvre convenue entre les PIREDD et les ONG ou la Banque Mondiale :

2a) Pourcentage de PIREDD qui ont défini des objectifs quantitatifs et ciblés

2b) Progrès vers les cibles visées

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

2a) 4 des 6 PIREDD opérationnels ont défini des objectifs quantitatifs et ciblés

2b) Aucun progrès vers les cibles visées constaté jusqu'à présent

A.2.2 Narratif cible 2

PIREDD Mai-Ndombe

Le programme prévoit l'augmentation de 5 à 10% de la prévalence contraceptive moderne et la sensibilisation de 180 000 ménages agricoles du District de Mai-Ndombe sur les questions de planification familiale et la prévention d'Ebola et du VIH SIDA (Cf. *PRODOC PIREDD Mai-Ndombe*).

Cependant aucune activité n'a eu lieu en 2019 comme en 2018, mais quelques contacts ont été établis entre l'UC PIF et le programme sectoriel PROMIS-PF. Le PIREDD Mai-Ndombe n'a pas prévu de compétence spécifique sur ce sujet (l'Agence Locale d'Exécution n'a pas de compétence spécifique sur ce sujet) et ne devrait intervenir que sur les aspects de sensibilisation.

PIREDD Orientale

Dans son document de projet, le PIREDD Orientale prévoit plusieurs objectifs à réaliser pour la période 2017-2020 qui concernent directement l'atteinte du Pilier Démographie, à savoir :

- *Produit 2.4.* : la prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées. Objectifs jusqu'en 2020 : (i) 15 zones de santé avec service de planification familiale opérationnelle et (ii) 300.000 femmes en âge de procréer utilisent au moins 1 moyen de contraception moderne ;

Un plan de travail conjoint a été élaboré avec PROMIS PF, mais il n'y a pas pour le moment pas d'avancées dans ce sens.

PIREDD Équateur

D'après le PRODOC, à fin 2020, le PIREDD Équateur vise à ce qu'au moins 7,5% des communautés soient ciblées dans le cadre de la promotion de l'accès aux services de planning familial et que 15% de la population cible aient accès aux intrants du PF. Si aucune activité relative au PF n'a été lancée dans le cadre du PIREDD ce dernier a participé à l'atelier de lancement de PROMIS et une feuille de route de décembre 2019 à avril 2020 a été élaborée et validée. En mars 2020 l'équipe de PROMIS a participé au COPIL du PIREDD pour la mise en place du CTMP provincial et l'encadrement des différentes entités responsables de la PF dans la province.

PIREDD Mongala

Le PIREDD Mongala vise une augmentation de 50% de ménages sensibilisés au planning familial et une augmentation de 5% de la prévalence contraceptive moderne. Cependant, comme décrit dans son PRODOC, *"Le PIREDD Mongala ne se substituera pas à ces opérateurs, mais favorisera au contraire leurs actions en veillant à coordonner les actions de sensibilisation et de conscientisation environnementale et de sécurité alimentaire aux actions mises en œuvre par les relais communautaires appuyés par les centres de Santé et DKT"*. Le PIREDD Mongala a ainsi signé une convention de subside avec la Coordination Provinciale de la Santé de la Reproduction visant à renforcer l'accès aux intrants et à l'information sur le planning familial dans les zones de santé ciblées de la MONGALA.

Le **PIREDD Kwilu** n'a aucun objectif assigné pour le planning familial. Le **PIREDD Sud-Ubangi** a des activités s'y rattachant, mais seulement en Phase 2 de 2019 à 2021, mais qui n'a pas été démarrée.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Le lancement effectif du programme PROMIS-PF (octobre 2019) a permis de faire passer ce jalon de Nul à Partiel.

Il est cependant important de souligner que les objectifs quantitatifs assignés par les PIREDD se basent souvent sur une augmentation de 1,5% de la prévalence telle que le prévoit le Plan Stratégique. Ces chiffres sont souvent peu en lien avec les indicateurs opérationnels classiques utilisés dans le cadre du planning familial tels que le nombre de « Années de Protection Couple » (APC) atteint. Cet indicateur est en effet largement utilisé dans les programmes internationaux de planification familiale et est celui qui est utilisé par le programme PROMIS-PF.

C'est ainsi cet indicateur qui devra faire foi pour apprécier les évolutions dans le cadre des PIREDD plus que les indicateurs présentés dans les PRODOC qui n'ont que peu d'intérêt stratégique.

De plus, en l'absence d'un EDS actualisé (le précédent remonte à 2014) et malgré ses limitations décrites dans le PRODOC, la mesure de l'indicateur APC reste la plus pertinente.

Dans tous les cas, il est sans doute beaucoup plus pertinent de reprendre l'ensemble des indicateurs et cibles détaillées dans le PROMIS PF plutôt que d'utiliser ceux préparés par les PIREDD.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Avec le démarrage effectif du PROMIS-PF c'est la mise à l'échelle qui va être engagée dans les 4 PIREDD où intervient directement le programme et les 3 partenaires de mise en œuvre (Tulane, DKT et MSI).

Le tableau suivant extrait du PRODOC de PROMIS PF fait une synthèse du lien entre le programme et les PIREDD.

PIREDD	Intervention/Activités	Partenaires PROMIS
Mongala	Sensibilisation, fourniture de contraceptifs, à convenir avec le programme PF	Appui technique et encadrement
Sud-Ubangi	Sensibilisation, fourniture de contraceptifs, à convenir avec le programme PF	Appui technique et encadrement
Province Orientale	Sensibilisation, fourniture de contraceptifs dans 13 zones de santé bénéficiaires : Tshopo - 5 ; Bas-Uélé - 3 et Ituri - 5	MSI, DKT et Tulane
Mai-Ndombe	Initiation au planning familial + acquisition d'intrants (contraceptifs),	Appui technique et encadrement
Équateur	Animation, sensibilisation, formation + acquisition d'intrants, installation du CTMP provincial	Appui technique et encadrement
Kwilu	N/A	MSI

4.14.2 Jalon Intermédiaire Démographie 2018 7b

Élaborer et mettre en œuvre d'ici fin 2017 un plan pour consulter les parties prenantes (gouvernement, organisations de mise en œuvre, bailleurs travaillant dans les zones de santé cibles, et chefs locaux et société civile) sur les liens réciproques entre démographie, gestion des ressources naturelles et développement, y compris en lien avec l'objectif affiché de la RDC de devenir une économie émergente d'ici 2030.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Statut du plan

1a) 1re ébauche

1b) élaboré

1c) mis en œuvre

1d) les consultations sont finalisées (indiquer nombre de parties prenantes consultées)

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Non réalisé : aucun plan ébauché, réalisé et mis en œuvre

A.1.2 Narratif cible 1

Tel que mentionné au cours de la précédente vérification des jalons la *conférence nationale sur la planification familiale* s'est tenue en décembre 2019, soit un mois après que Tulane a obtenu les financements du FONAREDD. Des représentants de tous les PIREDD étaient présents et le travail de collaboration dans les provinces a pu être initié. De même des ateliers de présentation et d'échanges ont été organisés avec les partenaires nationaux et provinciaux.

La consultation sur les liens réciproques entre démographie, gestion des ressources naturelles et développement passera entre autres par les PIREDD, mais jusqu'à présent il ne ressort pas des différents échanges et de l'analyse de la bibliographie que ce travail de consultation ait réellement eu lieu.

Cependant on peut faire le lien entre ce jalon et le suivant. L'atelier d'élaboration de la stratégie de communication PF qui s'est tenu en juin 2020, aurait pu constituer une première étape pour l'atteinte de ce jalon, mais aucun PIREDD n'avait été invité.

A.2 Cible 2 : Élément de qualité : le résultat des consultations est documenté et comprend

2a) des liens expliqués de manière qualitative

2b) des liens expliqués de manière quantitative

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

Cible 2 non réalisée : pas de consultations initiées.

A.2.2 Narratif cible 2

Idem Narratif Cible 1

B. Score

Nul

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Le PROMIS PF a démarré à la fin de l'année 2019. Les contacts avec les structures opérationnelles intervenant dans le domaine des ressources naturelles et en particulier les PIREDD restent pour le moment anecdotiques. L'atelier qui s'est tenu en juin 2020 était d'abord dirigé vers les structures de santé (administrations, ONG, universitaires...). Pour le moment les activités sont d'abord tournées

vers le PF et pas le lien avec la gestion des ressources naturelles.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

L'étape de consultation des parties prenantes, nécessaire à la réalisation complète de ce jalon, devait être franchie six mois après le démarrage effectif d'activités menées par le PROMIS-PF, soit mi-2020 pour les PIREDD relevant de ce programme. Cela n'a pas encore pu être réalisé du fait des conditions difficiles actuelles liées à la pandémie de COVID-19 et du rejet par le Ministère de la Santé du Programme PROMIS, rendant ainsi impossible la coopération nécessaire à la réalisation de ce Jalon. Mais conformément au PRODOC du PROMIS-PF, en lien avec ce jalon, le programme doit appuyer *"L'établissement d'un groupe de travail consultatif pour discuter de l'approche PROMIS-PF et suivre la mise en œuvre du programme, et plus particulièrement comment atteindre ce jalon. Les membres potentiels de ce groupe de travail"* incluraient entre autres :

- *Membres clés du CTMP national (dont les organes techniques du Ministère de la Santé impliqués dans la Planification Familiale [PNSR, PNSA, D6 et la division en charge de données de routines]) et le Programme National de Communication du Ministère de la Santé.*
- *Groupe de Travail Climat – REDD Rénové (GTCR-R)*
- *Organisations non gouvernementales et les organisations professionnelles*
- *Conseil Économique et Social"*

Le lancement des consultations se fera auprès des groupes cibles pertinents (par ex., ministères impliqués, parlement, société civile et organisations professionnelles) sur les aspects couverts par ce jalon.

4.14.3 Jalon Intermédiaire Démographie 2018 7c

La stratégie nationale de communication sur la planification familiale et éducation des femmes mise en œuvre, en prenant en compte les objectifs exprimés dans le plan stratégique national à vision multisectorielle pour la planification 2014-2020 et les objectifs du Gouvernement vers une économie émergente d'ici 2030.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Nombre de ménages sensibilisés sur la planification familiale et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Dans le cadre du programme PROMIS-PF il a été clairement établi que le programme n'interviendrait pas sur la prévention d'Ebola et du VIH SIDA, mais s'en tiendrait aux activités de planning familial.

Le nombre de ménages sensibilisés sur la planification familiale est difficilement estimable à ce stade. En revanche les rapports de PROMIS PF détaillent les nombres d'APC produits grâce aux activités d'offre clinique, mobile et communautaire des méthodes contraceptives ainsi que les nombres de prestataires formés. En mai 2020 (en 6 mois) il y avait eu près de 354 000 APC produits (sur 1,5 million estimés pour la première année, soit un taux de réalisation de 23%) et plus de 3300 prestataires communautaires formés.

A.1.2 Narratif cible 1

. Bien que le PROMIS n'intervienne pas directement dans tous les PIREDD, le PROMIS prévoit tout de

même un appui. Toutefois les PIREDD n'ont pas entamé les activités de sensibilisation sur la planification familiale dans l'attente de l'appui de PROMIS-PF.

A.2 Cible 2 : Nombre et % de ménages ayant accès à l'information sur le planning familial, le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

Cette information n'est pas disponible.

A.2.2 Narratif cible 2

En l'absence d'Enquête Démographique Santé actualisée seuls sont valables les résultats nationaux de celle de 2013-2014 (voir rapport de vérification des jalons 2019). Cependant, des chiffres plus récents sont disponibles dans certaines provinces : l'initiative PMA2020 (*Performance Monitoring and Accountability 2020*) a permis de conclure que 61.2% de la population féminine de Kinshasa ont « écouté des messages sur la PF »¹⁷ ; au Kongo Central, ce taux est à 37.3%.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Les cibles ne permettent pas de répondre au descriptif du jalon considéré. Un plan de communication stratégique pour la promotion de la planification familiale (2018-2020) a été élaboré par le programme national de santé de la reproduction (PNSR).

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Le PROMIS-PF est en train de travailler à l'élaboration du Plan Stratégique National Multisectoriel de Communication en matière de PF qui sera utilisé nationalement et permettra de créer la demande en intrants et d'augmenter la prévalence contraceptive. Un comité d'experts a été identifié et des consultants compilent les stratégies liées aux groupes spécifiques identifiés. Un atelier de 5 jours s'est tenu début juin 2020 afin de collecter les données qui alimenteront ce plan et d'identifier les besoins en communication pour promouvoir le PF. Un deuxième atelier a eu lieu en août, pendant lequel un draft zéro du Plan stratégique a été élaboré, qui sera ensuite soumis à l'adoption technique, puis à la validation régaliennne. Une mise en commun de toute l'information est prévue avant la fin de l'année 2020.

4.14.4 Synthèse avancées Jalon 2020 Démographie 7

La mise en place du PROMIS et les premières activités engagées posent les bases de ce futur plan stratégique. Des avancées notables sont observées quant à la mobilisation des 3 partenaires de mise en

¹⁷ Ceci reprend la formulation de l'indicateur du Plan National Stratégique pour la PF.

œuvre sur le terrain, mais il reste encore beaucoup à faire et ce jalon ne sera pas atteint avant la fin de l'année 2020.

4.15 Jalon Gouvernance 2020 8

Une politique d'alignement des interventions domestiques et extérieures sur les objectifs de la Stratégie-cadre nationale REDD+ et du Plan d'Investissement REDD+ a été définie.

4.15.1 Jalon Intermédiaire Gouvernance 2018 8a

Les résultats des interventions REDD+ sont mis à disposition du public de manière transparente au travers de rapports annuels publiés d'ici la fin du 1er trimestre de l'année suivante.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Disponibilité des rapports

1a) Rapports annuels consolidés du FONAREDD mis à disposition sur le site internet du FONAREDD

1b) Nombre et pourcentage de rapports annuels des programmes mis à disposition sur le site du FONAREDD

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Au 15 août 2020 (date de la vérification réalisée à partir du site www.fonaredd-rdc.org)

1a) Les rapports annuels du FONAREDD 2016-2017, 2018 et 2019 sont disponibles

1b) Pour rappel : les rapports annuels 2017 sont disponibles pour 4 programmes sur 5 (80%) ; les rapports annuels 2018 sont disponibles pour les 9 programmes en cours en 2018 (100%)

Seuls 2 rapports 2019 sur 15 programmes en cours sont disponibles sur le site du FONAREDD. Cependant, tous les rapports annuels des programmes sont disponibles sur le site du MPTF.

A.1.2 Narratif cible 1

La cible 1 est loin d'être atteinte concernant les rapports 2019. De manière assez incompréhensible, le site du FONAREDD était très partiellement mis à jour alors que les rapports étaient disponibles à l'examen sur demande ou via le site MPTF. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des rapports annuels disponibles sur le site du FONAREDD pour les programmes officiellement lancés entre 2017 et 2019. Une des raisons évoquées est que le site est en cours de révision, mais on peut alors se demander pourquoi certains rapports 2019 sont quand même disponibles sur le site actuel du FONAREDD.

Programme	Lancement officiel (atelier)	RA 2017	RA 2018	RA 2019
SNSF	1 janv. 2017	1	1	0*
Renforcement Société Civile	30 janv. 2017	0	1	0*
Peuples Autochtones	31 déc. 2016	1	1	1
PIREDD Mai-Ndombe	18 mai 2018	-	1	1
Aménagement du territoire	6 janv. 2017	1	1	0*
Réforme Foncière	2 août 2017	1	1	0*
PIREDD Sud Ubangi	7 mai 2018	-	1	0*
Énergie	Décembre 2018	-	1	0*
PIREDD P. Orientale	4 mai 2018	-	1	0*

PIREDD Kwilu	Avril 2019	-	-	0*
Agriculture durable	29 avril 2019	-	-	0*
PIREDD Équateur	23 août 2019	-	-	0*
PIREDD Mongala	8 août 2019	-	-	0*
PROMIS (Planning Familial)	17 juillet 2019	-	-	0*

* Bien qu'absents du site du FONAREDD ces rapports annuels sont disponibles sur le site du MPTF

Pour rappel de la vérification 2019, conformément aux accords avec le MPTF, les agences des Nations Unies sont tenues de soumettre leurs rapports annuels 31 mars, la Banque Mondiale au 30 avril et le FONAREDD au 31 mai (communication personnelle SE CAFI) ce qui est incompatible avec le jalon qui indique que les rapports doivent être « publiés d'ici la fin du 1er trimestre de l'année suivante »

A.2 Cible 2 : Éléments de qualité

2a) le rapport annuel du FONAREDD reflète les progrès et résultats vis-à-vis du plan d'investissement REDD+ de la RDC, des jalons de la LOI et des indicateurs de CAFI

2b) les rapports annuels des programmes reflètent les progrès et résultats vis-à-vis du plan d'investissement, des jalons de la LOI et des indicateurs de CAFI

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

2a) Rapports annuels FONAREDD

Pour rappel : Le rapport 2016-2017 : reflète des progrès par rapport à des indicateurs du Plan d'Investissement REDD+, des jalons et d'indicateurs FONAREDD/CAFI harmonisés ; le rapport 2018 reflète seulement des progrès par rapport aux jalons de la Loi.

Le rapport 2019 reflète les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du Plan d'Investissement, des jalons de la Loi et les indicateurs harmonisés de CAFI/FONAREDD.

2b) Le tableau suivant indique si les rapports annuels 2019 des programmes et PIREDD considérés reflètent les progrès et résultats vis-à-vis du plan d'investissement, des jalons de la LOI et des indicateurs harmonisés de CAFI :

Programme	Lancement officiel	Jalons Loi	Indicateurs PI	Indicateurs CAFI
SNSF	1 janv. 2017	Oui	Non	Non
Renforcement Société Civile	30 janv. 2017	Oui	Non	Oui
Peuples Autochtones	31 déc. 2016	Oui	Non	Non
PIREDD Mai-Ndombe	18 mai 2018	Oui	Non	Non
Aménagement du territoire	6 janv. 2017	Oui	Non	Non
Réforme Foncière	2 août 2017	Oui	Non	Oui
PIREDD Sud Ubangi	7 mai 2018	Oui	Oui	Non
Énergie	Décembre 2018	Oui	Non	Non
PIREDD P. Orientale	4 mai 2018	Oui	Non	Oui
PIREDD Kwilu	Avril 2019	Oui	Non	Non
Agriculture durable	29 avril 2019	Non	Non	Non
PIREDD Équateur	23 août 2019	Non	Non	Non
PIREDD Mongala	8 août 2019	Non	Non	Non
PROMIS (Planning Familial)	17 juillet 2019	Non	Non	Non

A.2.2 Narratif cible 2

2a) Pour compléter les éléments décrits dans la vérification 2019 (qui détaillait les informations des rapports 2016-2017 et 2018), le rapport annuel du FONAREDD 2019 reflète des progrès par rapport aux indicateurs FONAREDD/CAFI harmonisés (à ce titre le FONAREDD a produit un document Excel d'indicateurs harmonisés qui reprend l'ensemble des indicateurs du Plan d'Investissement, de la Lol et de CAFI qui sont suivis annuellement).

2b) De manière générale, les rapports annuels des programmes reflètent les progrès réalisés par jalon. On n'observe pas d'homogénéité entre les rapports quant aux progrès relatifs aux jalons. Cela nuit à une vision globale et commune des différentes initiatives. On retrouve d'ailleurs cela pour les autres indicateurs CAFI ou du PI qui ne sont quasiment jamais repris dans les rapports.

À souligner : le PIREDD Mongala indique qu'il va développer une matrice de suivi des indicateurs dans son rapport 2020. Le PIREDD Mai-Ndombe qui faisait le lien avec les différents indicateurs dans le rapport 2018 a abandonné cette présentation et ne fait plus que le lien avec les jalons de la Lol.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Disponibilité des rapports sur le site du FONAREDD : De très nombreux rapports 2019 de programmes et de PIREDD sont manquants sur le site du FONAREDD alors qu'ils sont disponibles sur celui du MPTF (mais moins faciles à trouver). La raison émise est que le site du FONAREDD est en refonte complète, cette justification est difficilement recevable, car certains rapports sont bien disponibles sur le site du FONAREDD.

Disponibilité et qualité des résultats dans les rapports : Malgré l'élaboration par FONAREDD d'une grille d'indicateurs harmonisés pour le suivi des indicateurs de CAFI, du Plan d'Investissement REDD+ et des jalons de la Lol pour les programmes et le FONAREDD, chacun des programmes reste dans sa logique propre sans prendre en compte cette grille. L'absence d'un cadre commun de suivi des différents indicateurs rend ainsi particulièrement complexe l'appréciation des progrès d'autant que les cadres de résultats des programmes présentés dans les PRODOC ne reprennent pas forcément les jalons de la Lol et les indicateurs du plan d'investissement et de CAFI.

Il existe également des contraintes quant à l'absence de données de base, aux incertitudes ou encore liées la disponibilité/faisabilité de collecter des données chiffrées pour réaliser le suivi. Par exemple le PIREDD Kwilu fait partie des programmes dont le cadre de résultats a été approuvé sans que les lignes de base des indicateurs ne soient renseignées, de fait le suivi est rendu plus complexe.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Dans son rapport 2019, le FONAREDD a fortement évolué, de manière très positive, dans sa façon de présenter les résultats et l'atteinte des différents indicateurs. En 2019 la vérification avait émis des doutes quant à la possibilité que les indicateurs harmonisés du Plan d'Investissement, de la Lol et de CAFI fassent l'objet d'une analyse de leur situation de base et être suivis annuellement. Force est de constater que le FONAREDD a très fortement progressé dans ce sens. Il y a là un important travail d'analyse des rapports annuels des programmes qui de leur côté ne présentent pas le même niveau de réponse par rapport à ce jalon.

La sensibilisation des programmes reste nécessaire afin que ceux-ci progressent également, d'autant plus que certains (PIREDD Mai Ndombe) semblent avoir plutôt fait machine arrière quant à un suivi-évaluation plus abouti et en adéquation avec les objectifs du FONAREDD.

Enfin, la mise en place du nouveau site du FONAREDD doit permettre de centraliser et de mettre à disposition toute l'information disponible. Dans tous les cas cela nécessitera une mise à jour quasi quotidienne.

4.15.2 Jalon Intermédiaire Gouvernance 2018 8b

Étude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Nombre et pourcentages de PIREDD dans lesquels une étude ou analyse consolidée des moteurs est réalisée :

1a) études en ébauches

1b) études validées

1c) études publiées

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Aucune étude n'a été ébauchée par les PIREDD.

Pour rappel : des études ont été réalisées avant la mise en place des PIREDD existents : UN-REDD, 2012 (mais au niveau national), JICA, 2016 (Kwilu) et dans le cadre du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe (intégré dans le cadre du FCPF en décembre 2016).

A.1.2 Narratif cible 1

Dans le cadre du **PIREDD Orientale** des TDR avaient été finalisés dès juillet 2019 pour le recrutement d'une structure pour effectuer des études détaillées sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière dans les provinces du Bas-Uele, du Haut-Uele, de l'Ituri et de la Tshopo. Depuis cette date le processus de recrutement est en cours et a connu d'importants retards (le démarrage était prévu en février 2020 et en août 2020 cela n'était toujours pas effectif). Les notes d'évaluation des offres ont été transmises au Service des Achats du PNUD, Agence d'Exécution du programme, mais au mois d'août 2020 la finalisation du contrat n'était pas encore effective.

Comme lors de la vérification 2019, le **PIREDD Mongala** a indiqué souhaiter d'abord se concentrer sur la conscientisation des communautés locales et leur compréhension des enjeux liés à la déforestation plutôt que sur les moteurs même de la déforestation. Ce travail a ainsi pour objectif d'éveiller les consciences au niveau groupements et villages (grâce à des "éveilleurs de conscience"). Une étude socio-anthropologique sur les représentations et le rapport à l'espace/à la forêt était prévue d'être menée par l'Université de Gand, mais a dû être repoussée au second semestre 2020 du fait de la crise liée à la pandémie en cours.

Dans le cadre du **PIREDD Équateur**, l'estimation des tendances de la déforestation dans la zone du projet avec l'assistance du SNSF n'a pas été réalisée. Il est prévu de porter une attention toute particulière sur les tourbières.

Le **PIREDD Sud Ubangi** ne prévoit pas d'activité spécifique pour répondre à cette cible.

Dans le **Mai-Ndombe** l'étude sur les moteurs de la déforestation a été faite dans le cadre du FCPF Programme de Réduction des Emissions du Mai Ndombe en 2016¹⁸.

A.2 Cible 2 : Éléments de qualité : pour chaque étude, détailler

2a) le nombre de parties prenantes consultées par étude

2b) si les études sont quantitatives

2c) si les données sont référencées spatialement

2d) si les moteurs indirects sont aussi étudiés

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

2a) Dans le Kwilu : 189 ménages ont été consultés. Dans Mongala les communautés locales seront consultées.

2d) Dans le Mai-Ndombe, l'étude a aussi abordé les moteurs indirects.

A.2.2 Narratif cible 2

Il n'y a pas d'avancées par rapport à la vérification 2019.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

¹⁸ FCPF, Emission Reductions Program Document (ER-PD), Mai-Ndombe Emission Reduction Program, Democratic Republic of the Congo – Mai 2016

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Le jalon est toujours considéré comme partiel, car seules 2 études ont été réalisées dans les zones ciblées par les PIREDD, à savoir, le Mai-Ndombe et le Kwilu. Ces études ont été réalisées avant la mise en œuvre des PIREDD+ financés par CAFI. Aussi, le **PIREDD Mai-Ndombe** ne prévoit pas d'études spécifiques additionnelles tout comme le **PIREDD Kwilu** qui se basera sur des études précédemment réalisées dans le cadre du projet JICA.

Le PIREDD **Orientale** connaît des retards dans le processus de recrutement de consultants et de lancement des études. Comme en 2019, la raison en incombe surtout aux longues procédures internes au PNUD. Le PIREDD Mongala a adopté une approche différente, mais l'étude prévue est là aussi retardée, même si la raison incombe d'abord à la situation internationale due à la pandémie de COVID-19.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

La situation concernant ce jalon reste toujours très contrastée entre des PIREDD qui sont en train de mettre en place des études spécifiques sur les provinces qu'ils couvrent (PIREDD Orientale) d'autres qui prévoient de le faire, mais selon des modalités autres qu'à travers une étude spécifique sur les moteurs de la déforestation (PIREDD Mongala, PIREDD Équateur) et certains qui prévoient de baser leurs activités sur des études passées locales (PIREDD Kwilu) ou nationale (PIREDD Mai-Ndombe et Sud Ubangi). Ainsi, il n'est pas possible d'envisager l'atteinte du jalon pour l'ensemble des 6 provinces pour la fin 2020.

4.15.3 Jalon Intermédiaire Gouvernance 2018 8c

Guide méthodologique élaboré de manière participative précisant les pratiques à suivre en matière de consultations dans la mise en œuvre des programmes intégrés et en relation avec les outils REDD+

Ce jalon avait été considéré comme atteint lors de la vérification 2019.

Cependant, il était prévu que ce Guide soit édité et vulgarisé auprès des CL, PA et agences d'exécution du FONAREDD et leurs partenaires d'exécution (ALE). D'après des informations récentes, issues du rapport semestriel du programme d'appui à la société civile, "un cabinet est en cours de recrutement au niveau du PNUD pour appuyer le GTCRR dans la conception et la production des supports de sensibilisation sur les outils de gouvernance de la REDD+ dont le guide de consultation". Ces procédures de recrutement sont longues et plus d'un an après les recommandations de la vérification 2019 il n'y a pas eu d'avancées majeures. Il s'agissait toutefois d'une recommandation indépendante de l'atteinte du jalon lui-même ; cela ne remet donc pas en cause cette notation.

4.15.4 Jalon Intermédiaire Gouvernance 2018 8d

Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multiacteurs et multisectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion - CARG), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Nombre de plateformes créées ou renforcées au niveau

i) provincial

ii) local

iii) territoire

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

PIREDD Oriental : 3 plateformes au niveau provincial, 5 au niveau territorial et 23 dans les ETD

PIREDD Mai Ndombe : création ou redynamisation de 4 CARG de Territoire, de 15 CARG de Secteur et de 240 CLD de Terroir

PIREDD Sud Ubangi : 4 CARG ont été créés en 2019, 66 Union des Organisations de Producteurs et 534 Organisations Paysannes ont été créées pour les territoires de Gemena et Budjala

A.1.2 Narratif cible 1

PIREDD Mai-Ndombe

La structuration et la redynamisation a beaucoup avancé par rapport à la dernière vérification en 2019 même si les objectifs de 2018 ne sont pas atteints (240 CLD sue les 300 initialement prévus). Au cours du 1^{er} semestre 2020 le PIREDD a pu mettre en place le dernier CARG de secteur dans le Territoire d'Oshwe.

PIREDD Oriental

Des plateformes ont été mises en place au niveau provincial (3), territorial (5) et des ETDs (23) dans les provinces cibles du PIREDD ; soit 31 sur les 194 prévues dans la programmation du PIREDD Oriental. Il n'y a pour le moment pas de CLD fonctionnels dans les différents terroirs villageois. Ce travail se poursuit avec les ALE recrutés. Noter que les Plateformes ont bénéficié de l'appui des autorités qui les ont érigées en institutions à travers des arrêtés de création.

PIREDD Équateur

Travaux en cours, la plateforme multiacteurs au niveau provincial a été constituée au mois d'août 2020. Le PIREDD travaille également à combler les lacunes et points faibles des CLD et des CARG devant être créés. Au mois de juillet 77 CLD et 14 structures apparentées doivent être refondés et aucun CARG n'est fonctionnel.

PIREDD Sud Ubangi

Ce PIREDD bénéficie de la dynamique du PARSSA et a pu, comme planifié, participer au développement des structures décentralisées. Il y a actuellement près de 700 organisations paysannes sur l'ensemble de la province.

PIREDD Mongala

Le PIREDD est en train de réaliser des actions qui devraient permettre, à terme, de développer les structures mentionnées. Cela passe par la réalisation de diagnostic des ressources humaines (fait), un diagnostic organisationnel (en cours), des conventions de subsides (signées avec l'environnement, l'Agriculture et le Développement rural), la réhabilitation d'infrastructures (en cours). Les CARG et CLD devraient être mis en place au cours du deuxième semestre 2020.

PIREDD Kwilu

Le processus de mise en place des plateformes multiacteurs provinciales n'est que faiblement engagé. Le PIREDD intervient d'abord sur la sensibilisation et la formation.

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique

Le niveau de réalisation de ce jalon s'est amélioré depuis la vérification 2019 du fait du démarrage effectif de tous les PIREDD. Cependant le processus reste lent, car plusieurs PIREDD n'ont démarré qu'à la fin de l'année 2019 et que la période post-électorale et les contextes politiques provinciaux ont freiné la mise en place et/ou validation des plateformes.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Le processus est en cours dans tous les PIREDD, mais vu la situation internationale il est peu probable que ce jalon soit entièrement atteint avant la fin de l'année 2020.

4.15.5 Jalon Intermédiaire Gouvernance 2018 8e

Analyse détaillée des risques, d'ici à la fin 2016, réalisée en concertation avec les parties prenantes pertinentes, et mise en œuvre de mesures d'atténuation spécifiques et efficaces visant à assurer la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance dans la gestion fiduciaire, y compris dans la mise en œuvre du portefeuille d'interventions de la Stratégie-cadre nationale et du plan d'investissement national REDD+

La société civile renforcée doit jouer un rôle clé dans l'analyse de ces risques et l'identification des mesures d'atténuation.

A. Cibles

A.1 Cible 1 : Analyse

1a) ébauchée

1b) validée par société civile et secteurs

1c) publiée

A.1.1 Réponse quantitative à la cible 1

Il n'y a pas eu d'évolution sur ce sujet depuis 2019. Pour rappel :

- Une matrice des risques a été élaborée au cours de l'année 2016 et touchait les programmes de Gouvernance, AT, Foncier et Energie ainsi que les PIREDD ;
- En 2017 elle a été complétée 2017 sur le volet forêts ainsi que sur la thématique forêt d'autres volets ;
- Cette matrice générale reste inaccessible sur l'actuel site du FONAREDD ; et
- chaque programme a développé sa matrice de risque adapté à ses propres activités.

A.1.2 Narratif cible 1

La matrice générale développée par le FONAREDD en 2016 dont la dernière version date de 2017 doit faire l'objet d'une révision au cours du deuxième semestre 2020. Cette révision se fera en prenant en compte les ajustements des matrices de risques que chaque programme sectoriel et chaque PIREDD aura mis en place.

Cette révision était déjà prévue en 2019, mais n'a pas eu lieu. Il a été en effet estimé qu'il valait mieux avoir le plus de retour possible de la part des différents projets avant de lancer la révision de la matrice afin qu'elle corresponde au mieux aux réalités des programmes.

A.2 Cible 2 : Éléments de qualité

2a) nombre de parties prenantes consultées pour l'élaboration de l'analyse

2b) ratio hommes/femmes consultées

2c) pourcentage des différents types de parties prenantes (e.g. société civile, secteur privé, gouvernement)

A.2.1 Réponse quantitative à la cible 2

Pas d'avancées sur ce sujet puisque les matrices de risques n'ont pas encore été actualisées

A.2.2 Narratif cible 2

N/A

B. Score

Partiel

C. Raison(s)

Si le score ci-dessus est partiel ou non-atteint, les raisons seront précisées en détaillant les raisons qui pourront être de différents ordres tels que des difficultés liées à la programmation, à l'obtention des financements, à la mise en œuvre des activités ou à des freins d'ordre politique.

Les retards dans la mise à jour de la matrice des risques expliquent pourquoi ce jalon n'est que partiellement atteint. Il faut cependant rappeler que les matrices de risques existent et sont utilisées par le FONAREDD et par les programmes et PIREDD.

Il ne manque qu'une analyse synthétique de l'ensemble des matrices produites afin de les actualiser en fonction des risques qui ont été identifiés et suivis.

D. Description des mesures en cours pour y remédier

Le travail d'actualisation doit être réalisé au cours du 2e semestre 2020 avec la participation des différents programmes.

4.15.6 Synthèse avancées Jalon 2020 Gouvernance 8

Le FONAREDD indique que ce jalon est totalement atteint. Si, en effet, de nombreux éléments vont dans le sens de l'alignement des interventions domestiques et extérieures sur les objectifs de la Stratégie-cadre nationale REDD+ et du Plan d'investissement REDD+, il n'existe pas de politique en tant que telle qui permette d'avoir une stratégie commune pour toutes les activités engagées. Bien que le FONAREDD en soit l'outil principal avec de nombreuses avancées très positives quant à l'atteinte des différents indicateurs, l'alignement des programmes et en particulier des PIREDD n'est pas encore acquis.

Chaque PIREDD dépend d'une agence propre qui dispose de son propre agenda et ne prend pas toujours complètement en compte les recommandations du FONAREDD. C'est par exemple le cas pour les différents indicateurs de suivi.

Ces points sont abordés plus en détail dans le chapitre 5.2.

5 RESUME SUR L'ATTEINTE DES JALONS

5.1 Jalons atteints, partiellement atteints et nullement atteints au 15 août 2020

No.	Description simplifiée	Niveau de réalisation et évolution entre		Commentaires sur le niveau de réalisation et les progrès observés
		2019	2020	
Agriculture				
2020 1a	Politique agricole adoptée	sans objet		Démarrage récent du programme GDA Cible fin 2021, mais processus encore long
2018 1a	Ébauche de politique agricole	non atteint	partiel	Processus en cours et validé par les parties prenantes. Mise en place des structures en charge de l'élaboration de la politique. Etats des lieux en cours.
2020 1b	Mise en œuvre du SNSF	sans objet		Information encore dispersée mise à jour difficilement appréciable
2018 1b	Suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales	partiel	↗ partiel	Tous les EMD ne sont pas disponibles sur le SNSF. Nouveau site en cours de développement. Accord entre GDA et SNSF.
2018 1c	Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants	partiel	↗ partiel	Tous les PIREDD ont des activités en cours et plutôt bien avancées.
Énergie				
2020 2a	Politique énergétique révisée	sans objet		Consultations intersectorielles en cours ciblant une révision d'ici fin 2020.
2018 2a	Étude de faisabilité sur les énergies de substitution au bois-	atteint	atteint	

	énergie			
2020 2b	Foyers améliorés diffusés et utilisés dans 10% des ménages	sans objet		Objectif impossible à atteindre en 2020 et sans doute irréaliste. Mais une dynamique est lancée, surtout par le FIP.
2018 2b	Réalisation des études de références la production, la consommation et l'efficacité énergétique dans l'utilisation de la ressource bois	non atteint	partiel	Étude en cours jusqu'en 2021. Formation prévue des animateurs dans les PIREDD.
Forêts				
2020 3a	Projet de révision du Code forestier	sans objet		Consultations intersectorielles en cours.
2018 3a	Politique forestière adoptée	non atteint	partiel	Feuille de route négociée entre CAFI et MEDD intégrant la mise en route de l'élaboration de la politique forestière. Premières consultations menées par MEDD. Mais processus très lent et PGDF, bien que signé, ne sera pas en activité avant 2021.
2018 3b	Promotion et mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts	partiel	→ partiel	Pas d'évolution. PGDF pas encore lancé à la mi 2020. Peu d'innovation prévue sur les modèles en cours de développement. Financement hollandais d'appui à la foresterie communautaire coopté par CAFI et pas encore déployé
2020 3b	Exploitation forestière illégale stabilisée d'ici 2020	sans objet		Aucune stabilisation visible ni documentée.
2018 3c	Application des dispositions du Code forestier pour toutes les concessions industrielles existantes.	partiel	→ partiel	La revue sur la légalité des titres n'a toujours pas eu lieu, mais des TDR sont finalisés. Lenteur dans le lancement du PGDF. Nouvelles réaffectations de concessions.
2018 3d	Mise en place d'un mécanisme d'audit indépendant	partiel	→ partiel	Rapports d'observation 2019 disponibles. Lenteur dans le lancement du PGDF.
2018 3e	Plan de lutte l'exploitation illégale	partiel	↗ partiel	Pas de plan spécifique à part celui produit par la société civile Missions ponctuelles du Ministre et MEDD pour la constatation d'infractions et actions discrètes contre l'exploitation illégale. Lenteur dans le lancement du PGDF.
2018 3f	Levée du moratoire	non-applicable	→ non-	Le moratoire n'ayant pas été levé, il n'est pas possible d'estimer de score de réalisation

			applicable	(jalon « conditionnel »). Étude sur le capital forestier pas encore lancée.
2018 3g	Cadre d'allocation de nouvelles concessions forestières industrielles	non atteint	non atteint	Ce jalon est lié à la levée du moratoire ; dans le cas contraire, aucune nouvelle allocation ne pourra être réalisée en conformité avec les dispositions légales.
2020 3c	Communication à la CNUCC du niveau d'émissions de référence (5 provinces)	sans objet		La dernière version révisée du NERF date de mai 2018 et couvre l'ensemble du territoire national.
2020 3d	Soumission à la CNUCC du Rapport biennal actualisé	sans objet		Pas de Rapport Biennal Actualisé produit par la RDC. Le rapport était en cours de validation au moment de la vérification.
2018 3h	Communication à la CNUCC du niveau d'émissions de référence (3 provinces prioritaires)	atteint	atteint	
2018 3i	Mise à disposition publique sur la plateforme Terra Congo des données de déforestation	partiel	→ partiel	Jalon toujours quasiment atteint, mais pas de mise à disposition publique des données dans l'attente du nouveau site.
Standards miniers et pétroliers				
2020 4	Normes REDD+ élaborées, adoptées, vulgarisées et mises en œuvre	sans objet		
2018 4a	Normes REDD+ définies sur base de la législation existante, y compris la loi-cadre sur l'environnement	partiel	→ partiel	Dans l'attente du projet Normes.
Aménagement du territoire				
2020 5	Politique d'aménagement du territoire	sans objet		Une PAT a été validée. La loi-cadre en est au niveau du MAT. Nombreuses consultations, mais peu de prises en compte des différents commentaires de la Société Civile et faible représentativité des PA. Critiques nombreuses de la part des partenaires.
2018 5a	Analyses de base réalisées pour l'élaboration d'une politique d'aménagement	partiel	↗ partiel	Etudes thématiques (forêt et agriculture) non faites, mais AO lancé. Difficulté budgétaire.

	du territoire			
2018 5b	Guide méthodologique élaboré pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois	partiel	partiel ↗	Draft du guide méthodologique portant sur le zonage participatif élaboré. Guides méthodologiques pour l'élaboration des SPAT et PLAT. Tests dans la province d'Ituri.
2018 5c	Efforts pour garantir que la programmation géographique nécessaire à la levée du moratoire sur les concessions forestières industrielles	non atteint	non atteint	Aucune avancée. L'étude sur le capital forestier n'a pas été attribuée pour des raisons budgétaires.
Foncier				
2020 6	Politique foncière adoptée	sans objet		Nombreuses avancées dans le sens de l'élaboration d'une politique foncière : consultations multiples, premier draft, tableau des contributions
2018 6a	CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière	atteint	atteint	Les organes de la CONAREF au niveau central sont fonctionnels. Collaboration au niveau provincial avec les bureaux de la FAO. Plan de développement des capacités des circonscriptions
2018 6b	Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière	partiel	atteint	Guide méthodologique élaboré même s'il manque une dernière étape de validation du draft final.
2018 6c	Appui aux communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts	partiel	partiel ↗	Activités lancées dans tous les PIREDD. Lenteur dans le démarrage du PGDF.
Démographie				
2020 7	Plan stratégique national à vision multisectorielle pour la planification familiale mis en œuvre	sans objet		Démarrage tardif du PROMIS, mais la démarche se structure peu à peu tant au niveau institutionnel qu'opérationnel
2018 7a	Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec le Comité technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale	non atteint	partiel	Démarrage effectif du PROMIS en octobre 2019. Les objectifs quantitatifs sont peu en lien avec les indicateurs opérationnels habituellement utilisés. Collaboration avec certains PIREDD en cours.

2018 7b	Plan pour consulter les parties prenantes sur les liens réciproques entre démographie, gestion des ressources naturelles et développement	non atteint	non atteint	Pas de plan. Le lien entre PF et gestion des ressources naturelles n'est pas fait. Une collaboration PIREDD-PROMIS est fondamentale.
2018 7c	Stratégie nationale de communication sur la planification familiale et éducation des femmes	non atteint	partiel	Avancées du PROMIS dans l'élaboration du Plan : deux grands ateliers, réunions.
Gouvernance				
2020 8	Politique d'alignement des interventions domestiques et extérieures sur les objectifs de la Stratégie-cadre nationale REDD+ et du Plan d'Investissement REDD+	sans objet		
2018 8a	Mise à disposition du public des résultats des interventions REDD+	partiel	→ partiel	Le rapport du FONAREDD 2019 est disponible en ligne et prend en compte le suivi des indicateurs de CAFI, du PI et de la Lol. En revanche la majorité des rapports annuels 2019 des programmes ne sont pas sur le site du FONAREDD et ils ne prennent pas en compte tous les indicateurs sus-mentionnés. Des avancées existent, mais sont contre balancées par un manque de suivi du site internet – par ailleurs en révision complète.
2018 8b	Étude des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts	partiel	→ partiel	Peu d'avancées et situation très contrastée entre les PIREDD.
2018 8c	Guide méthodologique élaboré de manière participative sur les pratiques à suivre en matière de consultations	atteint	atteint	Absence de production d'un guide de vulgarisation (non prévu dans le cadre du jalon, mais recommandé par la vérification 2019) Recrutement d'un consultant en cours.
2018 8d	Opérationnalisation des plateformes de concertation multiacteurs et multisectorielles	partiel	↗ partiel	Mise en œuvre de tous les PIREDD. Processus lent, car démarrage tardif de nombreux PIREDD.
2018 8e	Analyse détaillée des risques et mise en œuvre de mesures d'atténuation visant à assurer la transparence, la redevabilité et la bonne	partiel	→ partiel	Actualisation prévue au deuxième semestre 2020.

	gouvernance			
--	-------------	--	--	--

TOTAL	Rappel 2019	2020
Jalons 2018	29	29
atteints	4	5
partiellement atteints		20
dont dynamique positive*		6
dont nouveaux**	17	5
dont absence de progrès***		9
non atteints	7	3
« non-applicable »	1	1

* dynamique positive : progression ↗ ; ** nouveaux : passage de non atteint à partiel ; *** absence de progrès : progression →

Le tableau suivant synthétise les progrès concernant les jalons 2020, sachant que cette appréciation reste qualitative et subjective de la part des consultants. Elle se base sur les informations collectées et la perception que l'équipe de vérification a pu en avoir.

TOTAL	2020
Jalons 2020	13
Progrès significatifs ¹	4
Progrès faibles ²	6
Absence de progrès ³	3

¹ Les 4 jalons 2020 qui présentent des progrès notables sont ceux relatifs à l'aménagement du territoire, au foncier et au NERF.

² Les 6 jalons 2020 qui présentent quelques progrès sont ceux relatifs à la politique agricole, au SNSF, à la politique énergétique, au code forestier, au plan stratégique PF et à la gouvernance REDD+.

³ Les 3 jalons qui ne présentent pas de réels progrès sont ceux relatifs aux foyers améliorés (Énergie), à la stabilisation de l'exploitation forestière illégale et aux normes REDD+ pour le secteur des mines et hydrocarbures.

5.2 Quelques difficultés...

Ce chapitre décrit les difficultés rencontrées pour l'atteinte des jalons au cours de l'année écoulée depuis la dernière vérification. Cette partie n'aborde pas les causes internes et externes qui avaient été identifiées l'année dernière pour la non-atteinte des jalons en particulier sur les aspects conceptuels (Loi, définition des jalons, mise en œuvre des programmes). Ce chapitre se concentre d'abord et surtout sur les causes qui n'ont pas permis d'atteindre les jalons au cours de l'année 2019, année de référence de la présente vérification.

5.2.1 Un contexte international très difficile

La crise sanitaire internationale a eu un impact très fort sur la mise en œuvre des programmes. À partir du mois de mars, cet impact est devenu très significatif sur la mobilité, la conduite de réunions, l'attention des bailleurs, du gouvernement et des agences dont certaines ont eu à porter leur attention sur l'appui à la réponse COVID.

L'analyse des impacts COVID effectuée avec les agences a démontré que ceux-ci étaient conséquents. Les retards et les changements de méthodologie pour la présente vérification des jalons en témoignent.

5.2.2 Des lenteurs dans les processus d'approbation et de mise en œuvre des programmes et des activités

Ces lenteurs étaient déjà observées lors de la précédente vérification, mais force est de constater que celles-ci existent toujours et touchent principalement le secteur "Forêts". Ceci peut se comprendre vu la sensibilité du sujet et la volonté des parties d'avancer avec précaution, d'autant que la cessation de concessions au début de l'année 2020 a refait naître une certaine méfiance entre les parties. Néanmoins, les besoins de résultats restent urgents.

Le **PGDF** a été validé par le COPIL du FONAREDD en décembre 2019. Il a été officiellement signé à l'ambassade France à Kinshasa le 14 juillet 2020 entre le MEDD et l'AFD ; le MPTF a viré les fonds le 23 juillet 2020. À ce jour le projet n'a pas fait l'objet d'un appel à candidatures ce qui ne permet pas d'envisager le démarrage d'un projet avant, au plus tôt, le premier trimestre 2021. Alors que les financements pour ce projet ont été pendant très longtemps suspendus du fait de décisions concernant l'attribution de titres forestiers, et malgré les négociations qui ont abouti à la feuille de route, ces délais additionnels sont réellement préjudiciables au lancement de nombreuses activités (politique forestière, fonctionnement du CCNF, développement de modèles de gestion...).

Le Programme d'appui à la mise en valeur durable des Savanes et des Forêts Dégradées (**PSFD**) a été signé entre l'AFD et le Ministre de l'Agriculture en novembre 2019, après avoir été validé lors du COPIL restreint de juin 2019. Le transfert de fonds a eu lieu en février 2020. Malgré une demande du COPIL d'accélérer "*le processus de revue interne (à l'AFD) afin de lancer la mise en œuvre dans les plus brefs délais*", le recrutement d'un opérateur en est au stade de la Manifestation d'Intérêt.

L'étude sur la **légalité des titres forestiers** (qui avait pourtant fait l'objet, en mai 2019, d'une réflexion pour une mission interministérielle d'audit des attributions des concessions forestières) n'a toujours pas été lancée. Les TDRs sont cependant disponibles.

La **programmation géographique** n'a pas été réalisée, mais il est prévu, à travers le programme Aménagement du Territoire, une étude sur "*le capital forestier national en vue de la préparation du Schéma national de l'Aménagement du Territoire de la République Démocratique du Congo*". Le processus est en cours depuis octobre 2019 ne laissant pas présager de lancement avant le dernier trimestre 2020. Cette étude permettra de poser les bases pour la future programmation géographique.

5.2.3 Une focalisation trop importante sur les jalons et leurs échéances plutôt que sur les processus

Il s'agit là d'une fragilité du système de jalons mis en place dans le cadre de la Lol. La compréhension qu'ont les consultants de la Lol est que les échéances prévues devraient d'abord être considérées comme des objectifs devant servir à la **mise en place de processus**. Or, ces jalons sont souvent considérés par les administrations nationales et certains membres de CAFI comme des objectifs à atteindre dans les temps. Sachant que l'atteinte ou non des jalons de la Lol peut influencer sur les négociations du prochain accord entre la RDC et CAFI on comprend que la pression est forte pour le gouvernement au fur et à mesure que la fin de l'année 2020 approche.

Il est cependant tout aussi important de rappeler que ces jalons s'intègrent dans une dynamique pour atteindre des objectifs à travers des "**processus d'élaboration participatifs et transparents**". Il en est fait mention dans tous les objectifs et pour certains s'y ajoutent les questions de genre, des personnes vulnérables, des communautés locales et des peuples autochtones.

C'est dans ce cadre que les jalons devraient être atteints. Ainsi, alors que l'administration congolaise a fait de grands efforts pour développer une politique comme celle de l'Aménagement du Territoire (ce qui représente déjà une vraie réussite) elle fait l'objet de nombreuses critiques, car, entre autres, le processus n'a pas été aussi participatif qu'il aurait pu l'être (en particulier au niveau local). Il est également reproché que cette politique ne prend pas assez en compte l'existant et se chevauche avec d'autres politiques du pays. Enfin elle semble, pour plusieurs intervenants dans la REDD+ comme déconnectée des engagements dans le cadre de la CCNUCC et de la Loi.

5.3 ...mais des progrès encourageants

Malgré ces difficultés on observe une amélioration générale du système mis en place à travers le SE FONAREDD qui se traduit par une **dynamique globalement très positive**.

5.3.1 Une structure du FONAREDD renforcée et plus efficace

Le FONAREDD a acquis une **vraie maturité** depuis la vérification 2019 qui transparaît à travers le contenu du rapport annuel 2019 qui aborde de manière très structurée les différents programmes et les indicateurs de la Loi du PI et de CAFI. On note ainsi que l'équipe de **suivi évaluation** a été renforcée avec désormais 2 personnes intervenant à temps plein. Un 3^e poste de gestionnaire de portefeuilles a également été ouvert, mais n'a pour le moment pas trouvé de profil adéquat. Le SE du FONAREDD a également effectué et continue d'effectuer des déplacements sur le terrain afin d'apprécier les avancées des PIREDD. L'équipe de la vérification a également participé à une réunion d'échanges (24 septembre 2020) entre les différents programmes quant aux progrès réalisés en lien avec les jalons et a pu apprécier la qualité des échanges et le souci de mieux coordonner les diverses activités. Ce renforcement du système de suivi par le SE FONAREDD répond directement à une recommandation de la vérification 2019.

Concernant sa **communication**, le FONAREDD a également effectué de grandes avancées avec l'organisation d'un premier Forum National du FONAREDD visant le partage et l'échange de leçons apprises durant le premier cycle de programmation (2016-2019) afin de lancer la réflexion sur le prochain partenariat post 2020. Ce Forum a rassemblé 250 participants représentant les instances provinciales et nationales de la REDD+, de l'administration publique, de la société civile nationale et internationale, du monde académique, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers ainsi que des porteurs des programmes financés par le FONAREDD. Ce Forum a été un réel succès et a abouti à une série de recommandations dont 2 touchent directement au fonctionnement du FONAREDD; à savoir : l'amélioration des modalités de mise en œuvre /structure du FONAREDD et le renforcement de la coordination et le suivi-évaluation. Le SE FONAREDD a également produit son premier **bulletin d'information** du 1^{er} trimestre 2020. Le 2^{ème} a été produit en juillet 2020.

Il est **urgent que le nouveau site internet du FONAREDD** devienne fonctionnel, car sur ce point on observe très peu de mises à jour concernant les documents disponibles, rendant l'important travail réalisé par le FONAREDD beaucoup moins visible et compréhensible.

5.3.2 La mise en œuvre de tous les PIREDD et quasiment tous les programmes sectoriels

Les avancées qui ont été observées sont en grandes parties dues aux lancements de la plupart des programmes planifiés. Trois programmes sectoriels ont plus particulièrement permis des avancées importantes :

- Avec le programme de **Gestion Durable de l'Agriculture** les bases institutionnelles de l'élaboration d'une Politique Agricole ont été installées. L'approche participative soutenue par

L'Agence d'exécution vise à impliquer toutes les parties prenantes dans l'ensemble du processus, même si, pour cela, les échéances prévues dans la Lol ne seront pas respectées ;

- La validation du **PGDF** issue de négociation entre CAFI et le MEDD a également permis le déblocage d'une situation particulièrement tendue lors de la précédente vérification des jalons. Dans l'attente de sa mise en œuvre effective, quelques activités sont menées par l'administration directement ;
- Le **PROMIS PF** a permis de mobiliser les structures et les moyens pour développer les activités de planning familial dans les PIREDD (distribution des intrants, mais également sensibilisation).

Tous les PIREDD sont également en cours et avancent selon leur plan de travail.

Enfin il faut aussi souligner le rôle essentiel qu'ont joué le forum annuel du FONAREDD et les réunions régulières de suivi des Jalons pour l'avancée des programmes sectoriels et des PIREDD .

5.3.3 Un contexte politique plus porteur

Après les difficultés rencontrées en 2019 du fait d'un **contexte socio-politique pré et post-électoral** compliqué, la situation s'est normalisée avec la nomination du gouvernement en août 2019.

Les différentes parties prenantes ont toutes souligné que les échanges avec les différentes administrations sont en général plus fluides et plus faciles. Cela peut être illustré par :

- Une volonté d'avancer par rapport à la mise en place des politiques nationales ;
- La conclusion d'une feuille de route entre le MEDD et CAFI ;
- L'élaboration participative et la finalisation des TDR concernant l'étude sur la légalité des titres forestiers¹⁹ ;
- L'implication directe de la primature à travers le lancement d'un audit de l'Inspection des finances sur la légalité des titres forestiers ;
- Les échanges nombreux et réguliers entre les différents ministères et les représentants de la société civile ;
- L'engagement particulièrement conséquent du Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Ministère des Affaires Foncières.

5.3.4 Des tentatives de synergie entre programmes et PIREDD

La vérification 2019 avait souligné les difficultés d'échanges programmes et PIREDD malgré le fait que le SE FONAREDD a tenté de proposer un modèle d'accord de coopération (qui se serait toutefois trouvé en confrontation avec les procédures des Agences d'Exécution avec peu de chance de succès). On observe cependant de petites avancées dans ce sens avec par exemple :

- en septembre 2020 le FONAREDD a élaboré une "Note sur la mise en place d'un Cadre d'Echanges et de Collaboration (CEC) entre les programmes du FONAREDD" afin de renforcer la mutualisation des efforts méthodologiques , l'analyse des questions thématiques et les appuis techniques entre les programmes sectoriels et intégrés du Fonds afin d'assurer une cohérence des interventions des Agences d'Exécution. **Cette initiative très louable s'est concrétisée en septembre 2020 par un atelier de présentation et d'échange sur les avancées des différents programmes ;**
- une collaboration forte entre le PIREDD Orientale et le programme AT et le programme Foncier, dû non seulement au fait que ces programmes sont portés par des agences des Nations Unies,

¹⁹ L'UE qui financera cette étude en est à la phase de contractualisation

mais aussi que ces programmes ont des objectifs communs (la Tshopo est une province clé des programmes AT et foncier et l'aménagement du territoire est un sujet majeur pour le PIREDD Orientale);

- l'organisation d'un atelier par le programme PROMIS-PF qui a réuni un grand nombre de PIREDD, même si tous n'étaient pas présents. Des accords ont aussi été mis en place entre ce programme et certains PIREDD (Mongala et Mai Ndombe par exemple) ;
- un accord entre le SNSF et le programme GDA pour le partage de données²⁰ ; là encore le fait que ces 2 programmes ont la FAO comme Agence d'exécution a fortement facilité cet accord, ainsi que le fait que le programme GDA contribue, à travers les IPAPEL et les ITAPEL, à la confirmation des EMD ;
- en 2019 et 2020, le SE FONAREDD a organisé 6 réunions qui ont permis de regrouper tous les programmes. Cette initiative, qui devrait prendre plus de consistance au fur et à mesure de la mise en œuvre des programmes, est un pas encourageant dans le sens d'une plus grande coordination et d'une **meilleure harmonie des approches**.

Malgré cela, encore trop souvent les programmes d'appui mènent des activités sur le terrain sans en référer aux PIREDD dans la zone desquels ils interviennent ; les PIREDD mènent des activités qui sont a priori en lien avec les objectifs des programmes sectoriels sans qu'il n'y ait une approche commune ; enfin les PIREDD ne partagent que très peu entre eux sur leurs approches respectives. Une des raisons de cette faible interaction est le manque de synchronicité entre les programmes, certains ayant démarré depuis plusieurs années, lorsque d'autres (par exemple le PGFD ou PSFD) n'ont pas encore démarré. Les synergies pourraient s'affiner au fur et à mesure que les programmes initient leur mise en œuvre.

5.3.5 Des tentatives timides pour une plus grande implication du secteur privé

Alors que toutes les parties s'accordent sur l'importance de mettre **le secteur privé au cœur des différentes approches**, et que la vérification 2019 en avait fait une recommandation spécifique, force est de constater que la situation évolue très lentement. Certes le secteur privé, à travers les industries forestières, a été impliqué dans l'élaboration des TDR concernant la légalité des titres, mais l'approche qu'il soutenait, par étapes, avec une première analyse relative à l'élaboration des plans d'aménagement avant d'aborder d'autres sujets de légalité, n'a pas été retenue. De plus on constate que le secteur privé n'est pas présent dans plusieurs instances décisionnelles comme le CT du FONAREDD ou le comité de suivi de réflexion sur le CCNF. Les relations avec les PIREDD restent également très distantes alors que dans certains d'entre eux les concessionnaires y jouent un rôle important (comme le PIREDD Mai Ndombe).

Il faut cependant reconnaître que le secteur privé ne se limite pas uniquement aux concessionnaires forestiers et que le FONAREDD, lors du FORUM 2020 a tenu un panel dédié au secteur privé avec des entreprises comme Vodacom, Equity, Biomakala, etc. De même le programme Energie vise à mobiliser le secteur privé pour développer un marché de la cuisson propre et mettre en œuvre un programme d'incubation du secteur.

5.3.6 Une société civile qui commence lentement à trouver ses marques

Le programme d'appui à la société civile a été ajusté afin de donner plus d'autonomie financière au GTCR-R sur les aspects statutaires et la mise en place d'une commission de contrôle et de coordinations provinciales (15 à l'heure actuelle). Le GTCR-R a également développé sa propre vision stratégique

²⁰ GDA contribue à travers les IPAPEL et ITAPEL à la confirmation des EMD. Le FONAREDD a également participé à la mise en œuvre de cet accord

quinquennale, en cours de validation. La société civile a ainsi élaboré une note de position concernant l'attribution des concessions forestières, note qui a fait l'unanimité quant à sa qualité auprès de tous les partenaires.

Cependant si la société civile possède de grandes compétences en termes de plaidoyer, elle rencontre des limites en termes de proposition d'idées nouvelles par exemple lors des ateliers sur l'AT. La société civile agit plus comme courroie de transmission entre les décisions prises au niveau national et les communautés locales (ce qui n'est d'ailleurs pas toujours simple dans les conditions de la RDC et on remarque d'ailleurs des difficultés de mise en œuvre de consultations internes) que comme force de proposition. Pour que le GTCR-R ne dépende pas de quelques membres, le renforcement de capacités techniques (sur toutes les thématiques abordées par la Loi) des membres de la société civile devrait être rapidement envisagé alors que de nombreux programmes entament des procédures de consultations. Une autre option serait que le GTCR-R coopte des experts et spécialistes dans les matières considérées.

6 ANNEXES

Annexe 1 : Personnes contactées

Outre les personnes ci-dessous, l'équipe de vérification a été invitée par le SE FONAREDD à participer à un atelier de présentation des différents programmes en lien avec l'atteinte des jalons (24 septembre 2020). Cela a permis de compléter les informations et de mettre à jour les avancées.

SE CAFI	
Estelle Fach	
Leslie Ouarzazi	
SE FONAREDD	
Félicien Mulenda	Coordonnateur du Comité technique de Suivi et Évaluation des Réformes - Ministère des Finances - Point Focal FONAREDD
Mirey Atallah	AT SE FONAREDD
Astrid Ntanga	Chargée de suivi-évaluation et sauvegardes
Prof Faustin Boyemba	Expert Senior en Programmation et suivi-évaluation
Fabrice Nikuna	Associé en suivi-évaluation
Samson Kamunga	Associé en suivi-évaluation
Membres, observateurs du Conseil d'administration et des agences d'exécution de CAFI	
Mathieu Schwartzberg	AFD France
Gaia Allison	Conseillère Regionael en Climat et Environnement – DFID Kinshasa
Société civile RDC	
Guy Kajemba	GTCR Rénové
Issa Lingbelu	GTCR Rénové
PTF RDC	
<i>Hilde Dahl</i>	Ambassade de Norvège en RDC
Ministères RDC	
José Ilanga Lofonga	Directeur Général des Forêts MEDD
Maurice Matanda	Chef de Division DGFOR MEDD
<i>Baïdon Ngoy Kitua</i>	<i>Conseiller Ministère de l'Aménagement du Territoire en charge Politique - Point Focal FONAREDD</i>
Programmes	
PIREDD Mai-Ndombe	
Philippe Collas	Chef de projet – PIREDD Mai-Ndombe
Yannick Lwamba	Unité de Coordination PIF
PIREDD Province Orientale	
Oumar Papis Ndiaye	Coordinateur (UNDP) – Point Focal
PIREDD Sud Ubangi	
<i>Alfred Kibangula</i>	<i>Coordinateur national PARRSA – PIREDD Sud Ubangi</i>
PIREDD Kwilu	
Shu MIZUSHINA	Chef de projet JAFTA
PIREDD Équateur	
Cleto Ndikumagenge	Conseiller technique Principal - FAO
PIREDD Mongala	
Godefroy Alita	ENABEL - Coordonnateur programme

SNSF	
Cleto Ndikumagenge	Conseiller technique Principal – SNSF FAO
Réforme de l'Aménagement du Territoire	
Willy Bassa	UNDP – Coordonateur
Professeur Kabamba	Point focal AT
Réforme Foncière	
Mohamed Coulibaly	Chargé de Programme - ONU Habitat
Renforcement des capacités de la Société civile	
Willy Bassa	UNDP – Coordonnateur de projet
Énergie	
Emilien Dubiez	CIRAD
Savanes et forêts dégradées	
Mathieu Schwartzberg	AFD Paris
Gestion durable de l'Agriculture	
Serge Sabi Oleko	Chef de programme GDA FAO
Planning familial	
Jane Bertrand	Tulane
Julie Hernadez	Tulane
Alisher Igamberdiev	Chef de projet UNOPS
ONGs et autres structures internationales	
Lionel Diss	RainForest Foundation Norway
Frederic Baron	EU REDD-FLEGT EFI